



Convention-cadre pour le développement de l'enseignement et de l'usage social de l'occitan

Rapports de bilan et de prospective

07/03/2025

PREAMBULE



Partie intégrante du patrimoine de la France, la langue occitane constitue un bien commun qu'il convient de sauvegarder, promouvoir et transmettre dans un esprit de valorisation de la pluralité linguistique et culturelle, de continuité intergénérationnelle et d'exercice de la citoyenneté.

[Préambule de la convention cadre de 2017]

TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION.....	4
PARTIE 1 : BILAN DE LA CONVENTION CADRE ET DE SES DECLINAISONS ACADEMIQUES	5
CHAPITRE 1 : BILAN QUANTITATIF DE LA CONVENTION	7
I. Évolution de l’enseignement dans le 1 ^{er} degré	7
II. Évolution de l’enseignement dans le 2 nd degré	24
III. Les ressources humaines et l’encadrement	45
CHAPITRE 2 : BILAN QUALITATIF DE LA CONVENTION.....	54
I. Synthèse du séminaire.....	54
II. Synthèse des dix contributions	58
PARTIE 2 : PROJECTION POUR LA FUTURE CONVENTION.....	65
CHAPITRE 1 : RAPPORT DE PROSPECTIVE	65
I. Choix méthodologiques.....	66
II. Prospective basse	71
III. Prospective haute	74
IV. Modalités d’utilisation du présent rapport dans le cadre des déclinaisons académiques	82
CHAPITRE 2 : LES OBJECTIFS CHIFFRES AU PRISME DE LA LOI	84
ANNEXES.....	87

INTRODUCTION

Le présent document est une compilation de plusieurs rapports, travaillés successivement au sein de l'Office depuis plusieurs mois, afin d'alimenter les travaux autour de la rédaction d'une nouvelle convention cadre, en se basant sur l'expérience de la précédente, dont la période initiale d'application (2017-2022) a finalement été prolongée.

Il débute ainsi par un double bilan de la dernière convention. Sur la période 2017-2023, une première partie s'attache d'abord à présenter deux analyses complémentaires, l'une quantitative et l'autre qualitative. La première ne saurait être que purement illustrative des dynamiques relevées : s'appuyant sur des données brutes, elle expose l'évolution de l'enseignement de l'occitan et en occitan sur la période citée, dans toutes ses modalités et à tous les niveaux, de la maternelle jusqu'au lycée. Ces éléments chiffrés ont été soumis à l'ensemble des partenaires et signataires de ladite convention, afin de recueillir à la fois leurs retours écrits, mais aussi et surtout de les inviter à échanger collectivement lors d'un séminaire de bilan, en septembre 2024. L'approche qualitative proposée dans un second chapitre est le fruit de leurs contributions et des discussions qui ont animé ce temps de travail. Le bilan quantitatif, sur lequel elles se sont appuyées, a ensuite été amendé et complété en fonction des retours. La combinaison de ces deux grilles de lecture offre un bilan complet de la convention cadre et de ses déclinaisons académiques.

À partir de celui-ci, une seconde partie expose une méthodologie de prospective, dont l'objectif est d'explorer différents scénarios de développement de l'enseignement de l'occitan et en occitan, afin de disposer d'outils permettant l'anticipation de la conduite de la politique de développement de l'enseignement. Ce travail, présenté lors d'un second séminaire avec les collectivités potentiellement signataires, a notamment vocation à alimenter les discussions lors de l'élaboration des déclinaisons académiques de la convention. Il est enfin complété par un ultime chapitre, plus court et pensé comme une forme d'ouverture. Explorant ce que nous avons nommé une « lecture projetée de la notion d'objectifs chiffrés au prisme de la loi », il permet de mesurer l'ampleur du chantier qui demeure pour sa mise en œuvre et offre quelques nuances de lecture pour rapprocher l'ambition d'une potentielle faisabilité de court terme.

L'objectif de ce rapport final est donc d'offrir une vision globale de cette période de transition d'une convention à l'autre, de nourrir la réflexion sur la rédaction et la mise en œuvre de la seconde en s'appuyant sur le bilan collectif de la première.

PARTIE 1 : Bilan de la convention cadre et de ses déclinaisons académiques

Rappel synthétique des objectifs

La convention cadre signée en 2017 présente son objet comme la définition « d'objectifs en termes d'offre, d'organisation et de continuité d'enseignement ». Parmi ces derniers, elle mentionne à son article 2 des buts plus précis : « augmenter le nombre d'élèves possédant à l'issue de leur scolarité des compétences culturelles et de communication en occitan », « augmenter le nombre d'élèves bénéficiant d'un enseignement bilingue français-occitan qui permet d'atteindre au lycée pour le moins le niveau B2 » ou enfin « permettre au plus grand nombre d'élèves d'avoir un accès effectif à la langue et à la culture occitanes ».

Les conventions académiques présentent des déclinaisons distinctes, avec des objectifs chiffrés pour le premier degré, exposés dans le tableau ci-dessous. Celle de l'académie de Bordeaux vise ainsi « l'ouverture d'un site minimum par département et par an, soit 25 nouveaux sites bilingues publics »¹, ou « l'ouverture de nouveaux établissements *Calandreta* ». La convention de l'académie de Montpellier prévoit une augmentation des effectifs bilingues d'au moins 26% au niveau global et départemental. Celle de l'académie de Toulouse a le même objectif global et décline ensuite des taux d'élèves bilingues à atteindre dans chaque département. Enfin, celle de l'académie de Limoges prévoit la mise en place de trois filières complètes sur la période.

Académie	Département	Objectif chiffré de la déclinaison académique
Bordeaux	Tous les départements	Ouverture d'un cursus bilingue par an par département (deux par an pour les Pyrénées-Atlantiques)
Limoges	Tous les départements	Mise en place de 3 filières complètes*
Montpellier	Tous les départements	Augmentation des effectifs bilingues publics de 26 %
Toulouse	Ariège	1,5% des élèves du département en bilingue
	Aveyron	6,8% des élèves du département en bilingue
	Haute-Garonne	0,7% des élèves du département en bilingue
	Gers	2,2% des élèves du département en bilingue
	Lot	2,45% des élèves du département en bilingue
	Hauts-Pyrénées	3% des élèves du département en bilingue
	Tarn	3,5% des élèves du département en bilingue
	Tarn-et-Garonne	4,1% des élèves du département en bilingue
	Académie	Augmentation des effectifs bilingues publics de 26 %

¹ Une annexe spécifique porte cet objectif à 2 cursus par an pour le département des Pyrénées-Atlantiques, et donc le total académique à 30.

*L'objectif de l'académie de Limoges est ainsi précisé dans la convention particulière :

« Tulle : ouverture de l'enseignement de l'occitan dans au moins deux écoles pour chaque secteur des collèges de Seilhac et Tulle (Clémenceau), pouvant prendre la forme d'un enseignement bilingue (enseignement déjà existant aux collèges de Seilhac, Clémenceau à Tulle et lycée Perrier à Tulle).

Brive : mise en place d'une filière complète en débutant par le niveau collège.

Limoges : mise en place d'une filière complète dans l'enseignement privé sous contrat. »

Pour le second degré, les objectifs demeurent non chiffrés, mais les notions de « parcours » et de « continuité » sont centrales, par le biais de l'expression « de l'école au lycée » par exemple.

Ainsi, la modalité de l'enseignement bilingue dans le premier degré est la seule faisant l'objet d'objectifs chiffrés. De plus, la continuité d'une offre d'enseignement sur l'ensemble du parcours scolaire est également largement mise en évidence, d'abord dans les lignes déjà citées, mais aussi dans les conventions particulières : « continuité », « à l'issue de leur scolarité », « atteindre au lycée pour le moins le niveau B2 ». L'objectif de former des élèves qui aient la capacité de devenir des locuteurs actifs sur un temps long paraît donc prioritaire.

Dès lors, le présent document s'attache à offrir un bilan de l'évolution de l'enseignement en occitan et de l'occitan, tout au long de ce parcours scolaire. Précisons qu'il s'étend finalement jusqu'à 2023, du fait du prolongement de l'application de la Convention.

Enfin, par sa structuration, ce bilan permet un regard croisé entre l'évolution des effectifs et des offres d'enseignement, notamment à la lueur des objectifs fixés, mais aussi une vision d'ensemble de la maternelle jusqu'au lycée pour évaluer cette notion de continuité présentée comme un axe de développement majeur de la Convention. Il s'attache également à porter un regard sur les ressources humaines et leur formation, notamment via les dispositifs proposés par l'Office Public de la Langue Occitane.

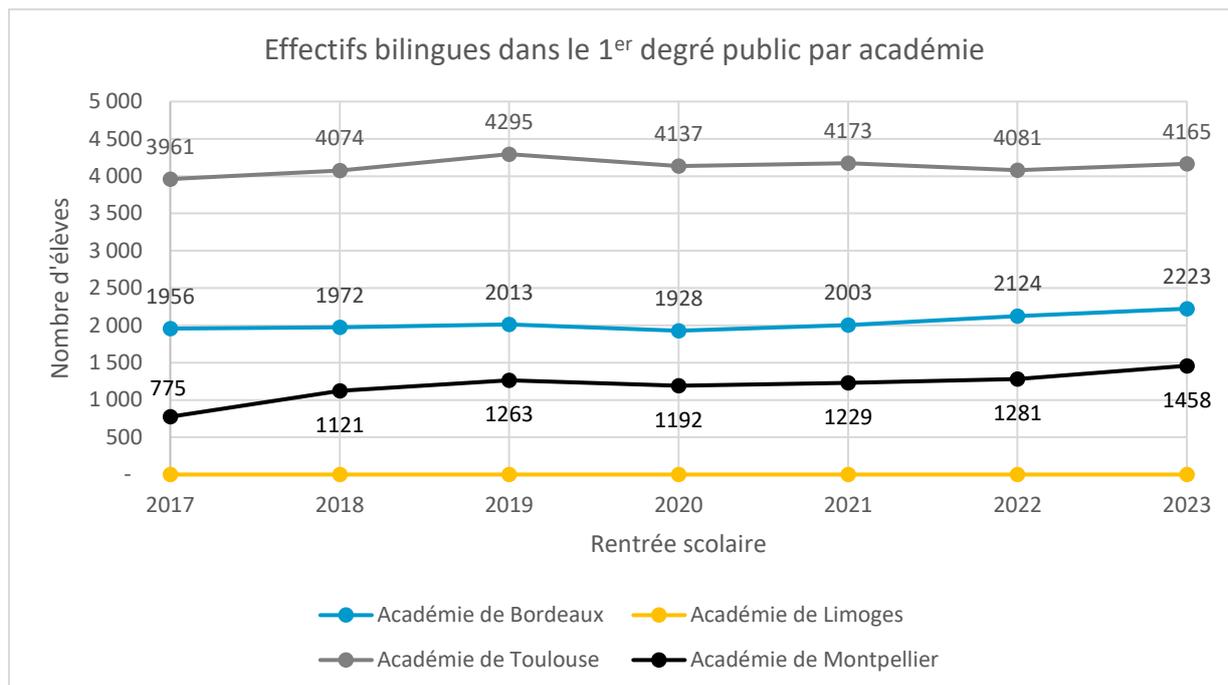
CHAPITRE 1 : Bilan quantitatif de la Convention

I. Évolution de l'enseignement dans le 1^{er} degré

A. Évolution de l'enseignement dans le 1^{er} degré public

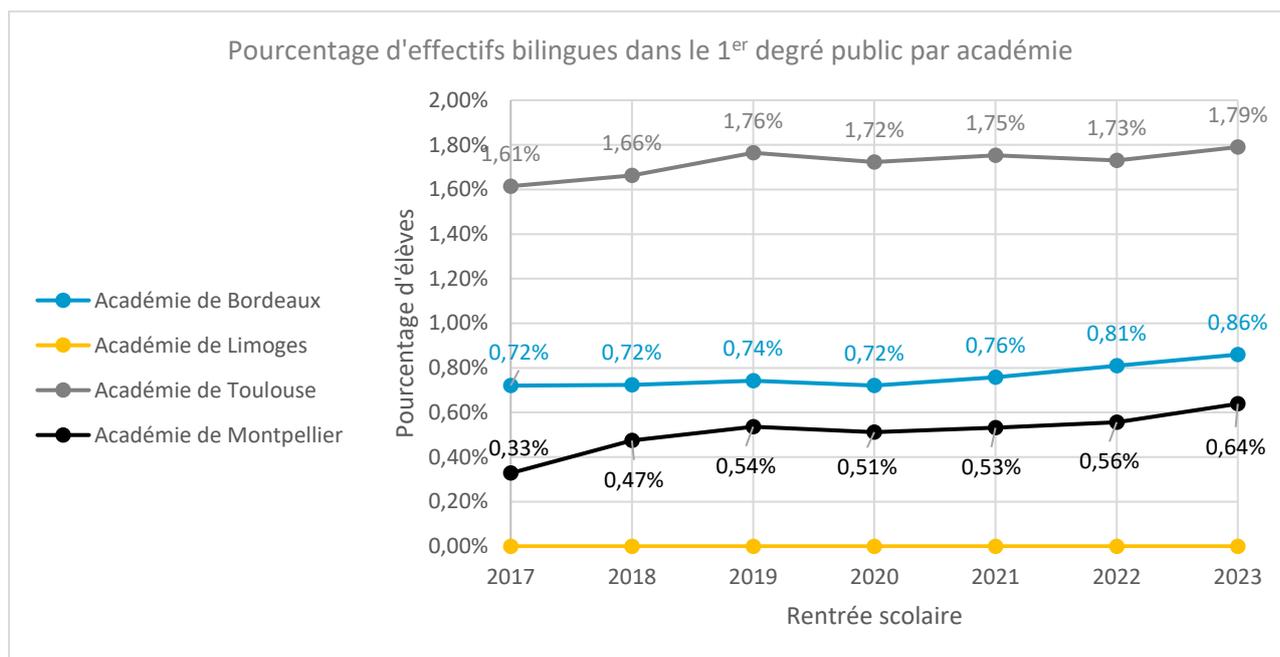
1. Effectifs bilingues

1.1. Par académie



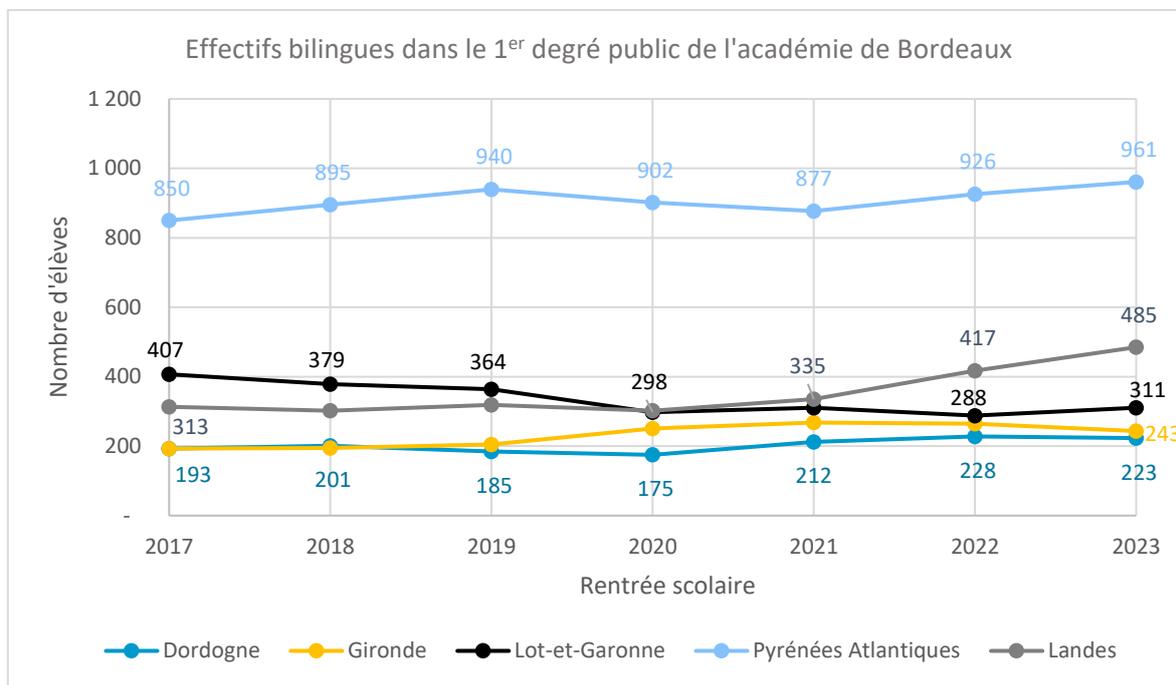
La tendance d'évolution des effectifs bilingues dans le premier degré est marquée à la hausse. Légère mais néanmoins notable au sein des académies de Toulouse (+5,15%) et de Bordeaux (+13,65%), cette augmentation est la plus forte dans celle de Montpellier qui faisait jusqu'alors état d'un retard relatif. Avec un nombre d'élèves quasiment doublé, nous constatons ici une hausse de 88,13%. Ainsi, l'évolution globale des effectifs bilingues du premier degré public pour les quatre académies considérées est de +17,24%.

Toutefois, le bilan est nuancé par le rappel de l'objectif d'une hausse de 26% des effectifs, fixé par la convention pour les académies de Toulouse et Montpellier, non atteint dans le premier cas. De même, la situation de Limoges, pour laquelle aucun élève n'est concerné alors que la convention particulière fixait un cap de deux cursus complets dans le secteur public, doit également être soulignée. Enfin, comme l'illustre le graphique suivant, ces effectifs rapportés au nombre total d'élèves scolarisés dans le premier degré public demeurent faibles : seule l'académie de Toulouse dépasse les 1%, s'approchant de la barre des 2%. Par ailleurs, notons que la baisse généralisée de la population scolaire est aussi un facteur explicatif, ces dernières années, d'une hausse de la part des effectifs bilingues.



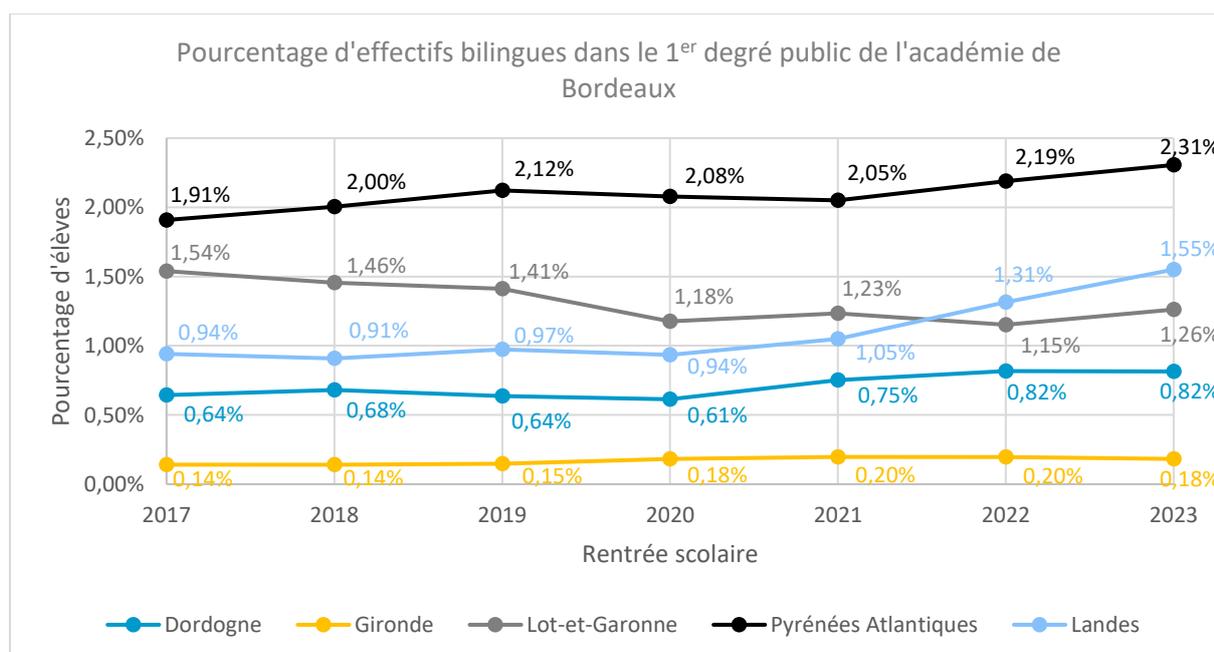
1.2. Par département

a) Académie de Bordeaux

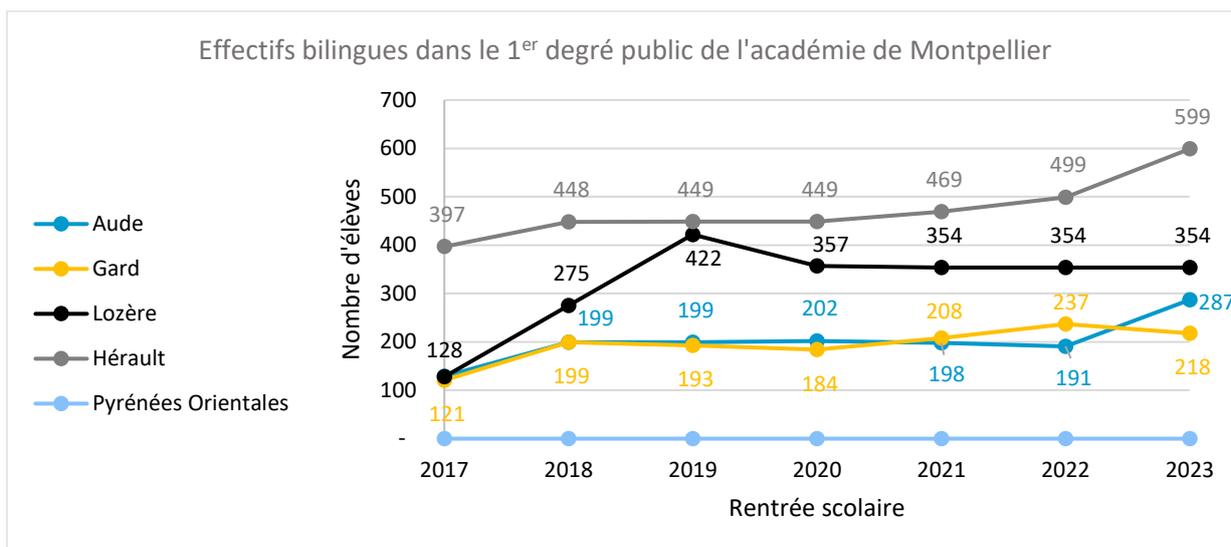


L'augmentation globale constatée dans l'académie de Bordeaux masque des disparités à l'échelle départementale. Alors que les Landes offrent la vision d'une dynamique intéressante, avec 172 élèves supplémentaires entre 2017 et 2023, le cas du Lot-et-Garonne est plutôt préoccupant avec une baisse de 23,59%, en dépit d'une légère inversion semblant s'opérer depuis 2020.

La vision en pourcentage traduit encore davantage ces écarts de situations, comme nous pouvons le constater ci-dessous.

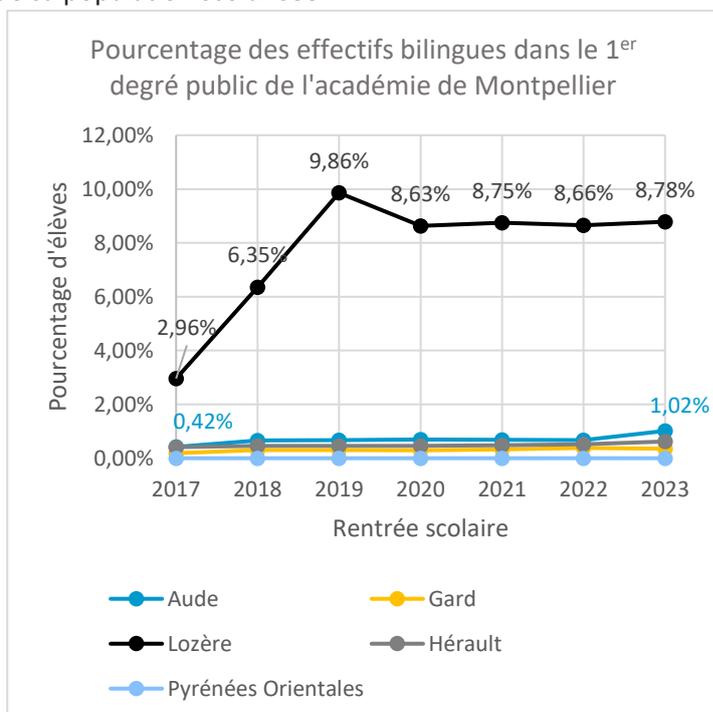


b) Académie de Montpellier



Dans l'académie de Montpellier, l'augmentation est constatée pour l'ensemble des départements. Nous recensons 62 élèves supplémentaires dans l'Aude, 116 dans le Gard, 102 dans l'Hérault et 226 en Lozère.

Par la lecture croisée des deux graphiques ci-dessous, nous remarquons que si la croissance des effectifs bilingues est forte, sa part sur le total des enfants scolarisés en premier degré public demeure faible à très faible. Dans l'Aude, le Gard et l'Hérault, elle oscille entre 0,35% et 1,02% en 2023. Néanmoins, relevons la situation remarquable de la Lozère qui atteint quasiment la barre des 10% d'enfants du premier degré public scolarisés en bilingue. C'est le département où l'augmentation aura été la plus significative. Précisons qu'il s'agit d'un territoire très rural et qui connaît une baisse sensible de sa population scolarisée.



Du fait de la visibilité rendue délicate par l'écart entre la Lozère et les autres départements, précisons que le pourcentage passe de 0,19% à 0,35% dans le Gard, et de 0,41% à 0,62% dans l'Hérault.

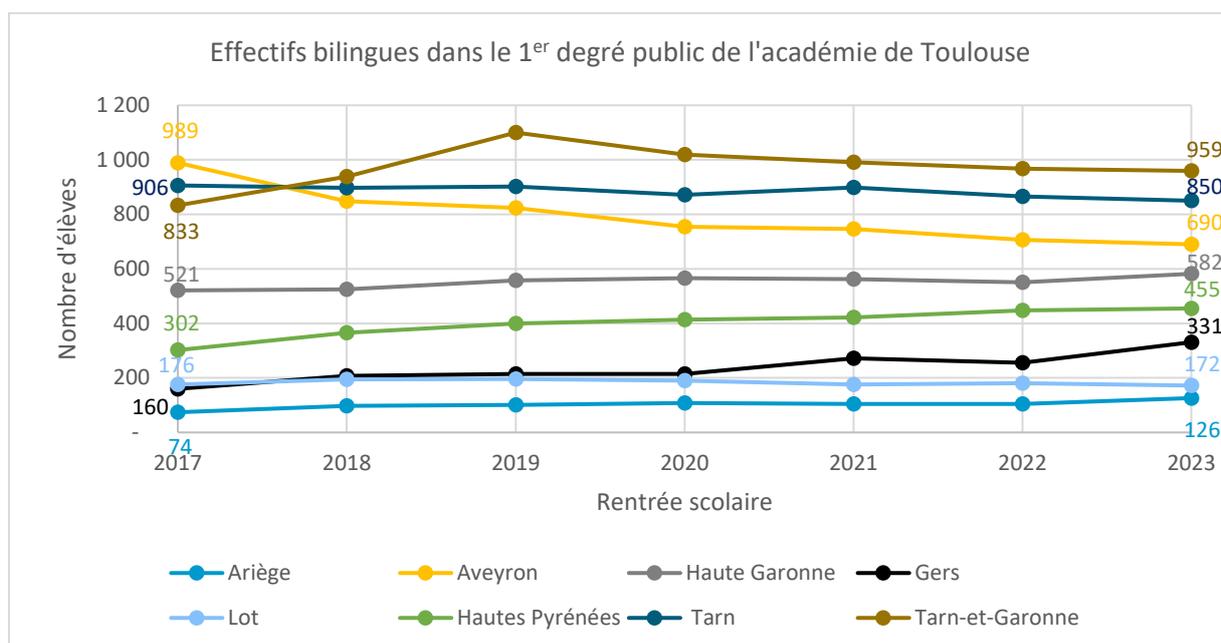
Académie de Montpellier - Filière bilingue publique

1 ^{er} degré	Effectifs bilingues en 2017	Objectifs de la convention : +26% d'effectifs en 2022 par rapport à 2017	Nombre d'élèves en section bilingue à la rentrée 2022	Nombre d'élèves en section bilingue à la rentrée 2023
Département				
11 - Aude	129	163	191	287
30 - Gard	121	152	237	218
34 - Hérault	397	500	499	599
48 - Lozère	128	161	354	354
66 - Pyrénées-Orientales	0	0	0	0
Total Académie	775	977	1281	1458

Dans l'académie de Montpellier, les objectifs de la convention académique sont atteints en 2022 dans tous les départements, à l'exception de l'Hérault qui compte un élève de moins, mais le dépasse largement en 2023. Cette académie a réussi à mobiliser ses ressources enseignantes formées à l'occitan depuis plusieurs années mais qui n'enseignaient pas en cursus bilingue. Cela explique la progression importante tant au niveau de l'offre d'enseignement, comme nous le verrons plus tard, qu'au niveau des effectifs.

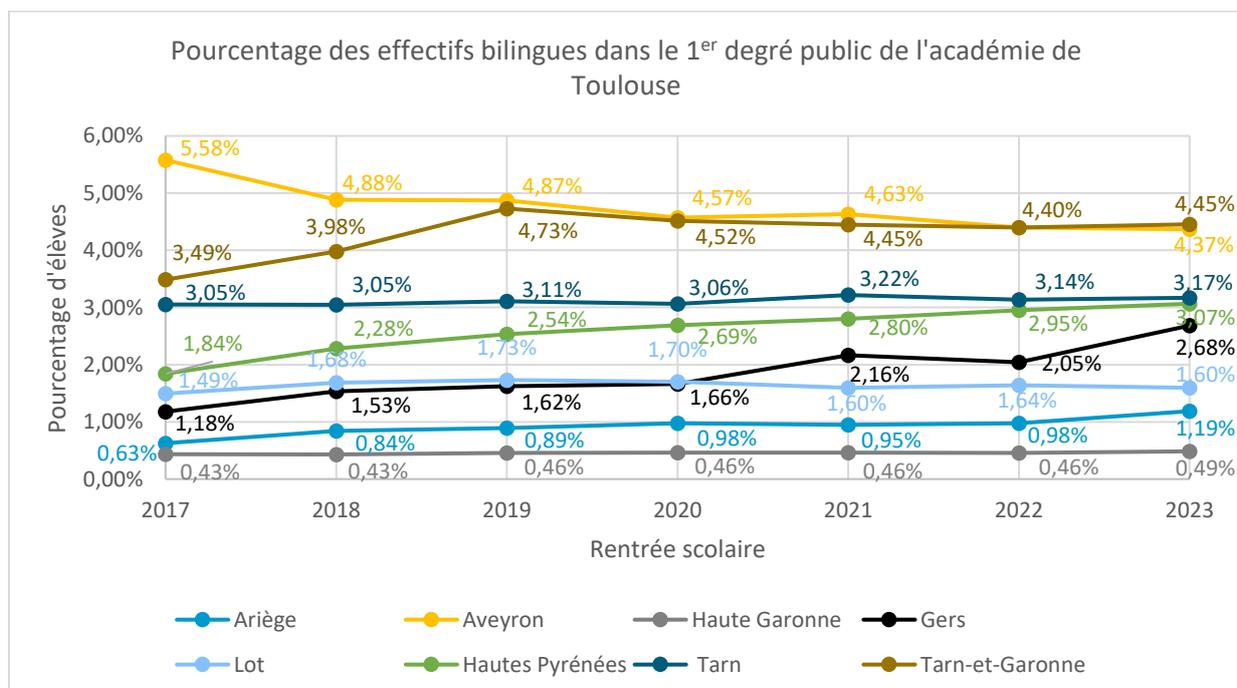
Rappelons que l'académie disposait d'une offre d'enseignement bilingue public très en-deçà de celle des académies de Bordeaux et Toulouse. Elle est donc en train de rattraper son retard relatif en la matière.

c) Académie de Toulouse



Ici, une plongée au cœur des départements offre une vision distincte de celle observée globalement. Les situations sont disparates, avec d'un côté l'Aveyron perdant presque un tiers de ses effectifs, soit 299 élèves, et de l'autre le Gers qui en gagne 171, soit un effectif doublé entre 2017 et 2023.

La diminution constatée en Aveyron se traduit aussi en pourcentage, alors qu'il s'agissait du département ayant le taux le plus élevé de l'académie. Pour le Lot, cette proportion augmente légèrement en dépit de la baisse en effectifs, du fait de la chute de la population scolarisée. Le Gers, les Hautes-Pyrénées et le Tarn-et-Garonne présentent ici des augmentations notables.



Académie de Toulouse - Filière bilingue publique ²			
1 ^{er} degré			
Département	Objectifs de la convention rentrée 2022 en % des élèves du 1 ^{er} degré	Part d'élèves en section bilingue - rentrée 2022	Part d'élèves en section bilingue - rentrée 2023
9 - Ariège	1,5%	1,0%	1,2%
12 - Aveyron	6,8%	4,4%	4,4%
31 - Haute-Garonne	0,7%	0,5%	0,5%
32 - Gers	2,2%	2,0%	2,7%
46 - Lot	2,4%	1,6%	1,6%
65 - Hautes-Pyrénées	3%	3,0%	3,1%
81 - Tarn	3,5%	3,1%	3,2%
82 - Tarn et Garonne	4,1%	4,4%	4,5%
Total Académie	+ 26% d'élèves bilingues depuis la rentrée 2017 (3961 élèves)	+ 3,0%	+ 5,2%

Le tableau ci-dessus met en perspective les objectifs chiffrés de la convention de l'académie de Toulouse. Il apparait que la progression de 26% d'élèves bilingues n'a pas été atteinte, malgré une hausse de 5,2 % entre 2017 et 2023 (3 961 élèves en 2017 pour 4 165 en 2023). Une progression, donc, mais plus faible qu'escomptée.

Seuls les Hautes-Pyrénées et le Tarn-et-Garonne sont parvenus à atteindre les objectifs départementaux en 2022. Le Gers complète la liste si nous prenons en compte la rentrée 2023. Certains départements en sont encore relativement éloignés (Ariège, Lot et Haute-Garonne notamment) et l'Aveyron a même connu une régression.

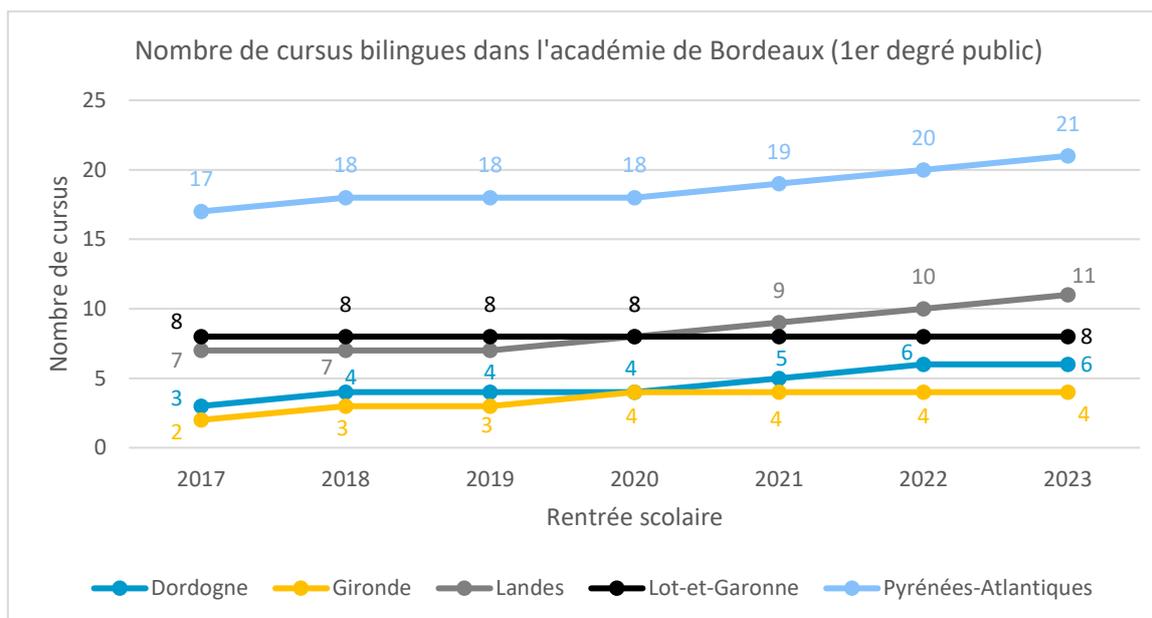
² Les pourcentages sont arrondis au dixième.

2. Sites bilingues

L'académie de Bordeaux, dont l'objectif chiffré concernait l'ouverture de cursus, fait à ce titre ici l'objet d'une attention particulière. Relevons la difficulté de suivre précisément ces données face, parfois, au manque d'harmonisation de comptabilisation, tantôt en sites, tantôt en cursus, tantôt en établissements. Un même site ou cursus peut en effet désigner plusieurs établissements.

2.1. Par département

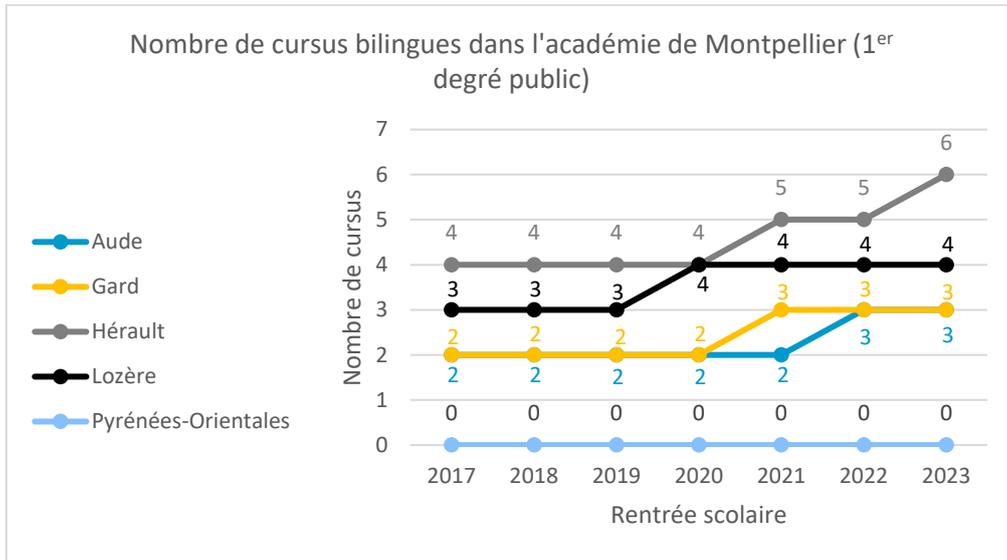
a) Académie de Bordeaux



Le département du Lot-et-Garonne est le seul à demeurer stable alors que tous les autres augmentent. Toutefois, la convention prévoyait bien une ouverture par an dans chaque département. Aucun ne l'atteint en 2022, et Les Landes y parviennent en 2023 (il faut noter qu'un cursus est ouvert en 2017). Les Pyrénées-Atlantiques, avec un objectif particulier de deux ouvertures par an, n'en ont finalement connu que 4 sur cette même période. Le bilan global est négatif, avec 12 ouvertures sur 30 prévues en 2022, et seulement deux supplémentaires en 2023, comme le résume le tableau suivant.

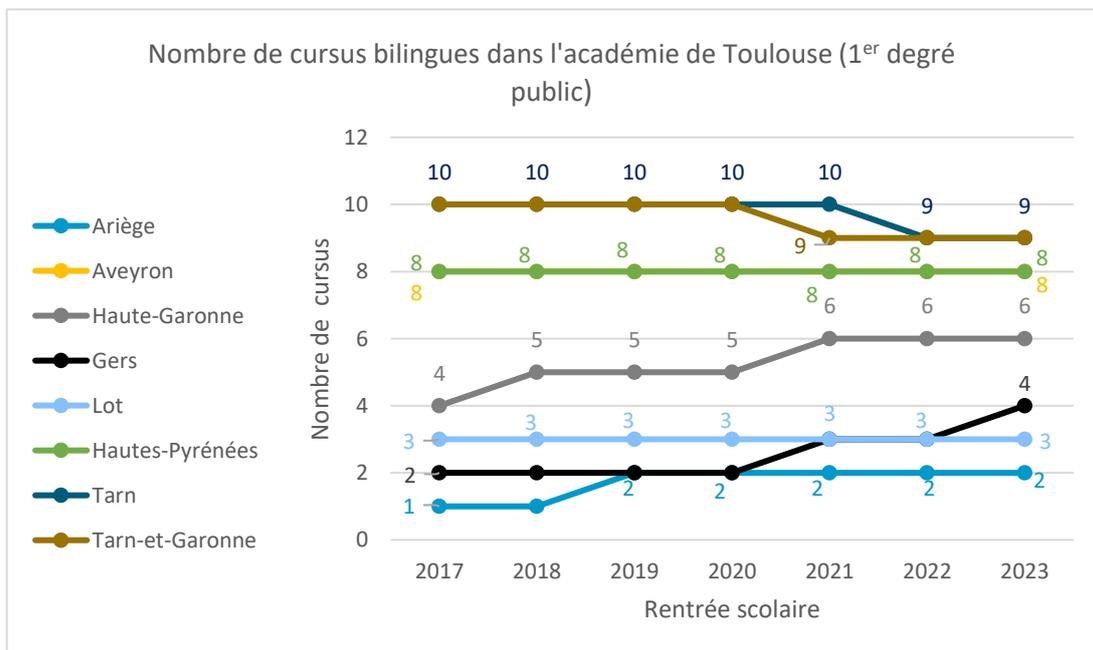
Académie de Bordeaux - Filière bilingue publique			
1 ^{er} Degré	Objectif de la convention rentrée 2022 : nombre de cursus bilingues à ouvrir depuis 2017	Nombre de cursus ouverts entre les rentrées 2017 et 2022	Nombre de cursus ouverts entre les rentrées 2017 et 2023
Département			
24 - Dordogne	5	3	3
33 - Gironde	5	2	2
40 - Landes	5	4	5
47 - Lot-et-Garonne	5	0	0
64 - Pyrénées Atlantiques	10	3	4
Total Académie	30	12	14

b) Académie de Montpellier



La forte augmentation des effectifs trouve ici une explication : l'offre de cursus bilingues augmente dans tous les départements concernés de l'académie de Montpellier, qui passe de 11 à 16 cursus bilingues.

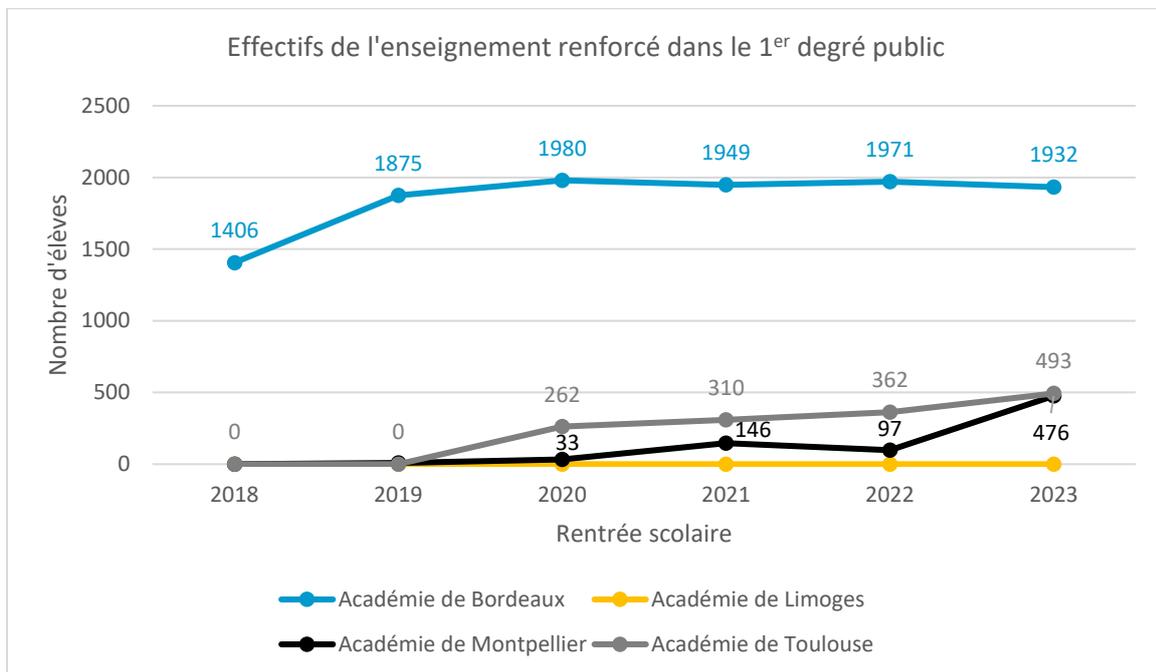
c) Académie de Toulouse



Globalement, nous passons de 46 à 49 cursus sur la période. Notons le passage d'1 à 2 cursus en Ariège, de 2 à 4 dans le Gers, ou de 4 à 6 en Haute-Garonne. Le Tarn et le Tarn-et-Garonne connaissent en revanche une diminution de leur offre, perdant un cursus.

3. Effectifs dans les autres modalités d'enseignement

3.1. Enseignement renforcé (3h par semaine)



L'académie de Bordeaux, portée par le département des Pyrénées-Atlantiques dans lequel cette modalité a été fortement développée (1 707 élèves en 2023, soit 4% des élèves scolarisés en 1^{er} degré public), est la plus largement dotée, bien que l'augmentation semble ici stoppée depuis la rentrée 2020. De plus, l'ampleur de cette courbe par rapport aux autres ne doit pas masquer les dynamiques notables des académies de Montpellier et Toulouse. Dans la première, aucun élève ne suivait ce type d'enseignement en 2018. En 2023, les quatre départements complètement occitanophones (exception est faite des Pyrénées-Orientales) disposent d'au moins une offre, et nous dénombrons 476 inscrits. L'académie de Toulouse n'avait également pas d'élève dans cette situation en 2018. Si la hausse y est moins diffuse (4 départements sur 8), elle est tout aussi importante en termes d'effectifs globaux avec 493 élèves concernés lors de rentrée 2023.

Les offres d'enseignement renforcé paraissent donc rapidement trouver un public, au même titre que les sites bilingues. De plus, le maillage territorial est ici encore à parfaire : la Gironde, le Lot-et-Garonne, l'Ariège, le Lot, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, la Creuse, la Corrèze et la Haute-Vienne n'enregistrent aucun effectif en septembre 2023.

3.2. Enseignement extensif

La situation de cet enseignement étant extrêmement variée selon les départements, il ne paraît pas pertinent d'en effectuer une analyse comparée. De plus, au sein même des territoires disposant d'une telle offre, un flou demeure autour de la définition de l'enseignement, entre les termes d'initiation et de sensibilisation notamment. Nous avons pu le constater lors de nombreux groupes de travail, par exemple, ou au contact des conseillers et conseillères pédagogiques.

Nous évoquerons ici les enseignements dispensés par des professeurs des écoles agréés ou par des intervenants extérieurs, soutenus par des collectivités, en présentant rapidement la situation de chacun des départements ayant une politique d'offre à ce niveau.

a) Académie de Bordeaux

Aucun des départements ne mène une politique de développement de cet enseignement. Les Pyrénées-Atlantiques, qui le pratiquaient, ont fait le choix de l'abandonner au profit du renforcé (3h hebdomadaires), dont nous venons de faire le bilan.

Est en revanche pratiquée une sensibilisation qui touche 6 000 enfants à la rentrée 2023. Celle-ci étant classée en dehors de « toutes modalités confondues » par l'Éducation Nationale, il ne paraît pas opportun de considérer ces élèves comme des écoliers ayant un enseignement de la langue ou en langue.

b) Académie de Montpellier

Dans cette académie, il n'y a pas d'association financée par des collectivités pour dispenser dans les écoles un enseignement d'initiation. Ce sont les professeurs qui assurent cet enseignement. De ce fait, il est particulièrement délicat d'établir une grille de lecture claire basée sur un volume horaire.

Nous nous contenterons donc de citer les chiffres du Conseil académique faisant suite à la rentrée 2023, dans lequel il est fait état de 12 027 élèves concernées par un « enseignement de langue vivante régionale », hors bilingue à parité horaire et immersif.

c) Académie de Toulouse

Dans cette académie, l'enseignement est dispensé au sein de certains départements par des intervenants associatifs, financés par les Conseils départementaux. Au total, en 2023, ce sont 280 écoles qui sont concernées, pour un total de 12 000 élèves environ (chiffres exposés au CAEOC).

- Aveyron

L'association ADOC 12 dispense cet enseignement à 6 700 élèves, de la maternelle jusqu'au CM2, soit plus de 30% des écoliers du département.

Il s'agit de conduire des activités en immersion linguistique, en présence de l'enseignant référent. Selon l'association, « en fin de CM2, les enfants qui ont bénéficié de cet enseignement depuis la maternelle peuvent obtenir le niveau A1 du CECRL (cadre européen commun de référence pour les langues) ». Cela correspond à environ 80 heures sur les huit années concernées.

Le Conseil départemental souhaite étendre cette dynamique afin de toucher 40% des élèves.

- Gers

Le CREO 32 et l'association Parlem, basée en Hautes-Pyrénées mais intervenant dans le sud du département, dispensent cet enseignement de façon hebdomadaire : 30 minutes pour des classes d'école maternelle, et 1h pour des classes d'école élémentaire.

A la rentrée 2023, le CREO 32 touche ainsi 390 élèves à l'Isle-Jourdain et Vic-Fezensac, avec une intervention pendant 16 semaines.

Parlem est présente dans ce département au niveau de la Communauté de Communes d'Astarac-Arros grâce à un accord avec la collectivité. 229 enfants sont concernés, toujours pour cette même année 2023.

Ces deux structures ont donc initié 619 élèves à l'occitan en 2023 dans le Gers.

- Hautes-Pyrénées

L'association Parlem que nous venons de mentionner intervient principalement dans le présent département. Ainsi, par le même fonctionnement que celui qu'elle applique dans le Gers, à savoir 30 minutes hebdomadaires pour des classes de maternelle et 1h pour des classes d'élémentaire, elle touche en 2023 plus de 2 300 élèves dans l'ensemble du département, avec un maillage complet du territoire.

- Haute-Garonne

Dans ce département, 490 élèves, répartis dans 23 classes de 7 écoles différentes, sont concernés par une initiation dispensée par le CREO 31, à la rentrée 2022.

Pour autant, environ 30% des élèves du département sont touchés par une initiation ou de la sensibilisation.

- Tarn-et-Garonne

L'association ALCOC délivre également ce type d'enseignement dans le département du Tarn-et-Garonne, essentiellement par le biais d'un volume horaire de 15 séances de 40 minutes. 3 250 élèves sont concernés pour l'année 2023.

En conclusion, il apparaît nettement que cette catégorie d'enseignement « extensif » demeure perfectible dans sa définition et son application si nous souhaitons en assurer un suivi quantitatif précis. La limite entre « initiation » et « sensibilisation » demeure par exemple imprécise selon les cas, et les situations académiques sont extrêmement variables.

L'enjeu est d'autant plus important que nous constatons par ce rapide état des lieux qu'un nombre conséquent d'élèves est concerné.

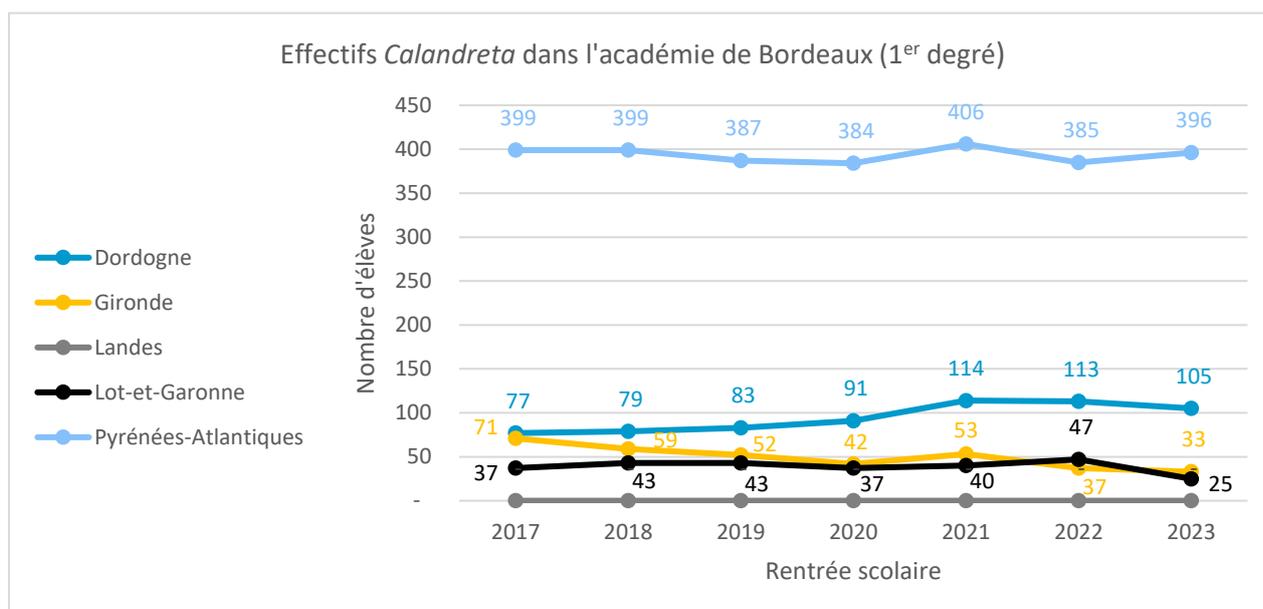
B. Évolution de l'enseignement dans le 1^{er} degré privé sous contrat

1. Effectifs dans le 1^{er} degré privé sous contrat

1.1. Enseignement immersif (Calandreta)

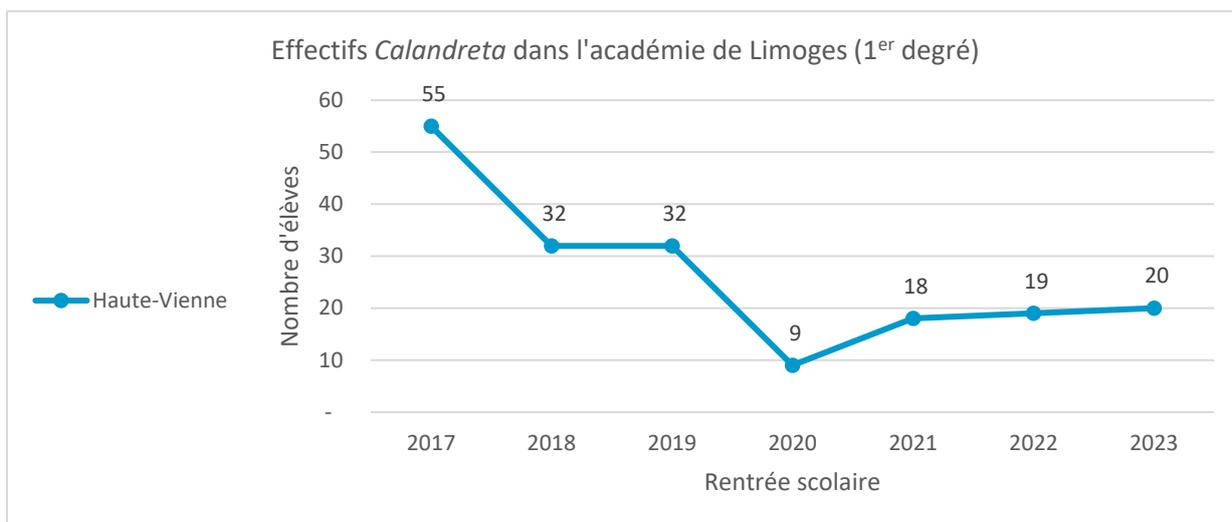
Les écarts entre certaines académies rendant difficilement lisibles une analyse globale, nous proposons ici une approche par départements au sein de chacune des académies.

a) Académie de Bordeaux



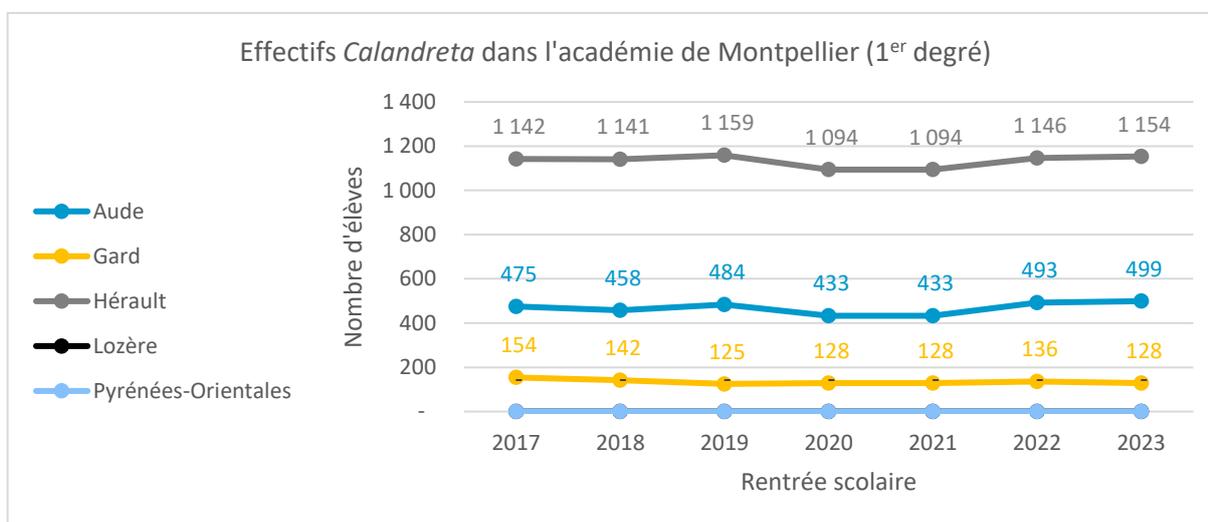
Ces courbes offrent une vision globale de stabilité : de 584 à 582 élèves entre 2017 et 2022. Pour autant, trois départements connaissent une baisse lorsque nous prenons en compte la rentrée 2023. Les *Calandreta* du premier degré accueillent trois élèves de moins en Pyrénées-Atlantiques, 12 en Lot-et-Garonne, et surtout 38 en Gironde, une chute de plus de 53%. Notons toutefois la bonne dynamique de la Dordogne (28 élèves en plus, +36%).

b) Académie de Limoges



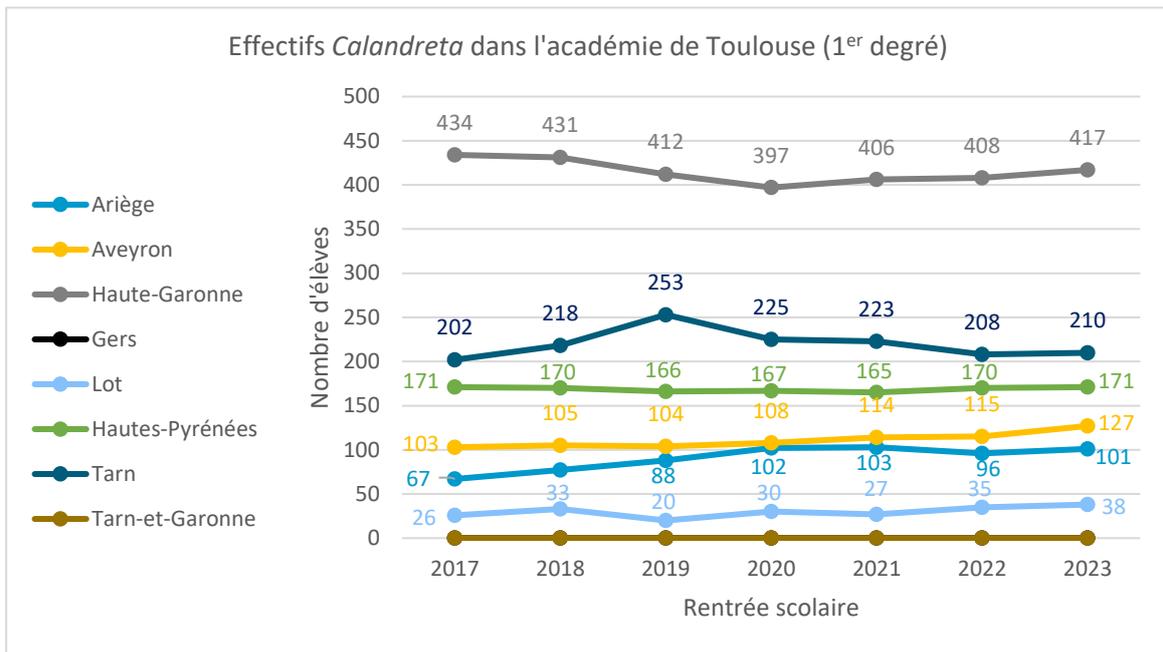
L'unique offre d'enseignement immersive, elle-même seule proposition d'enseignement en occitan dans le premier degré de l'académie de Limoges, connaît une chute d'effectifs. Elle semble stabilisée en 2023, avec une très légère hausse ces dernières années (+2 élèves en deux ans).

c) Académie de Montpellier



Ici, le Gard présente un bilan négatif, avec une baisse de près de 17% de ses effectifs *Calandreta* pour le premier degré. Dans l'Aude et l'Hérault, les hausses sont légères et respectivement de 5% et 1%. Globalement, le bilan est stable (+0,56%). La Lozère demeure sans élève scolarisé en enseignement immersif. Globalement, l'académie est largement en tête des effectifs *Calandreta* pour le premier degré.

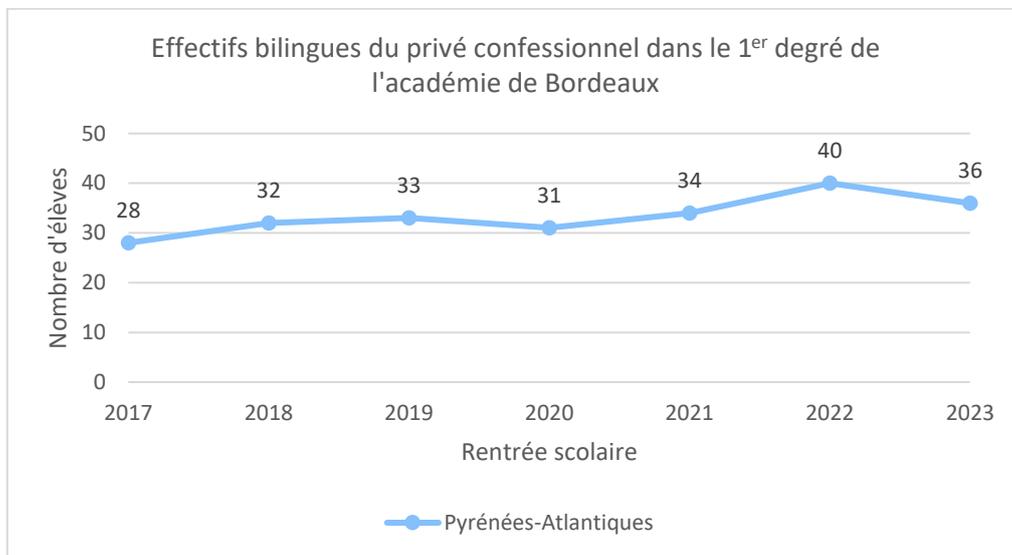
d) Académie de Toulouse



Au niveau académique, 65 élèves de plus sont scolarisés en *Calandreta*, soit une différence de +6,48%. À l'échelle départementale, des dynamiques fortement à la hausse sont à souligner. C'est le cas de l'Ariège (34 élèves supplémentaires, soit +50%), de l'Aveyron (+23%) ou du Lot (+46%). Ce sont toutefois ceux pour lesquels les effectifs sont les plus réduits. Le département le plus fourni, la Haute-Garonne, présente une baisse de 4%.

1.3. Privé confessionnel

a) Académie de Bordeaux



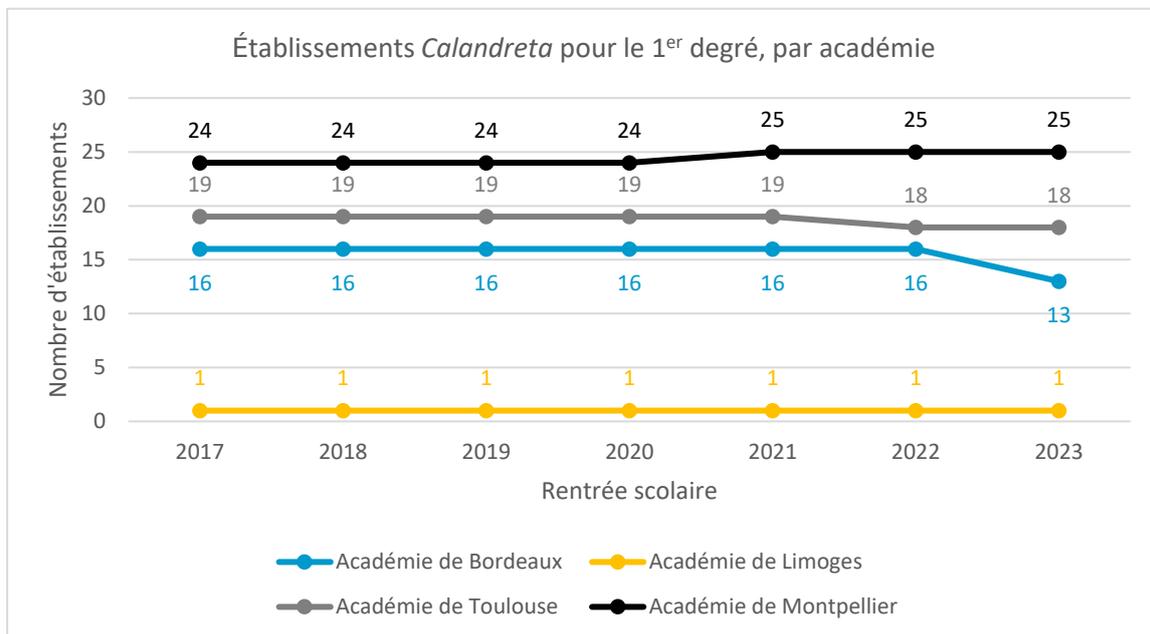
Le département des Pyrénées-Atlantiques est le seul où une offre d'enseignement bilingue est proposée dans le premier degré confessionnel sous contrat. Les effectifs, bien que réduits, sont en hausse presque continue sur la période observée. 36 élèves sont aujourd'hui concernés.

S'il convient de ne pas tirer de conclusion de ce seul cas particulier, il démontre en tout cas qu'il est possible de pérenniser un enseignement bilingue dans un établissement de type confessionnel.

Rappelons également que la différence numérique entre établissements privés et publics est grande. Dans le premier degré, ils sont environ dix fois moins nombreux sur l'ensemble du territoire couvert dans le présent bilan, ce rapport étant bien supérieur dans certains départements ruraux. L'académie de Limoges, par exemple, ne compte que 17 écoles privées réparties dans les trois départements, contre 602 établissements publics.

2. Sites bilingues dans le 1^{er} degré privé sous contrat

2.1. Enseignement immersif (Calandreta)



Si l'académie de Montpellier présente un établissement supplémentaire sur la période, celles de Toulouse et Bordeaux connaissent des baisses respectives de 2 et 3 écoles. Un seul site existe et se maintient dans l'académie de Limoges. Ce bilan contraste donc plutôt avec les effectifs présentés précédemment. Il convient alors de s'interroger sur les motifs de fermeture de ces établissements. Aussi, si les évolutions d'effectifs ne sont pas calquées sur ces baisses, elles prouvent une demande toujours présente, y compris dans les territoires où des offres disparaissent. Rappelons également une stratégie de développement de l'offre *Calandreta*, consistant en l'ouverture d'antennes sur une école existante. Les effectifs augmentent alors, bien qu'il n'y ait pas statistiquement de nouvel établissement.

2.2. Privé confessionnel

Comme nous l'avons exposé précédemment, seul le département des Pyrénées-Atlantiques propose une offre d'enseignement bilingue dans le premier degré confessionnel. Sur la période observée, cette donnée n'a pas évolué, et ce cas unique le demeure.

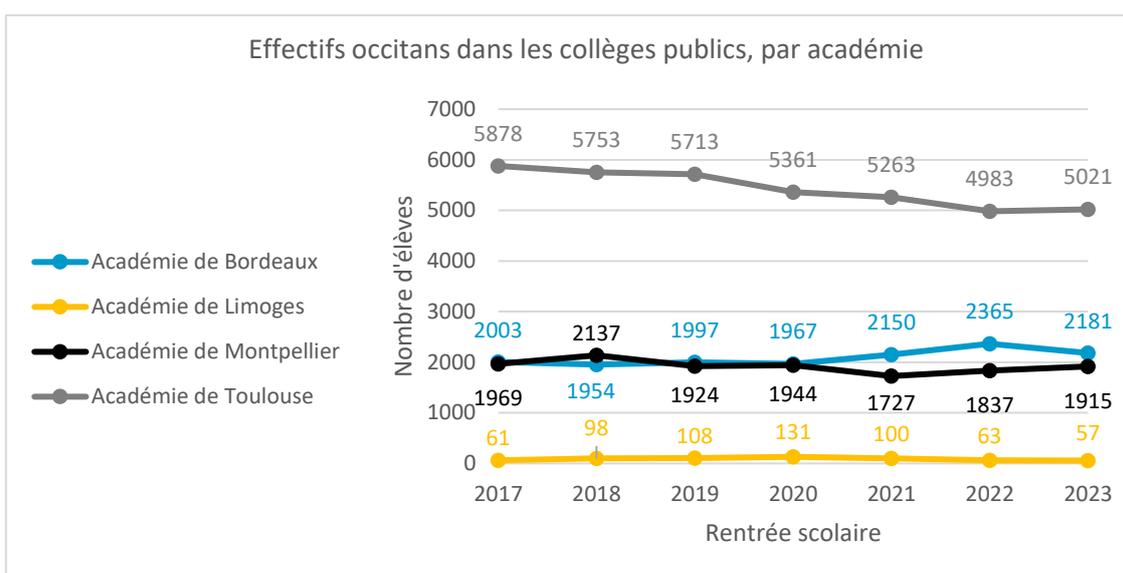
II. Évolution de l'enseignement dans le 2nd degré

A. Évolution dans les collèges publics

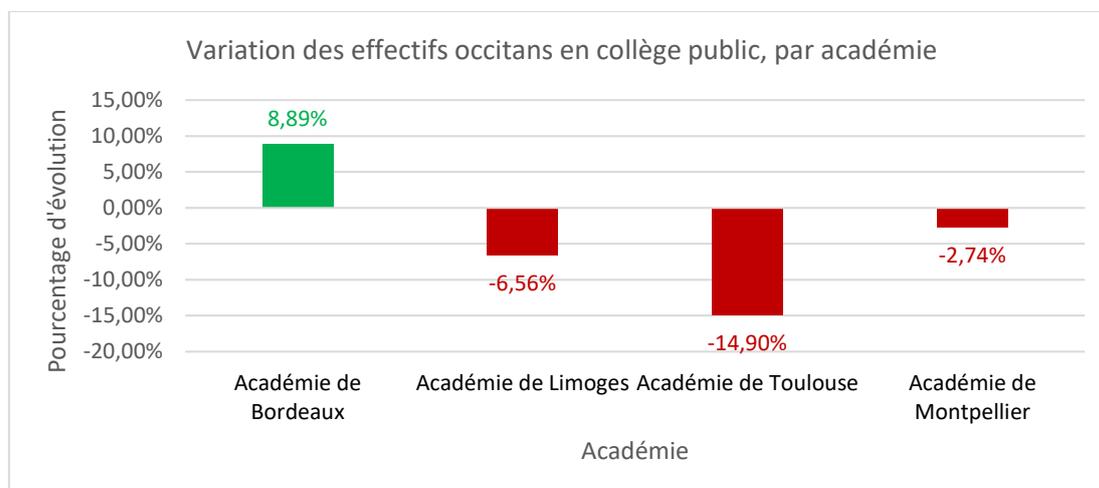
Les effectifs dits « occitans » regroupent à la fois les élèves inscrits en option et ceux inscrits en Discipline Non Linguistique (DNL) enseignée en occitan. Le détail est toutefois spécifié, tant au niveau académique que départemental, afin de situer les dynamiques respectives de ces enseignements.

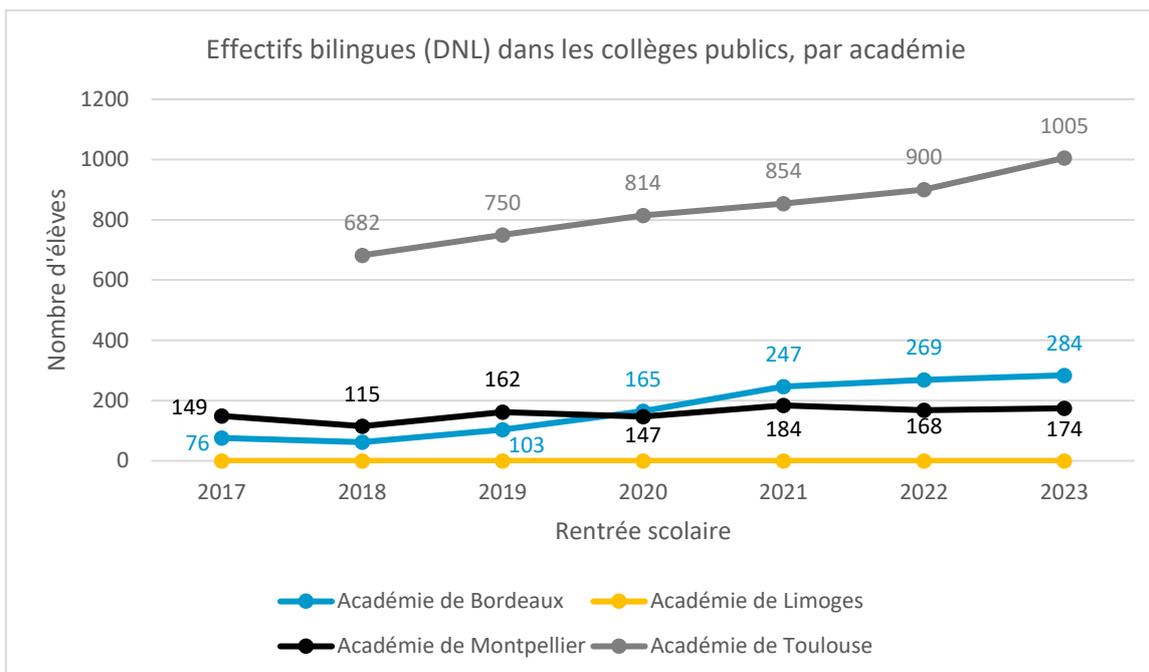
1. Effectifs occitans dans les collèges publics

1.1. Par académie

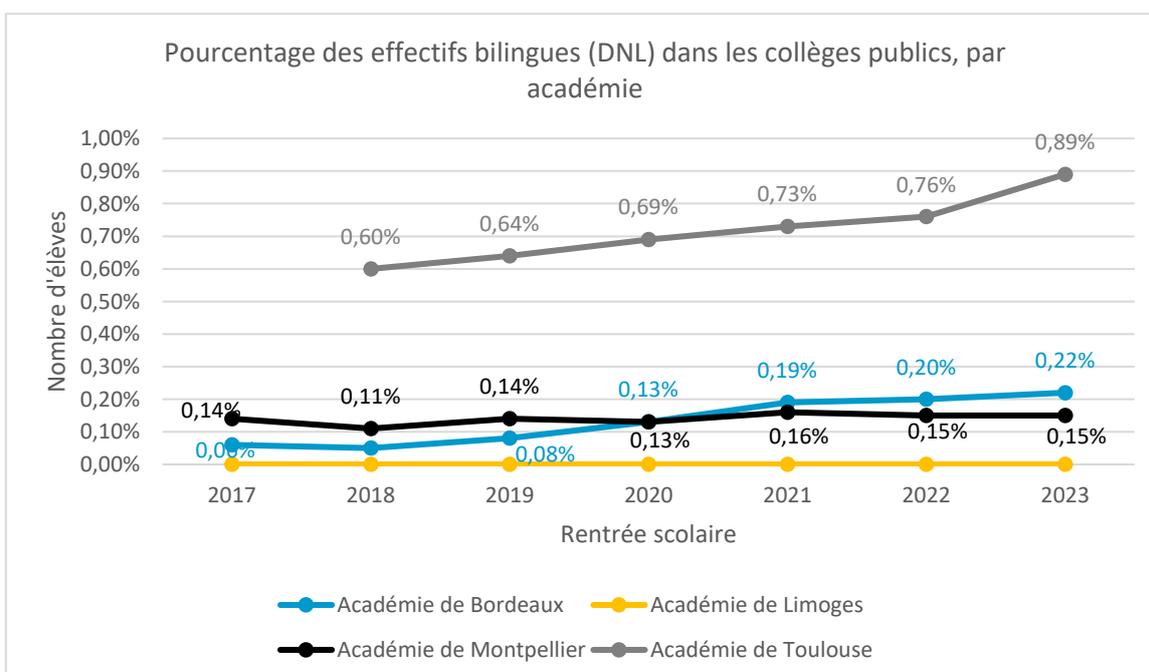


Nous observons ici des tendances disparates. L'académie de Toulouse, de très loin la plus fournie, connaît une chute d'importance et continue jusqu'en 2022. Celle de Bordeaux voit ses effectifs augmenter, alors que du côté de Montpellier et Limoges, nous observons des baisses légères, sur un total très faible pour la seconde. Le bilan est donc globalement négatif, comme le démontre de façon nette le graphique ci-après.





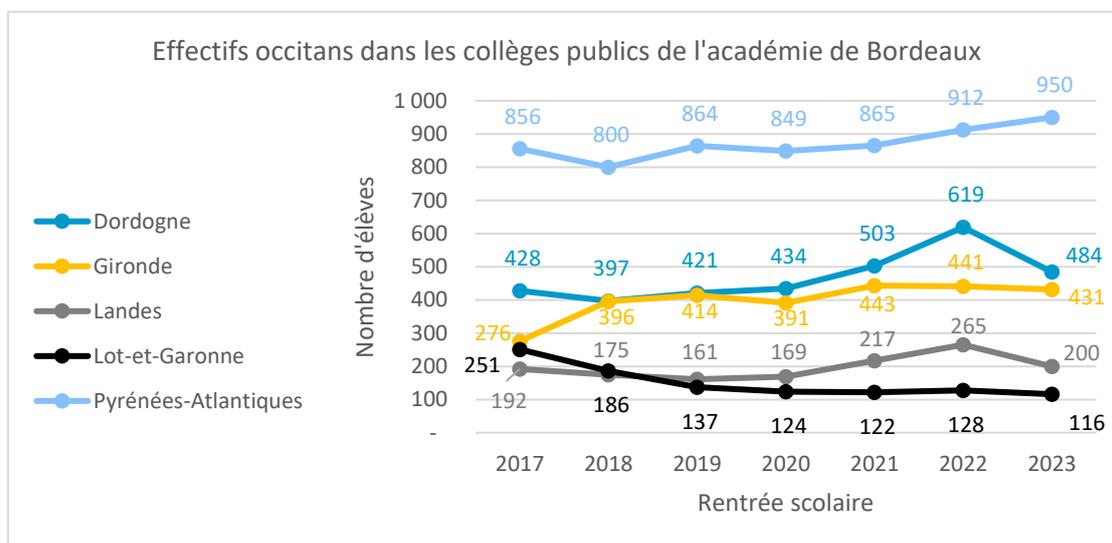
Les académies de Bordeaux et de Toulouse démontrent un attrait réel pour l'enseignement dit « bilingue ». Les ouvertures d'offre ont rapidement trouvé leur public, pendant que celles qui existaient en ont attiré de nouveaux. Si la proportion d'élèves concernés n'excède pas 0,37% du total des collégiens inscrits en filière publique, elle a plus que doublé sur la période, traduisant une dynamique digne d'intérêt. Dans l'académie de Bordeaux, elle a quadruplé, ce qui équivaut à une hausse de 273% des effectifs, de 76 à 284. Enfin, pour l'académie de Montpellier, la dynamique est moins flagrante mais nous notons tout de même une hausse de 25 élèves, soit une croissance de 16,78%. Partout où cette offre est présente, une augmentation des effectifs est donc observée.³



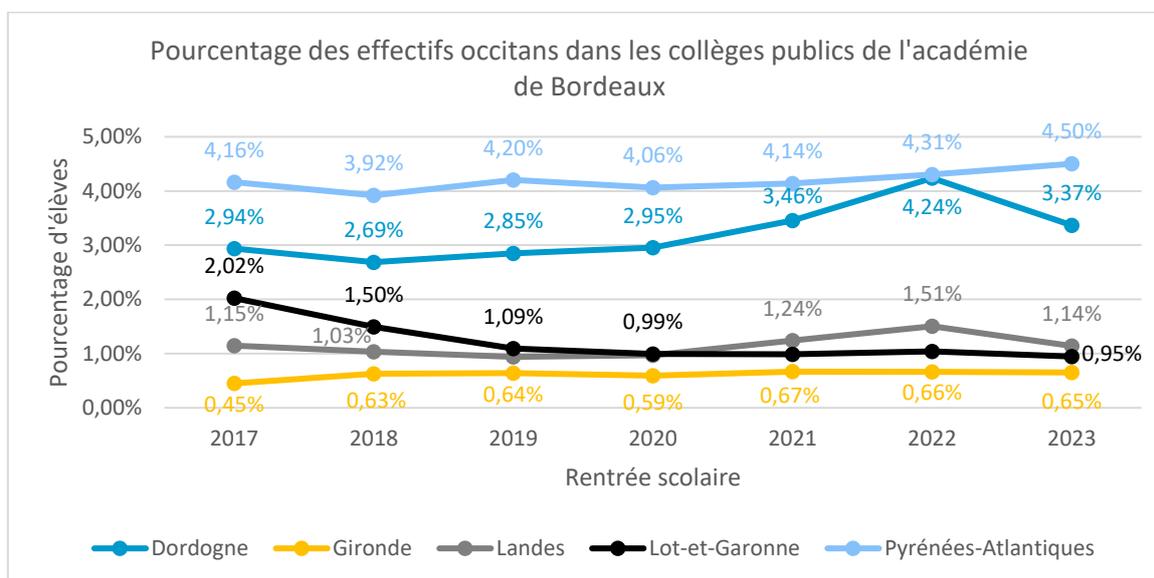
³ Pour 2017, nous n'avons que les effectifs globaux, et donc pas le détail de ceux inscrits en DNL.

1.2. Par département

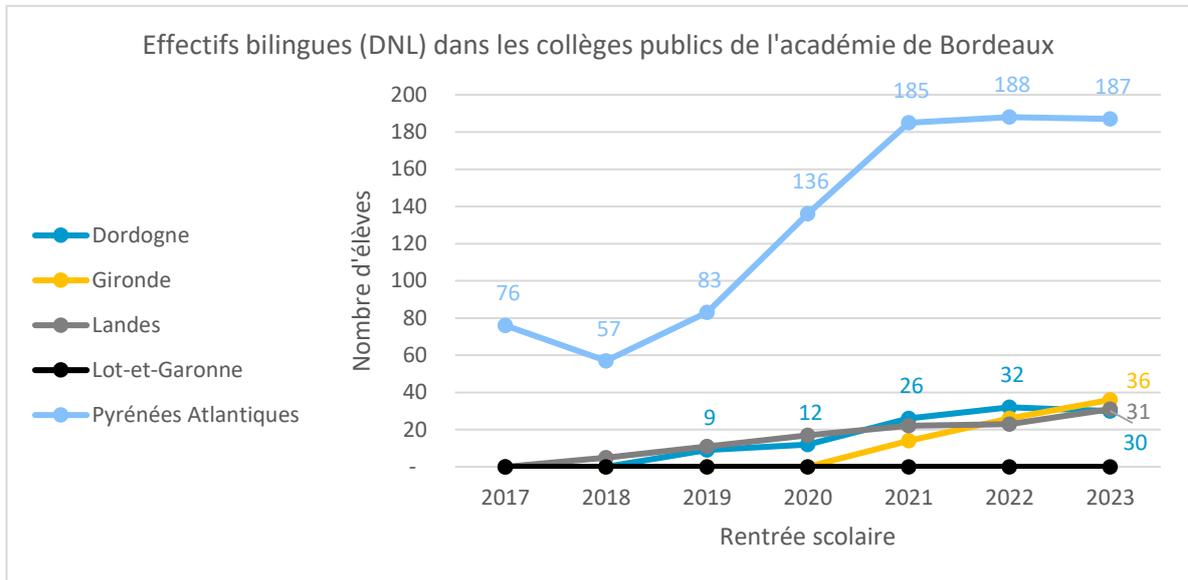
a) Académie de Bordeaux



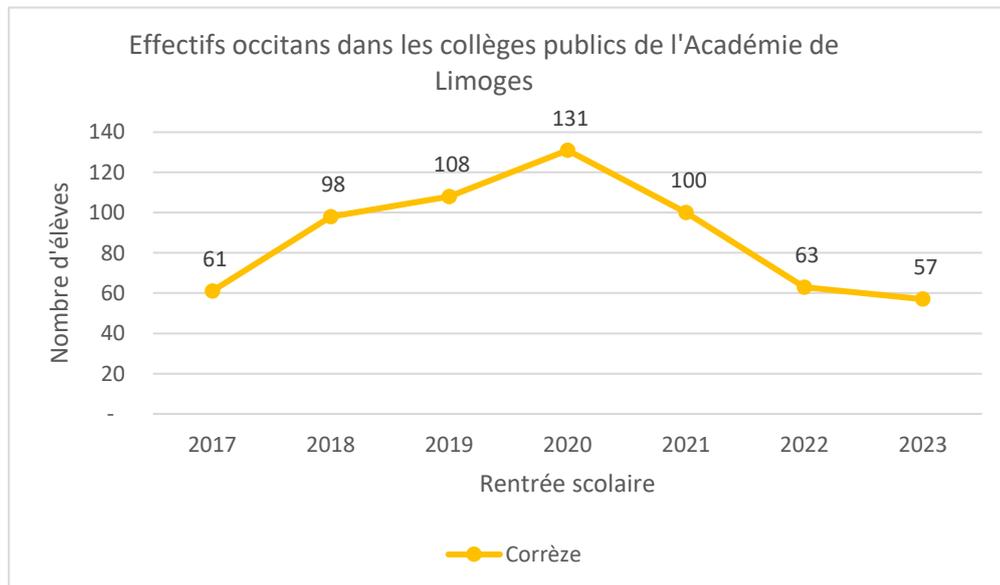
Les courbes d'évolution des effectifs occitans dans les collèges publics ne permettent pas de dégager de dynamique linéaire. Le cas des Pyrénées-Atlantiques est notable, avec une hausse quasiment continue à partir de 2018. À l'inverse, le Lot-et-Garonne connaît une chute spectaculaire entre 2017 et 2019, se poursuivant sur un rythme moindre mais conduisant tout de même à une perte de la moitié des effectifs. Le département de la Gironde est, pour terminer, celui qui affiche la progression la plus conséquente. Passant de 276 à 431, le nombre de collégiens suivant un enseignement de l'occitan dans le public y a ainsi augmenté de 56,16%. Si elle ne suit pas un rythme diffus et régulier dans tous les territoires, une hausse globale est à relever sur l'ensemble de l'académie pour la période observée.



En revanche, nous observons ci-dessous une croissance diffuse des effectifs bilingues des collèges publics. Si les Pyrénées-Atlantiques font office d'exception dans l'académie, tant en nombre qu'en taux d'augmentation, les dynamiques des autres départements sont notables. Effectivement, aucun d'eux ne disposait de collégiens inscrits dans cet enseignement à la rentrée 2017.

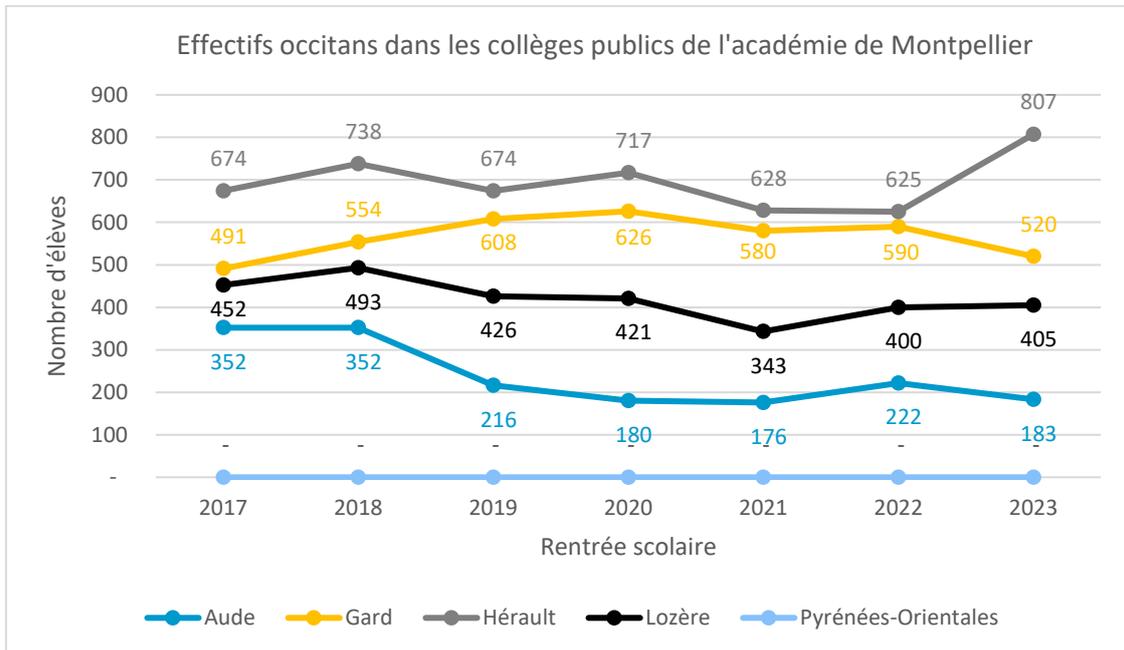


b) Académie de Limoges

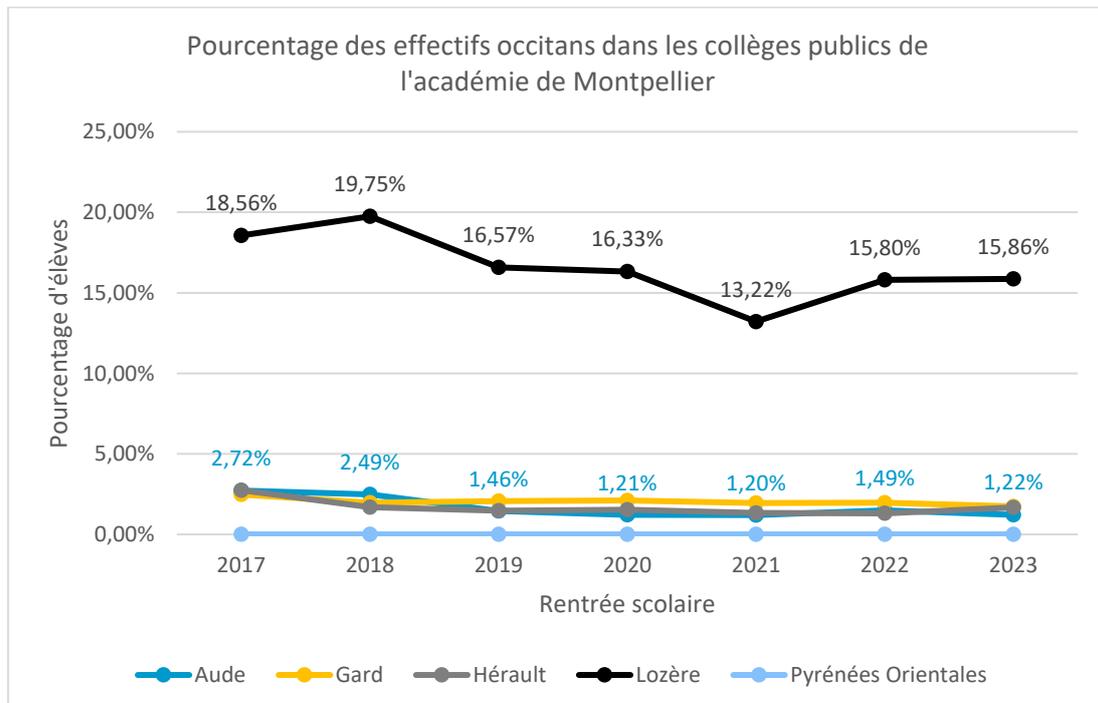


Dans les collèges publics, seule la Corrèze dispose d'élèves apprenant l'occitan, exclusivement inscrits en option. Après une dynamique conduisant au doublement des effectifs, une chute brutale s'opère à partir de la rentrée 2021 et mène finalement à une légère baisse sur la période observée. L'inversion de la dynamique est particulièrement visible et interroge sur ses causes.

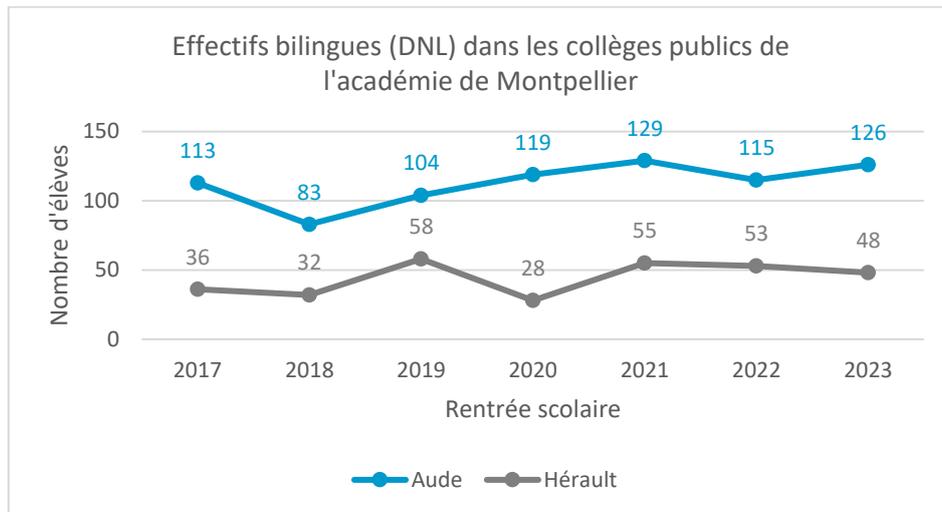
c) Académie de Montpellier



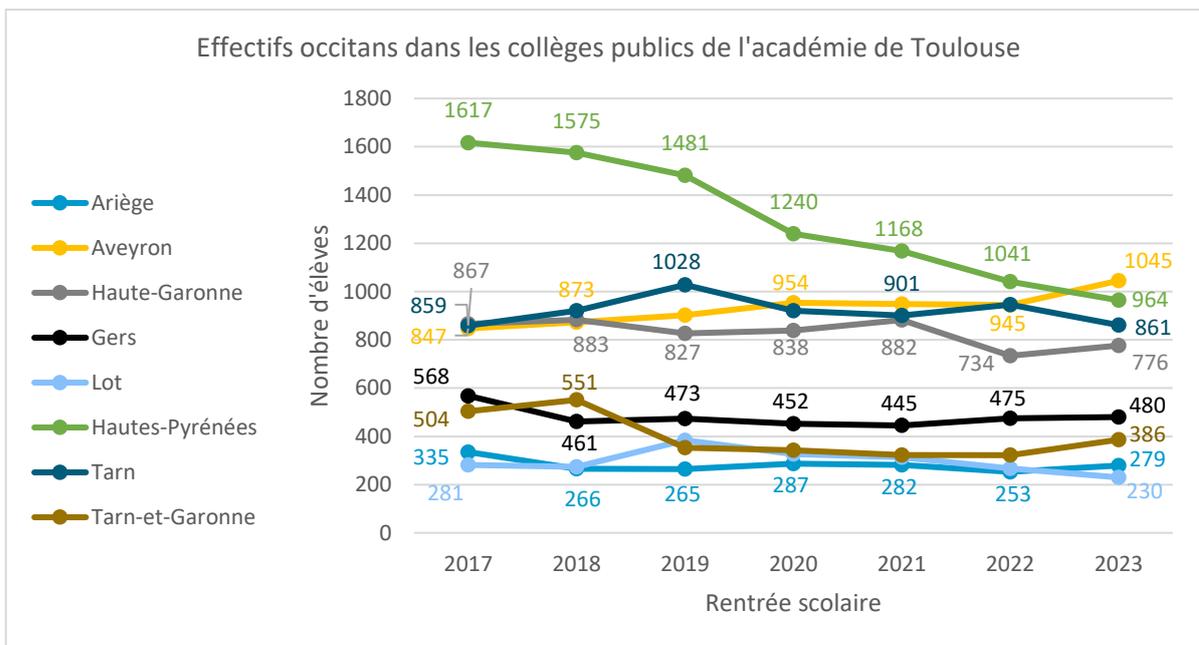
La moitié des départements concernés présentent une baisse du nombre d'élèves inscrits en occitan. Alors que la hausse n'excède pas 6% des effectifs dans le Gard, la forte augmentation relevée pour la rentrée 2023 en Hérault, permettant au département de connaître une hausse de 19,73% sur la période observée, interroge. Il faudra ici être attentif à l'inscription ou non de cette dynamique dans le temps. Notons enfin la situation dans l'Aude qui est ici la plus préoccupante, avec une diminution avoisinant les 50%.



Concernant l'enseignement bilingue (DNL), relevons le manque de maillage territorial, et une hausse légère dans les deux seuls départements concernés.

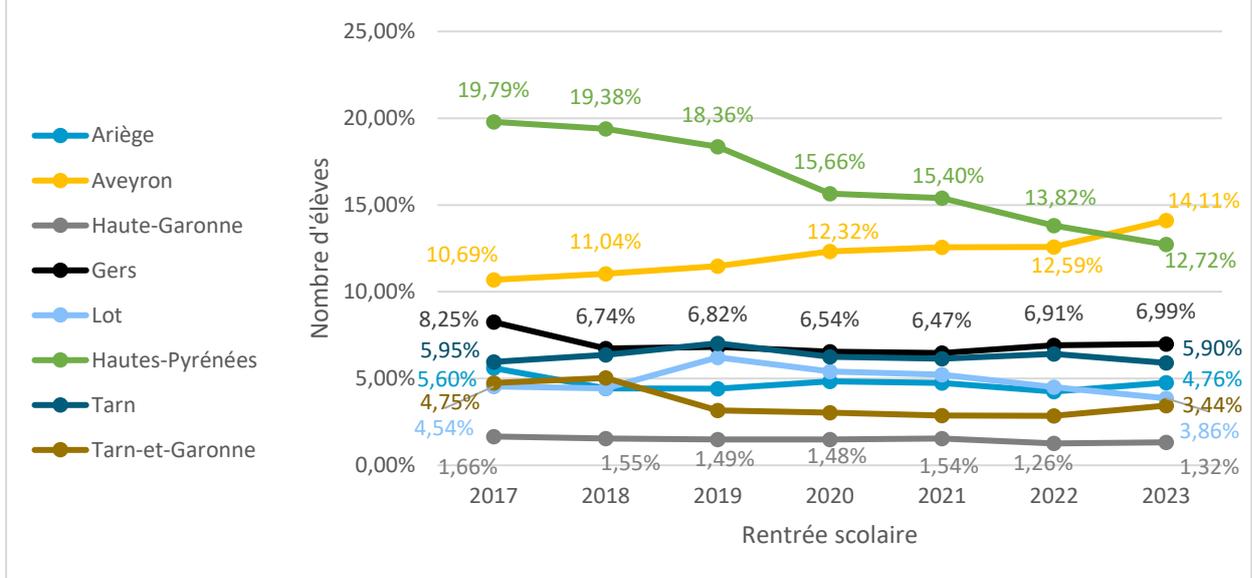


d) Académie de Toulouse

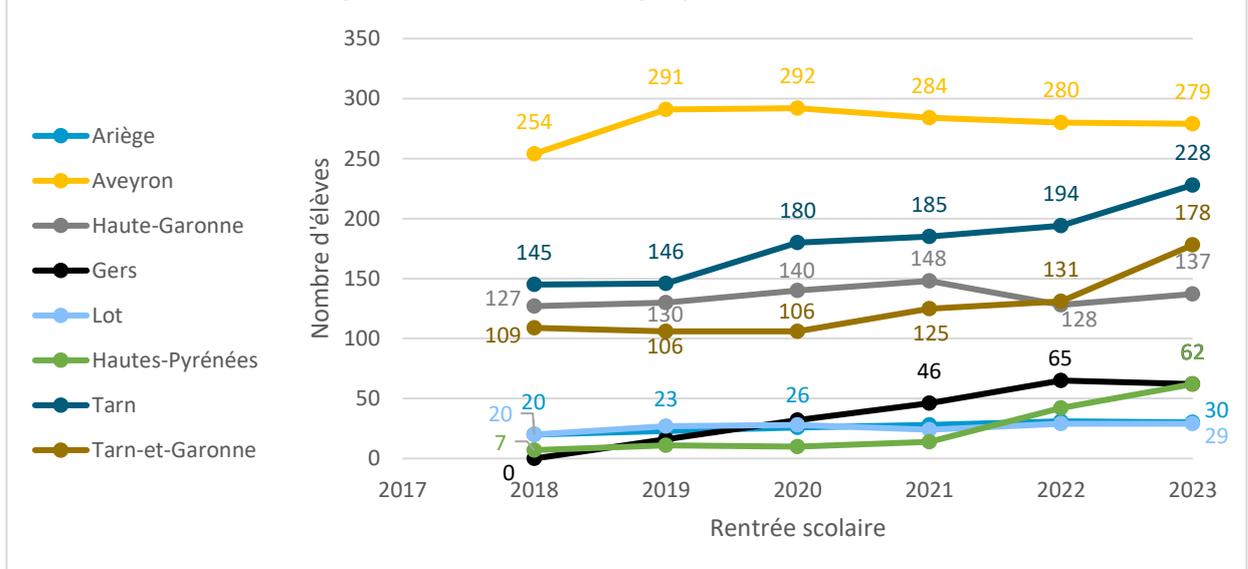


Les dynamiques diffèrent ici selon les départements. Une relative stabilité se dégage de la majeure partie d'entre eux, bien qu'ils soient plus nombreux à connaître une baisse. Surtout, citons l'exemple des Hautes-Pyrénées, largement en tête des effectifs en 2017, qui voient ces derniers chuter de moitié. Le Gers et l'Ariège présentent des hausses légères (4,1% et 4,8%), alors que l'Aveyron passe de 873 à 1 045. Une analyse globale paraît donc ici délicate et doit, semble-t-il, laisser place à une approche plus fine par départements, tant les situations varient. Notons cependant un bilan global négatif avec une diminution de 12,72%.

Effectifs occitans dans les collèges publics de l'académie de Toulouse



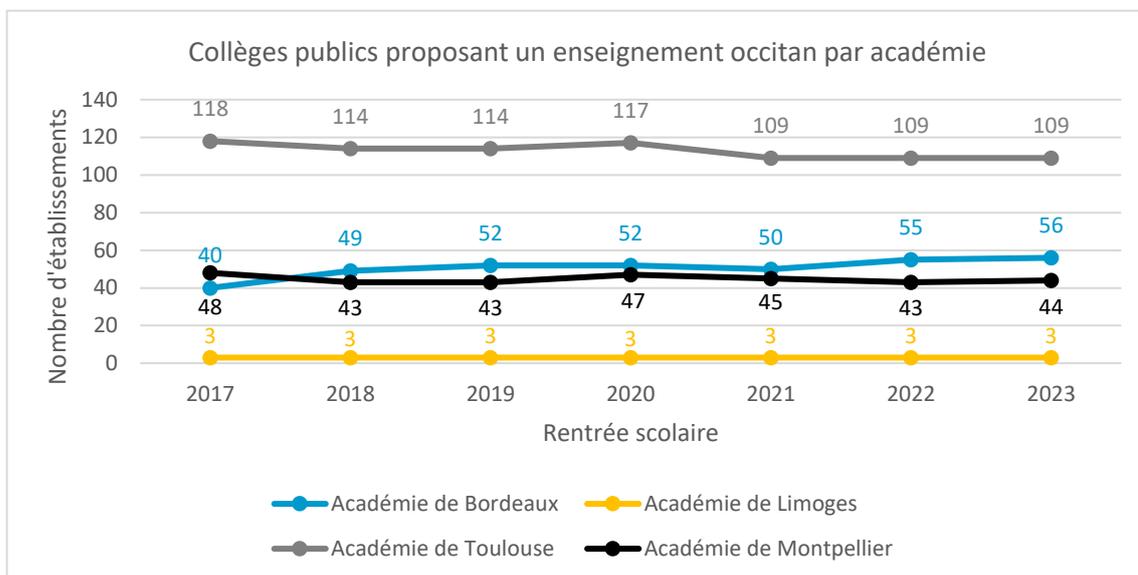
Effectifs bilingues (DNL) dans les collèges publics de l'académie de Toulouse



Tous les départements connaissent ici une hausse. L'exemple du Gers, sans élève bilingue jusqu'en 2019, est très intéressant puisque celui-ci dispose aujourd'hui de 62 collégiens en DNL occitan. L'enseignement bilingue est donc dans une lancée positive, et vient légèrement contrebalancer les tendances à la baisse observées dans les effectifs globaux. Cela signifie que c'est l'enseignement optionnel qui souffre le plus.

2. Sites occitans dans les collèges publics

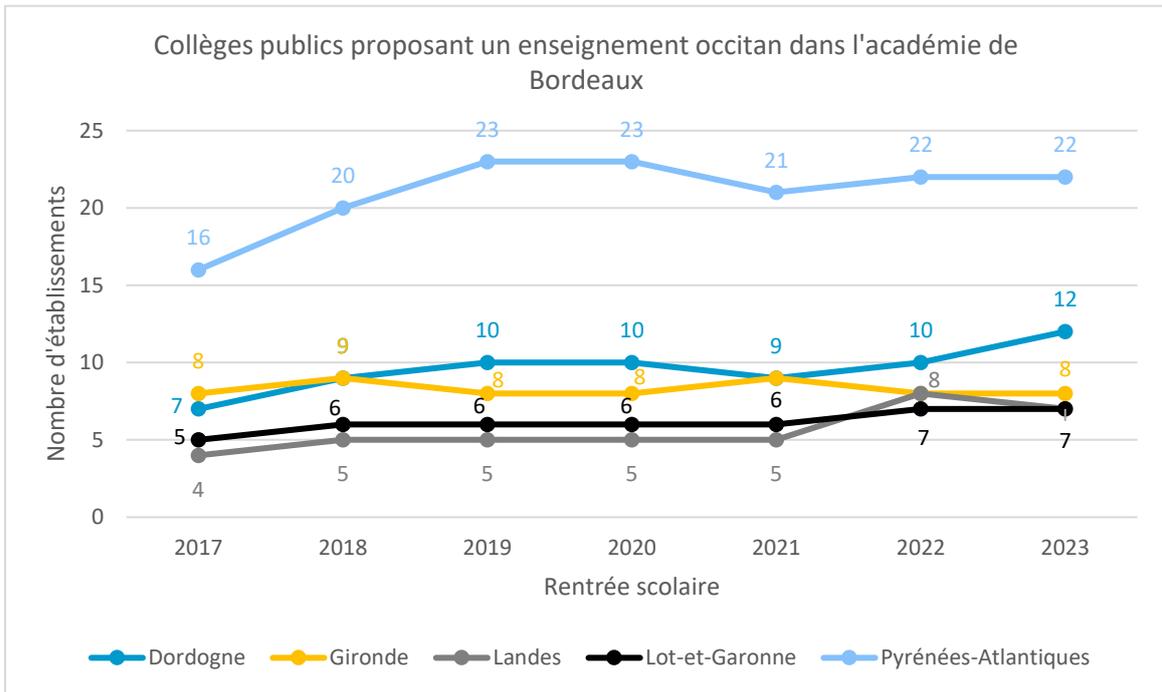
2.1. Par académie



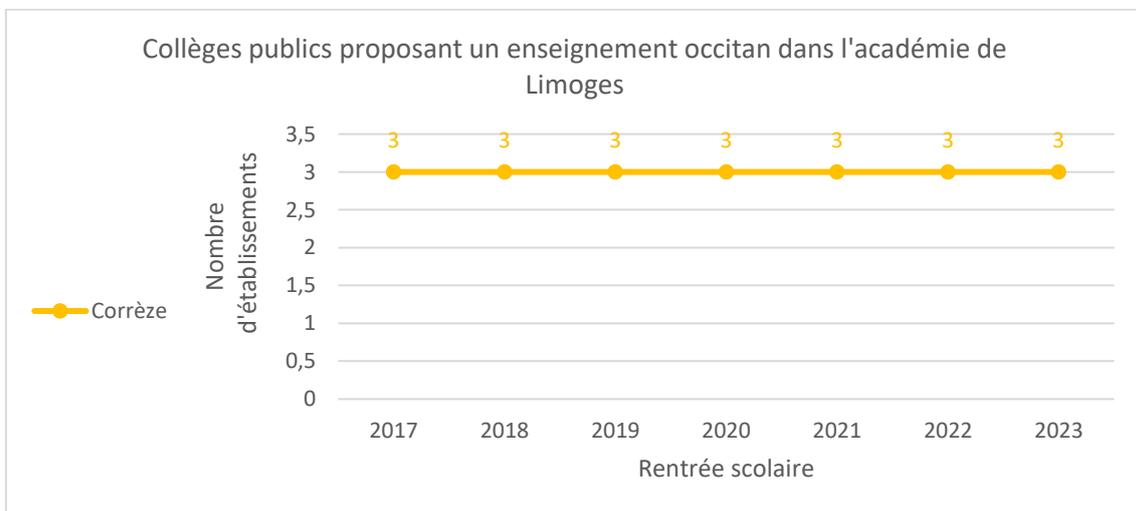
Nous constatons ici différents types de dynamiques selon l'académie considérée. D'abord, la stabilité pour l'académie de Limoges, avec une offre toujours très faible. Ensuite, la diminution avec 9 établissements de moins dans l'académie de Toulouse, et 4 pour celle de Montpellier. L'augmentation, enfin, dans une académie de Bordeaux qui présente huit collèges proposant une offre d'enseignement occitan supplémentaires. Notons un parallèle avec les évolutions des effectifs présentés précédemment.

2.2. Par département

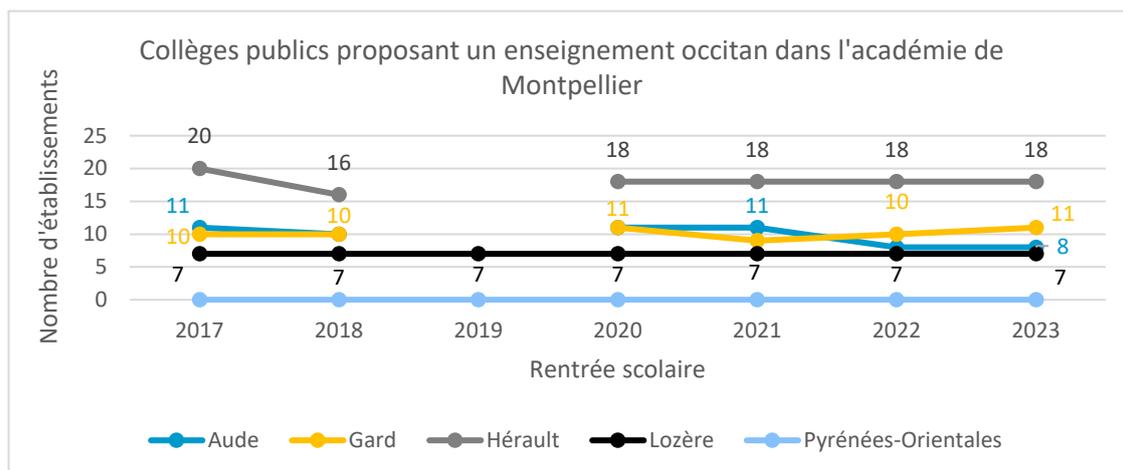
a) Académie de Bordeaux



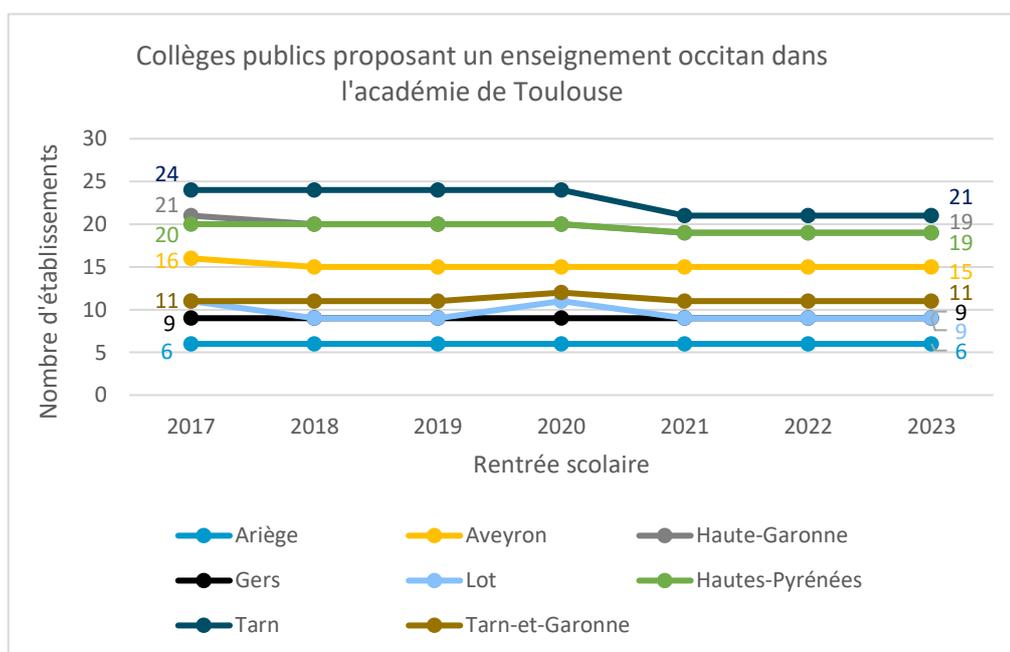
b) Académie de Limoges



c) Académie de Montpellier⁴



d) Académie de Toulouse



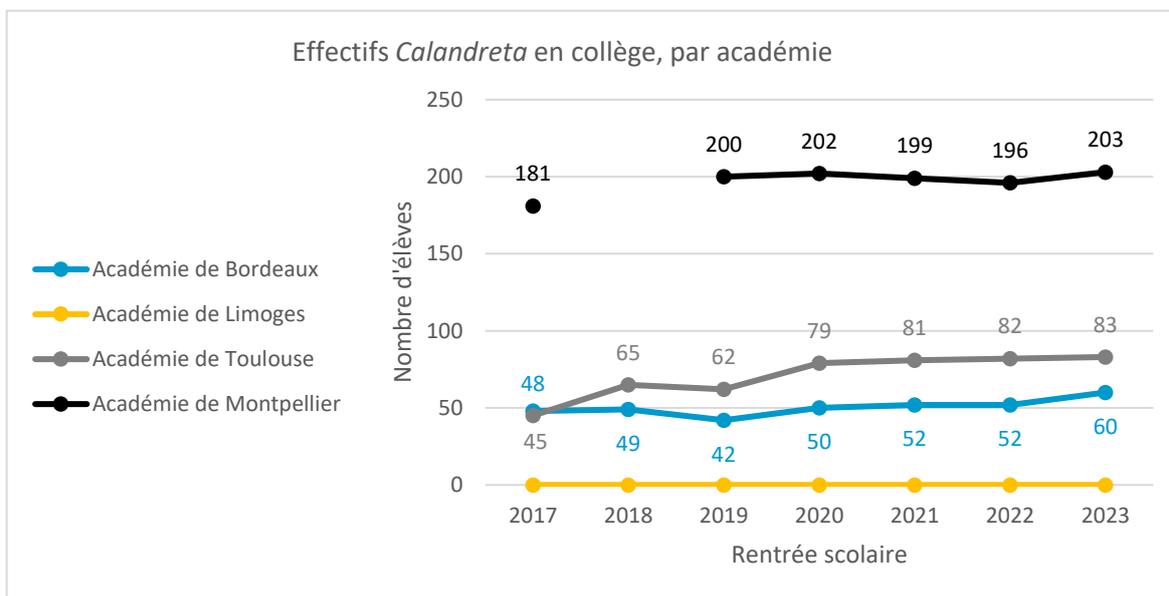
En conclusion, les situations départementales sont relativement hétérogènes au sein des académies. Nombre de courbes demeurent stables, alors que nous notons une tendance à la hausse dans l'académie de Bordeaux et une dynamique plutôt inverse dans celle de Toulouse.

⁴ Trois données sont manquantes pour l'année 2019.

B. Évolution de l'enseignement dans les collèges privés sous contrat

1. Effectifs occitans dans les collèges privés sous contrat

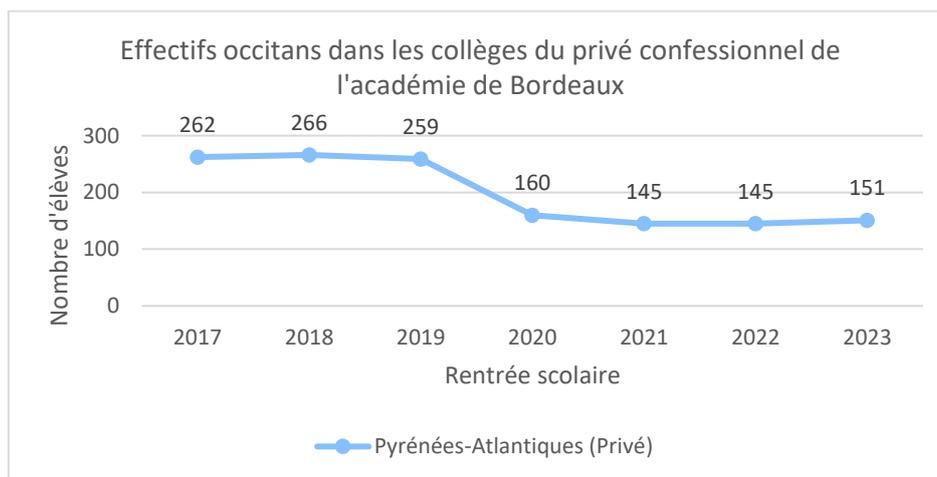
1.1. Enseignement immersif (Calandreta)



Les collégiens scolarisés en *Calandreta* augmentent dans chaque académie disposant d'une offre de ce type, en dépit de courbes irrégulières marquant parfois des baisses. De plus, ces hausses concernent des effectifs réduits en comparaison à ceux du secteur public. Notons le passage de 45 à 83 élèves au collège *Calandreta* de Toulouse.

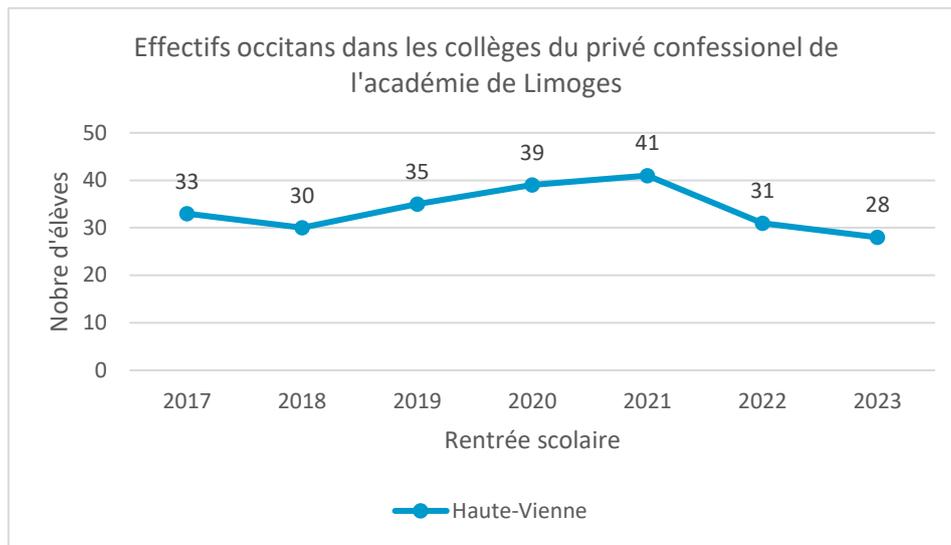
1.2. Privé confessionnel

a) Académie de Bordeaux



Le seul département de l'académie concerné offre à nouveau la vision d'une chute conséquente à la rentrée 2020, comme ce fût déjà le cas lors de précédents graphiques. Elle est ensuite stabilisée.

b) [Académie de Limoges](#)



Si la stabilité est quasiment de mise, la tendance est tout de même à la baisse. Surtout, celle-ci est notable depuis la rentrée 2022. À nouveau, les dernières rentrées ouvrent la voie à des questionnements quant aux conséquences de ces inversions subites de dynamique.

c) [Académie de Montpellier](#)

Un seul collège du secteur privé confessionnel propose une offre d'enseignement occitan, dans l'Hérault. Les effectifs ne sont pas connus pour chacune des années de la Convention. Lorsque tel est le cas, ils sont compris entre 16 et 20 élèves.

d) [Académie de Toulouse](#)

Le CAEOC, qui mentionnait précisément les effectifs des 3 collèges, 4 à partir de 2022, proposant l'occitan dans le privé confessionnel, ne le fait plus.

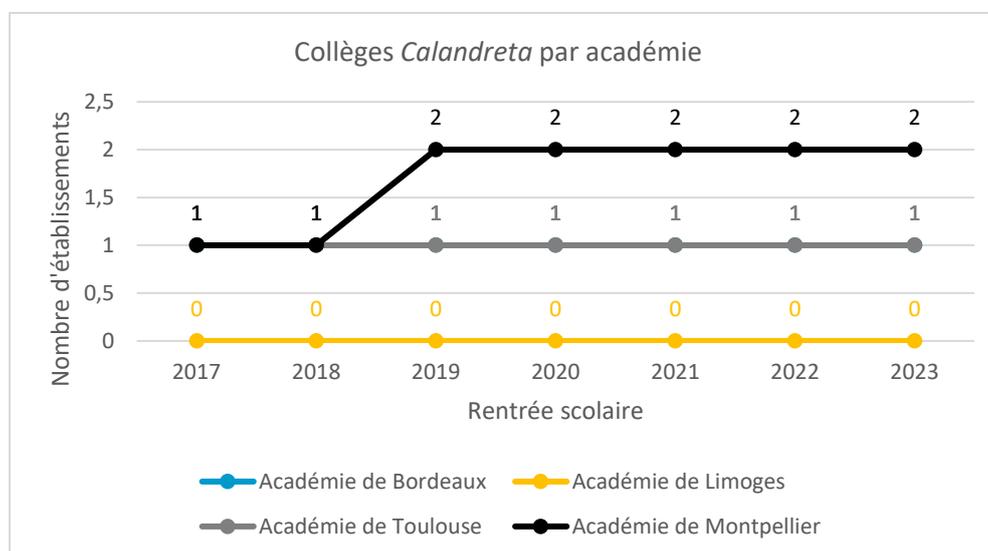
Nous pouvons donc simplement informer ici que 119 élèves étaient concernés en 2018, contre 162 en 2021. Un nombre en augmentation, alors qu'il était descendu à 98 en 2020.

D'une façon semblable à la dynamique des collèges publics, la tendance dans les collèges privés confessionnels n'est pas rassurante, d'autant que nous parlons d'effectifs très réduits. Le constat paraît donc généralisé et n'est, a priori, pas spécifique à un type d'établissements en particulier, dénotant de la globalité de la réflexion à mener pour déterminer les causes de cette évolution.

Toutefois, l'enseignement immersif en *Calandreta* présente un bilan positif, avec 72 collégiens supplémentaires toutes académies confondues, soit 26.28% d'augmentation. À noter également que cette hausse est diffuse sur les trois territoires concernés.

2. Sites occitans dans les collèges privés sous contrat

1.1. Enseignement immersif (Calandreta)



Notons l'ouverture d'un nouveau collège au sein de l'académie de Montpellier, situé dans le même département que celui qui préexistait : l'Hérault.

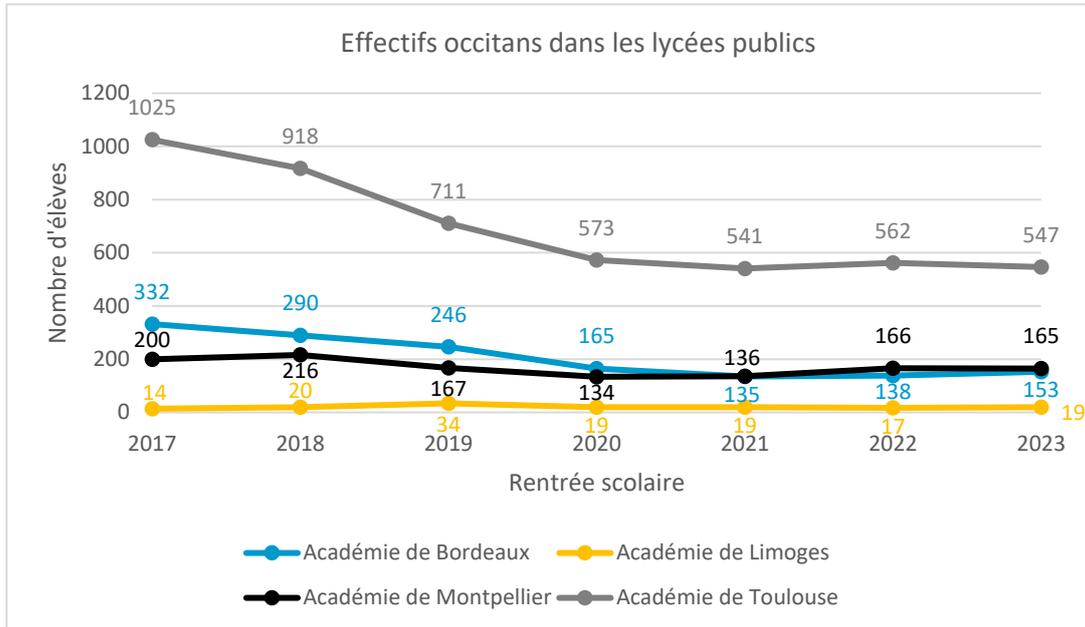
1.2. Privé confessionnel

Du fait de la faiblesse du nombre d'établissements concernés, cette donnée a déjà été mentionnée lors de la présentation des effectifs, aux deux pages précédentes.

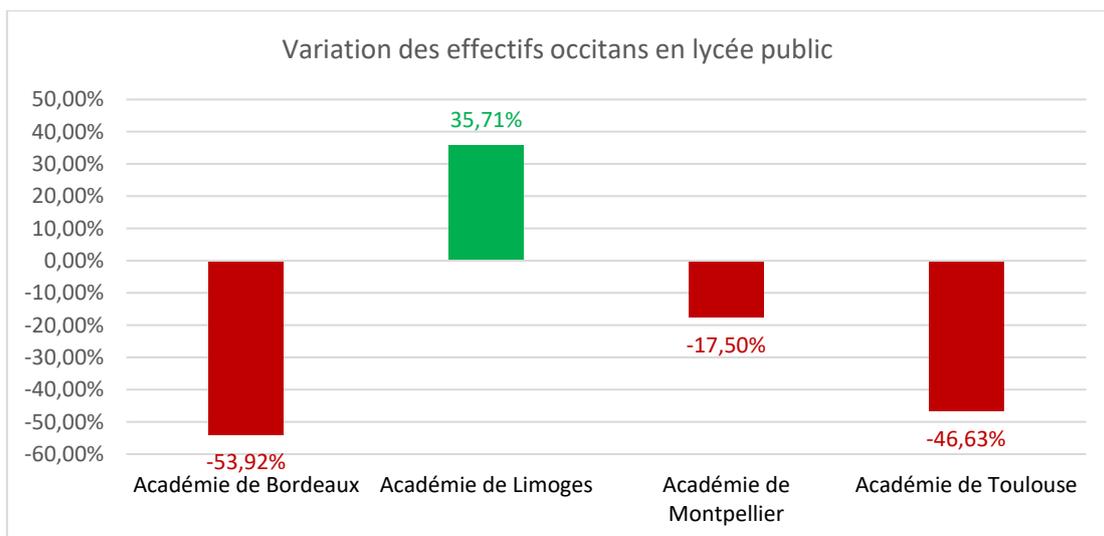
C. Évolution de l'enseignement occitan dans les lycées publics

1. Effectifs occitans dans les lycées publics

1.1. Par académie

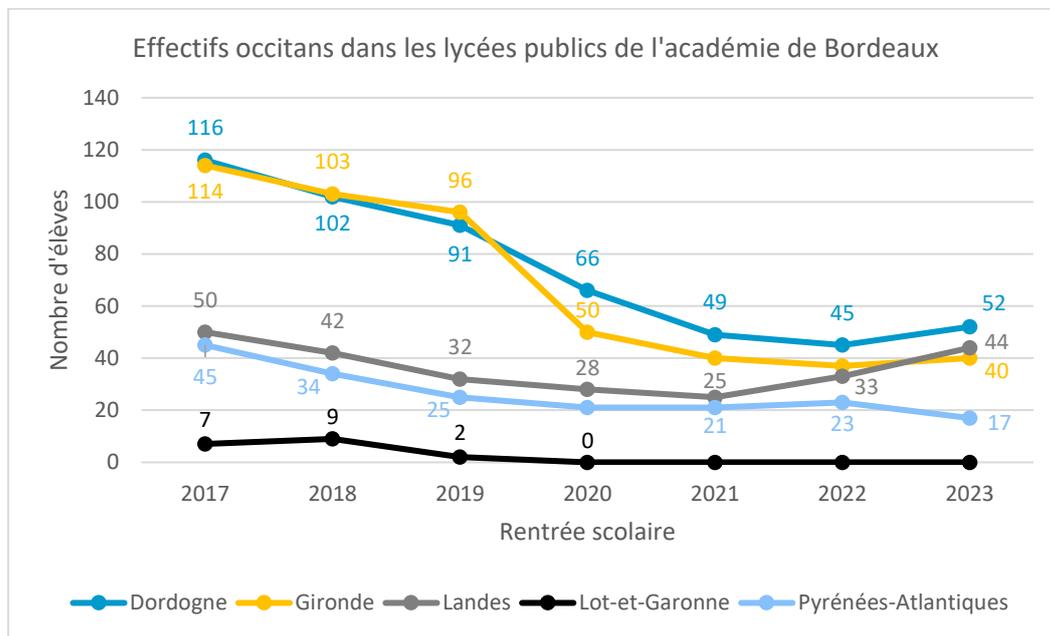


La tendance observée dans les collèges s'aggrave ici nettement. Les chutes sont quasiment générales et considérables : 53,92 % pour Bordeaux, 46,63% pour Toulouse et 17,50% pour Montpellier. Seule l'académie de Limoges présente un bilan positif, mais les effectifs n'y sont pas élevés. Cette dynamique amène nécessairement à une réflexion. Dans une période aux bouleversements importants, le lycée a notamment connu une réforme d'envergure, dont les conséquences sur l'apprentissage de l'occitan peuvent être interrogées à la lumière de cette tendance pour le moins préoccupante, bien qu'elle ne puisse être la seule cause de baisses déjà amorcées avant ladite réforme. En tout cas, le caractère alarmant de ces dernières est mis en évidence par les pourcentages de baisse :



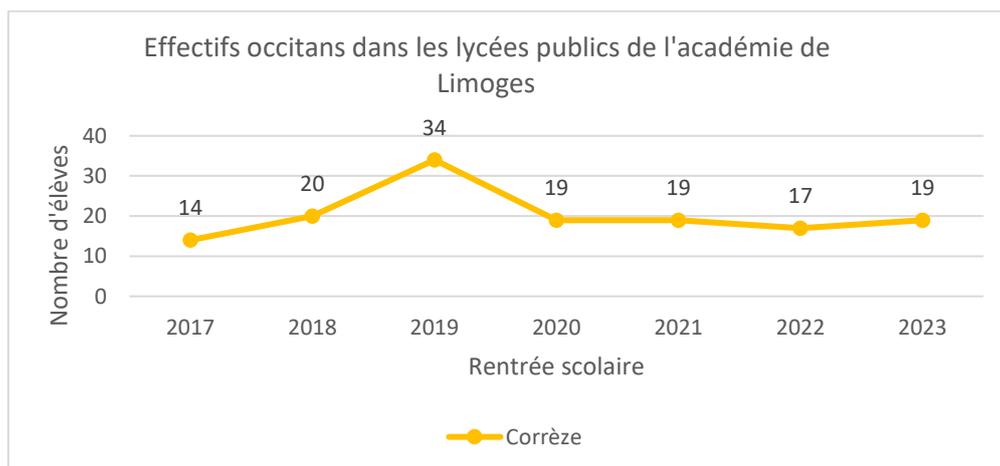
1.2. Par département

a) Académie de Bordeaux



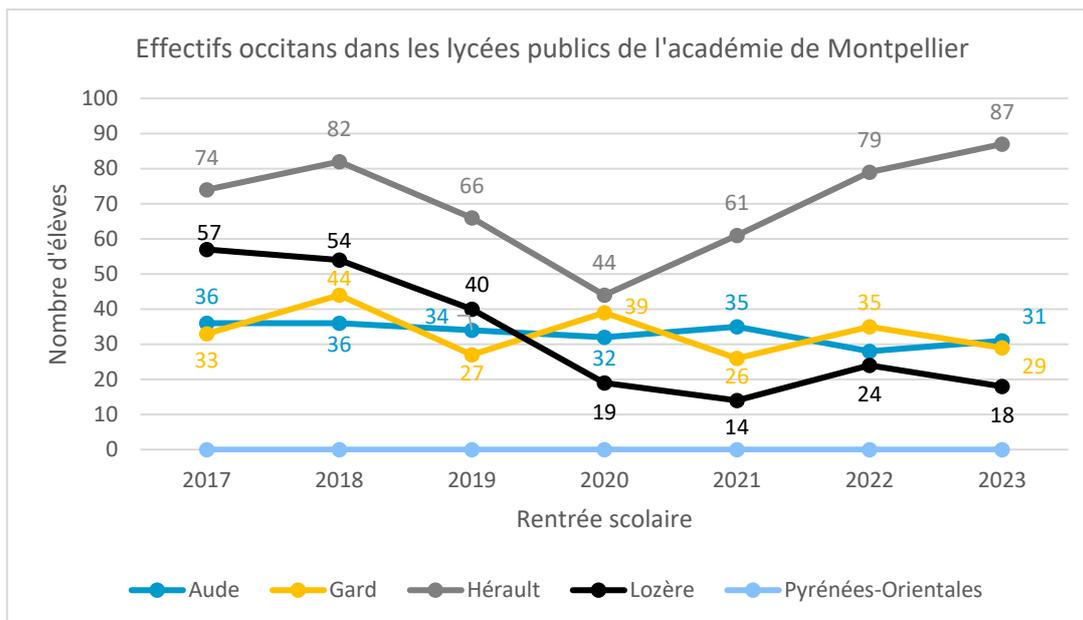
L'ensemble des départements subit une chute entre 2017 et 2021, surtout entre les rentrées 2019 et 2020, conduisant pour la Dordogne à la disparition du peu d'effectifs présents. La situation semble se stabiliser depuis 2021, avec trois départements dans lesquels une très légère hausse est constatée en 2023, mais à un niveau d'effectifs ayant considérablement diminué.

b) Académie de Limoges



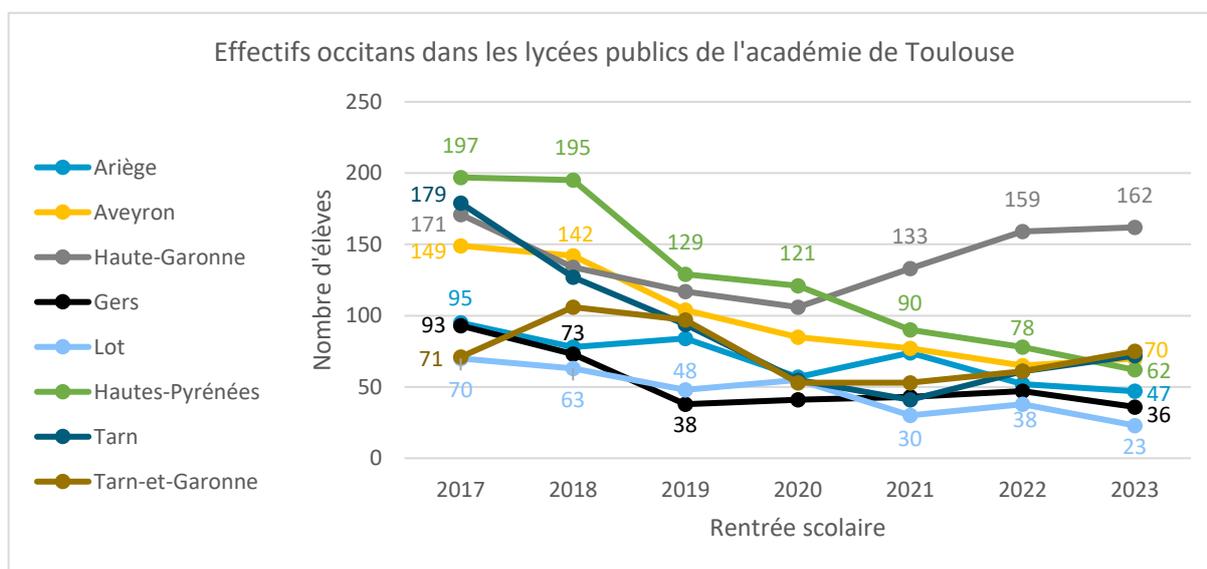
La faiblesse des effectifs et de la variation, bien que positive, ne rend pas la tendance significative et la maintient assujettie aux différents aléas.

c) Académie de Montpellier



La situation est ici hétérogène, avec une inversion de dynamique dans l’Hérault, un fait qui n’est à l’inverse pas reproduit en Lozère, un département qui passe de 57 à 18 lycéens concernés. Le Gard et l’Aude présentent quant à eux des bilans légèrement à la baisse, avec respectivement 4 et 5 lycéens en moins, soit des diminutions de 12,12% et 13,89%.

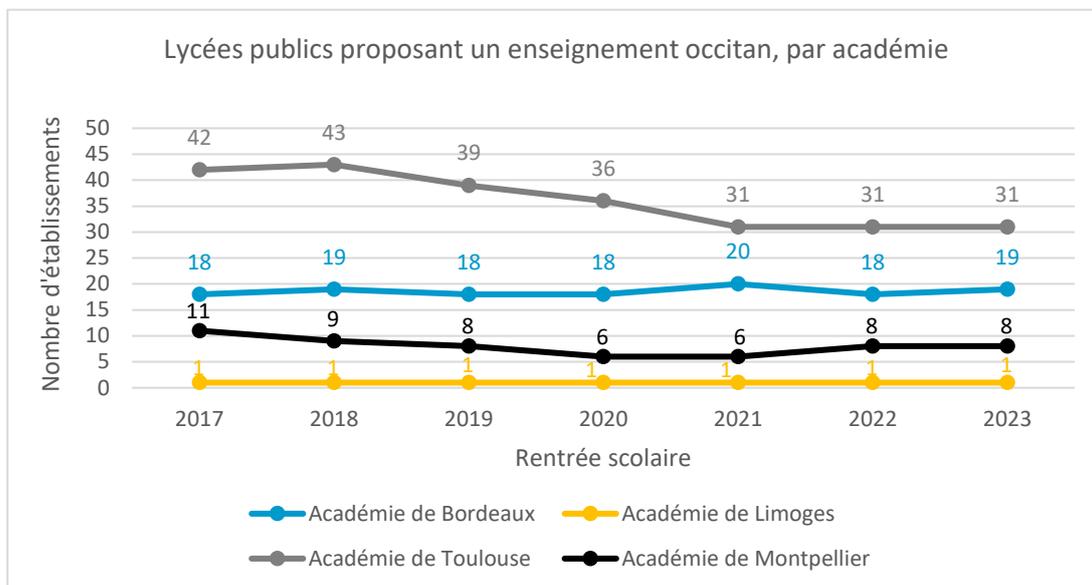
d) Académie de Toulouse



La baisse est davantage homogène, expliquant le total déjà présenté dans l’académie tout entière. Pour autant, ce graphique laisse apparaître l’inversion nette de la dynamique en Haute-Garonne, et dans une moindre mesure dans le Tarn-et-Garonne. À l’inverse, plusieurs départements présentent des diminutions supérieures à 50%.

2. Sites occitans dans les lycées publics

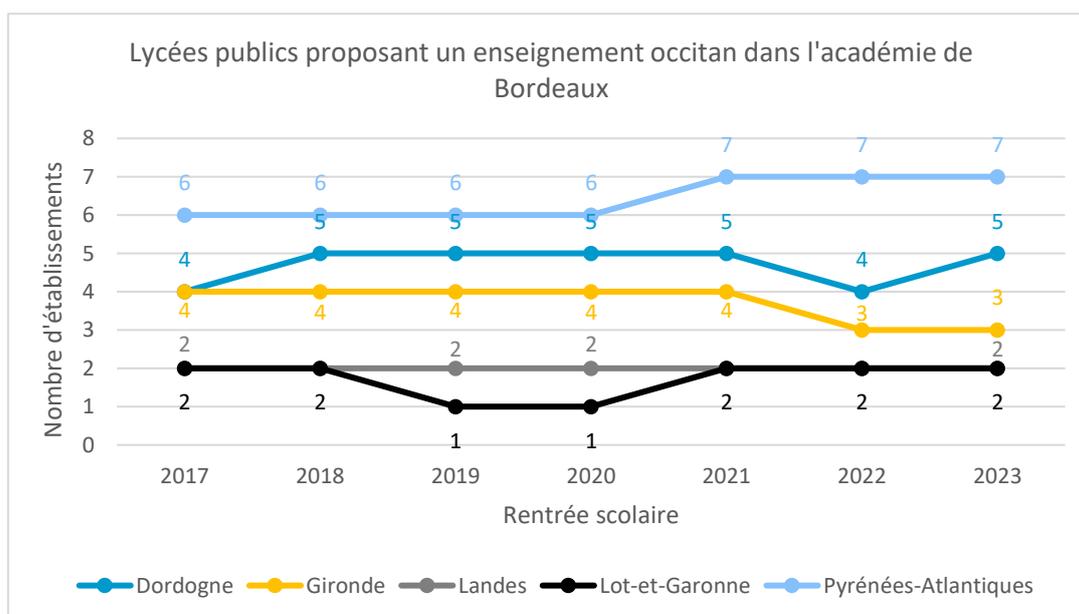
2.1. Par académie



L'académie de Limoges demeure avec une seule offre qui, comme nous l'avons vu, connaît une légère hausse d'effectifs. Alors que l'académie de Bordeaux est stable, l'offre diminue nettement pour celle de Toulouse, qui était de loin la plus fournie, et de façon moindre pour celle de Montpellier. La baisse des offres est donc potentiellement un élément d'explication de celle des effectifs, mais ne saurait être le seul (la baisse existe effectivement aussi dans l'académie de Bordeaux en dépit de la stabilité de l'enseignement proposé).

2.2. Par département

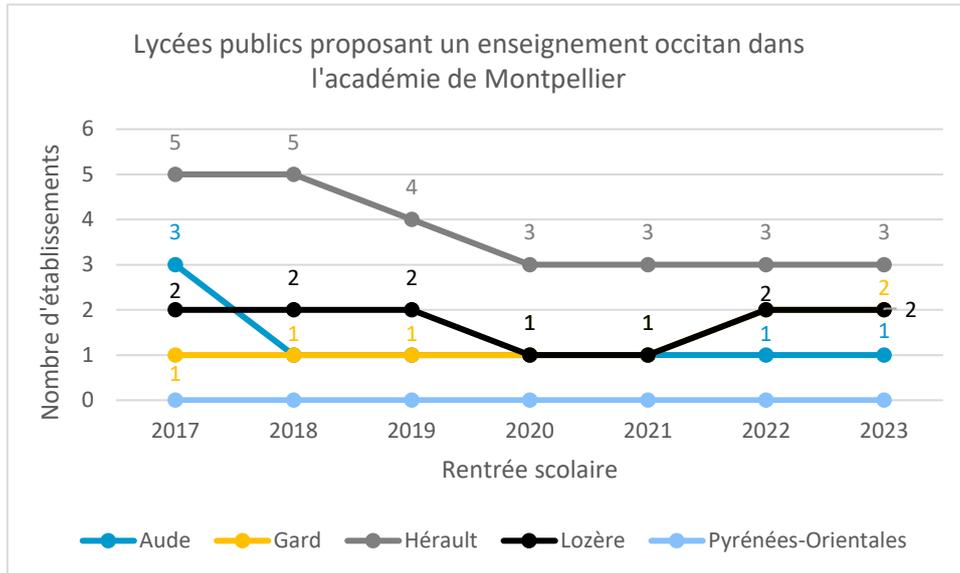
a) Académie de Bordeaux



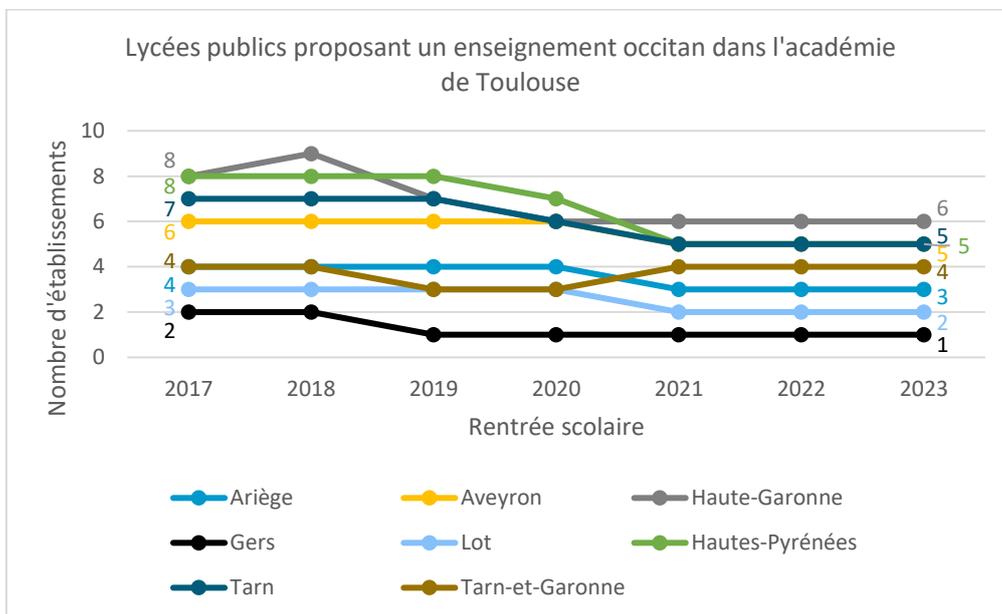
b) Académie de Limoges

L'unique offre de l'académie, en Corrèze, se maintient durant toute la période observée.

c) Académie de Montpellier



d) Académie de Toulouse

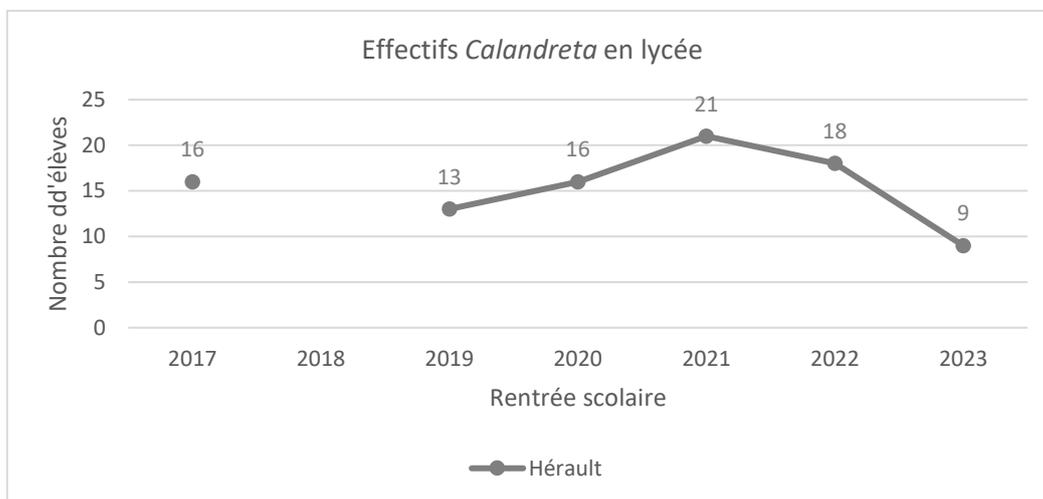


La tendance générale de diminution de l'offre d'enseignement occitan en lycée public est ici plus nette qu'au collège, et plus diffuse au sein des académies. S'il est difficile de mesurer son lien de causalité avec la diminution des effectifs, elle semble toutefois devoir être un objet de réflexion.

D. Évolution de l'enseignement occitan dans les lycées privés sous contrat

1. Effectifs occitans dans les lycées privés sous contrat

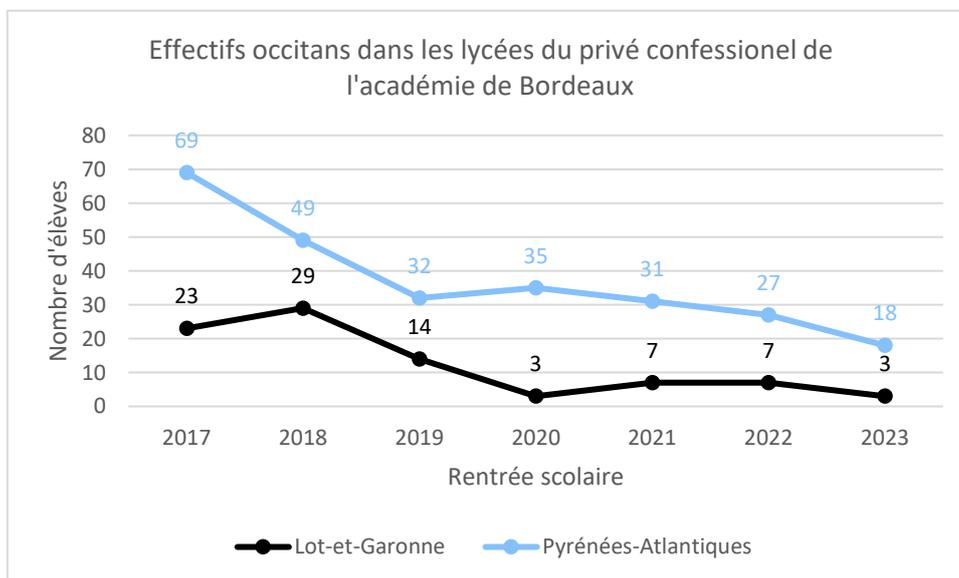
1.1. Enseignement immersif (Calandreta)



Une baisse notable en 2023 dénote de la relative stabilité qui était jusqu'à alors constatée.

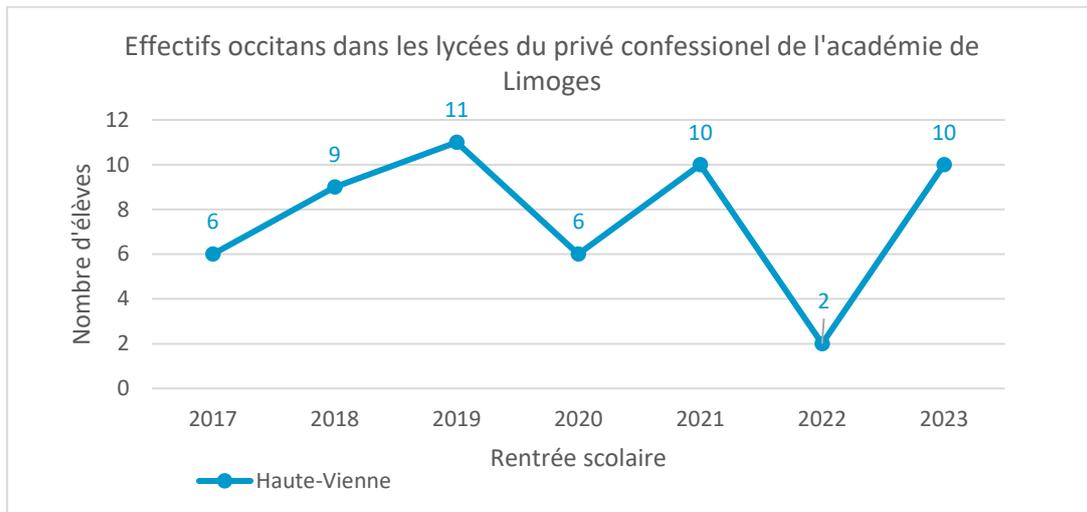
1.2. Privé confessionnel

a) Académie de Bordeaux



Dans les deux seuls départements concernés, la chute est significative entre 2017 et 2020. Depuis, elle est ralentie mais se poursuit tout de même. À ce rythme, l'occitan des lycées privés confessionnels pourrait rapidement disparaître dans l'académie de Bordeaux.

b) [Académie de Limoges](#)

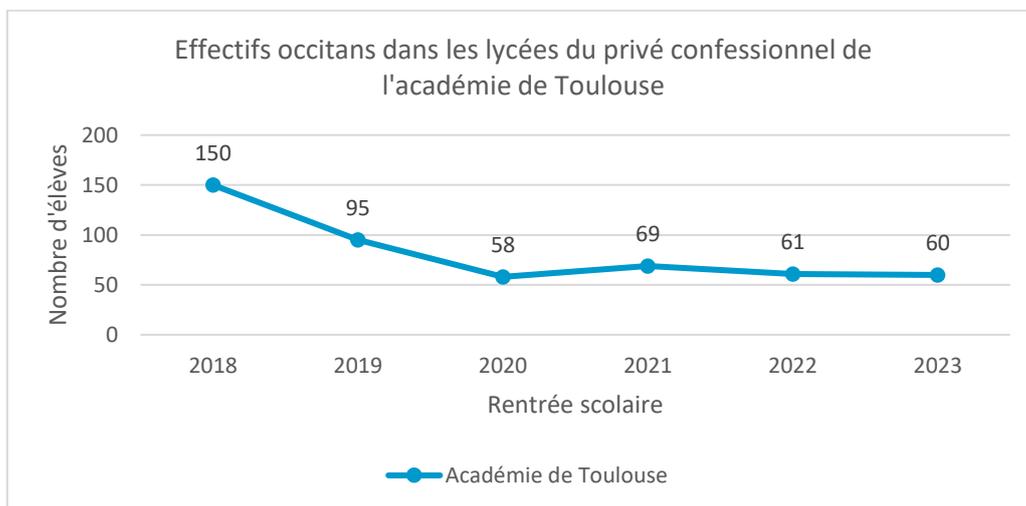


Nous observons des variations importantes, mais par rapport à des effectifs très réduits et concentrés dans un seul lycée, en Haute-Vienne. De 6 élèves en 2017, nous sommes passées à 10 en 2023.

c) [Académie de Montpellier](#)

Un seul lycée du privé confessionnel propose un enseignement de l'occitan. Il se situe en Lozère et touche de 0 à 5 lycéens entre 2017 et 2023.

d) [Académie de Toulouse](#)



La chute est ici conséquente, avec une perte de 90 élèves sur 150 concernés en 2018, pour arriver à seulement 60 en 2023. Bien que stabilisée depuis 2020, cette donnée n'en reste pas moins alarmante. Les 60 élèves sont, en 2023, répartis entre l'Aveyron (49) et le Tarn (11).

2. Sites occitans dans les lycées privés sous contrat

2.1. Enseignement immersif (Calandreta)

La seule offre immersive en lycée se maintient, dans le département de l'Hérault (académie de Montpellier).

2.2. Privé confessionnel

Comme nous l'avons déjà mentionné à l'évocation des effectifs dans les pages précédentes, dans les académies de Bordeaux (2 lycées), de Limoges (1 lycée) et de Montpellier (1 lycée), l'offre n'a pas évolué. Seule celle de Toulouse voit le nombre de lycées du privé confessionnel proposant un enseignement de l'occitan diminuer, passant de 5 à 4 sur la période de la Convention.

Le constat est donc le même qu'au collège, avec une très faible représentation des lycées privés confessionnels dans l'enseignement occitan du second degré.

III. Les ressources humaines et l'encadrement

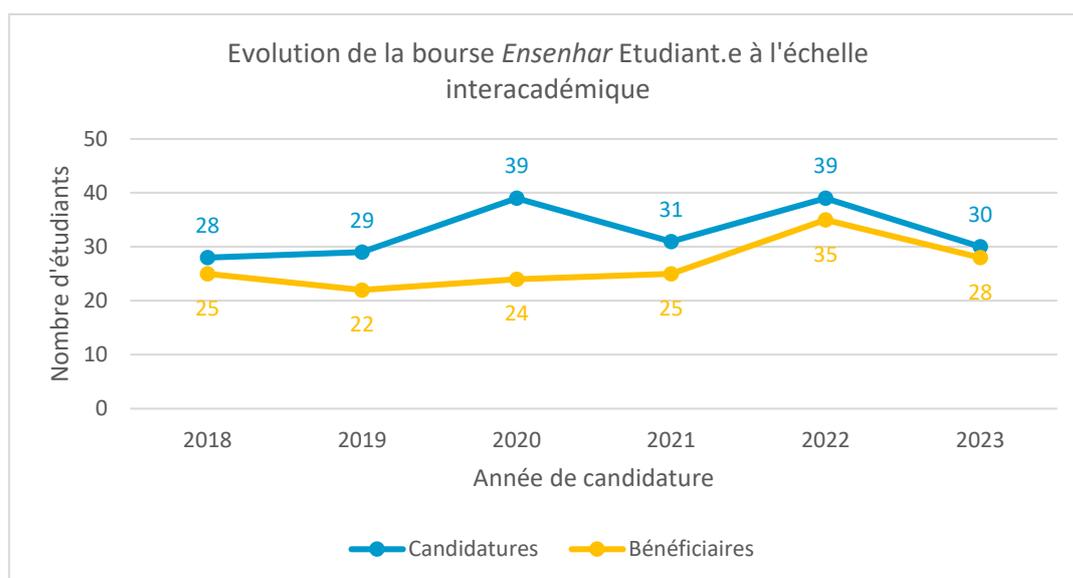
A. Les dispositifs de l'Office Public de la Langue Occitane

1. Ensenhar Étudiant

Année de candidature	Nombre de candidatures et de bénéficiaires par académie							
	Bordeaux		Limoges		Montpellier		Toulouse	
	Candidats	Bénéficiaires	Candidats	Bénéficiaires	Candidats	Bénéficiaires	Candidats	Bénéficiaires
2018	11	10	0	0	3	3	14	12
2019	10	8	0	0	7	5	12	9
2020	14	7	0	0	16	13	9	4
2021	11	9	0	0	12	8	8	8
2022	14	14	0	0	12	11	13	10
2023	9	7	0	0	8	8	13	13

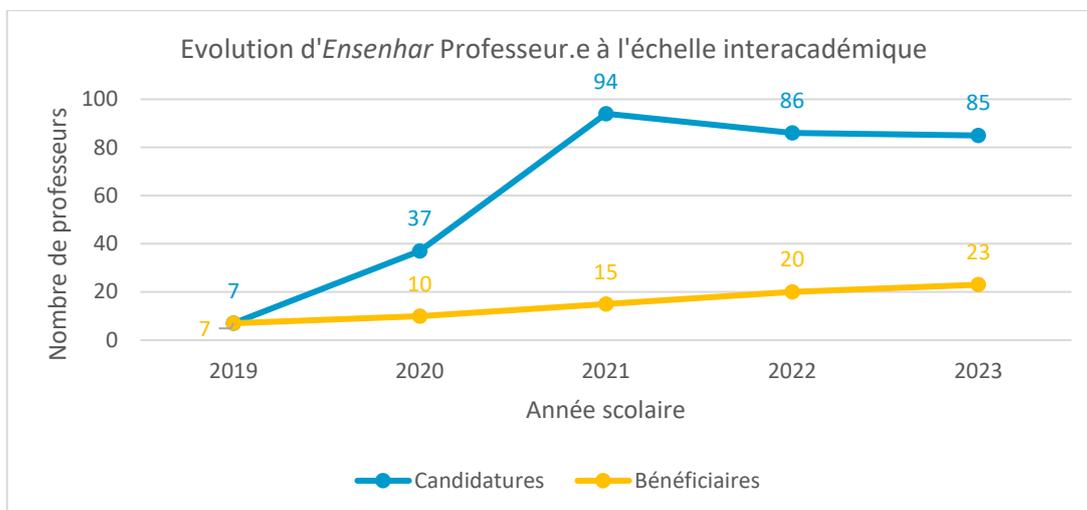
Comme nous pouvons le constater, les évolutions ne sont pas linéaires. Les candidatures, d'abord, diminuent sur la période dans l'académie de Bordeaux, passant de 11 à 9, tout comme dans celle de Toulouse, où l'on observe une chute continue jusqu'en 2021, avant un retour quasiment au niveau de 2017. Enfin, du côté de Montpellier, la hausse est nette : de 3 à 8 candidatures. Le chiffre de 0 dans l'académie de Limoges s'explique quant à lui par l'absence de poste au CRPE spécial occitan pour le secteur public.

En termes de bénéficiaires, les dynamiques se suivent sans toutefois être parfaitement calquées. Effectivement, nous voyons par exemple que dans l'académie de Toulouse, leur nombre diminue drastiquement jusqu'en 2020, mais repart nettement à la hausse dès 2021, donc un an avant le rebond observé dans les candidatures ci-avant. Une absence de linéarité confirmée à l'échelle de l'Office, avec pour résultat final une légère hausse des candidatures et des bénéficiaires sur la période observée.



2. Ensenhar Professor

2.1. Au niveau interacadémique

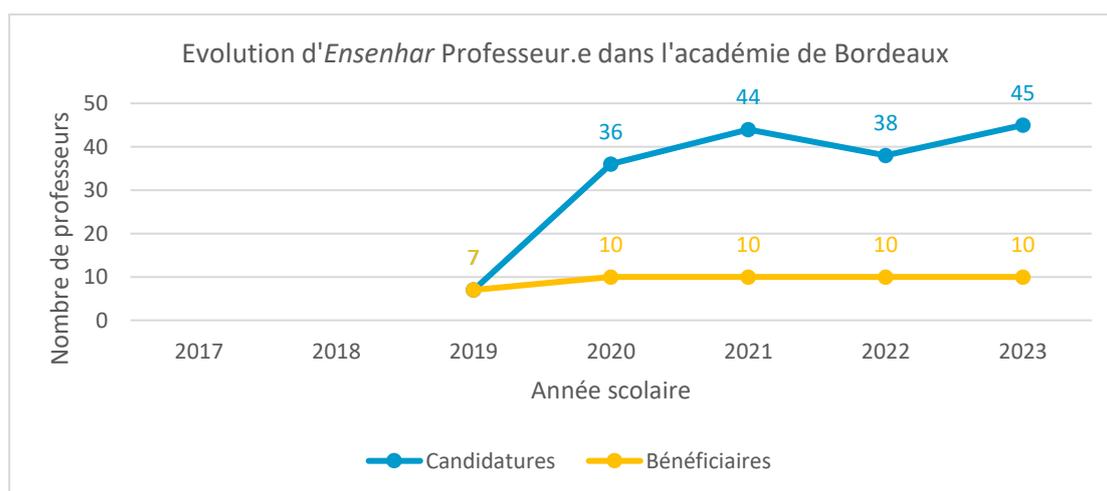


Alors qu'en 2019, nous avons autant de candidatures que de bénéficiaires, à savoir 7 personnes, ces deux données augmentent fortement. Le passage de 7 à 94 candidatures en deux ans est particulièrement notable. Dès 2020, et de façon encore plus marquée dans les années qui suivent, nous observons un écart considérable, le nombre de candidatures étant 3 à 6 fois plus élevé que celui des bénéficiaires.

Globalement, la tendance se mesure également à l'échelle académique, comme nous le verrons désormais.

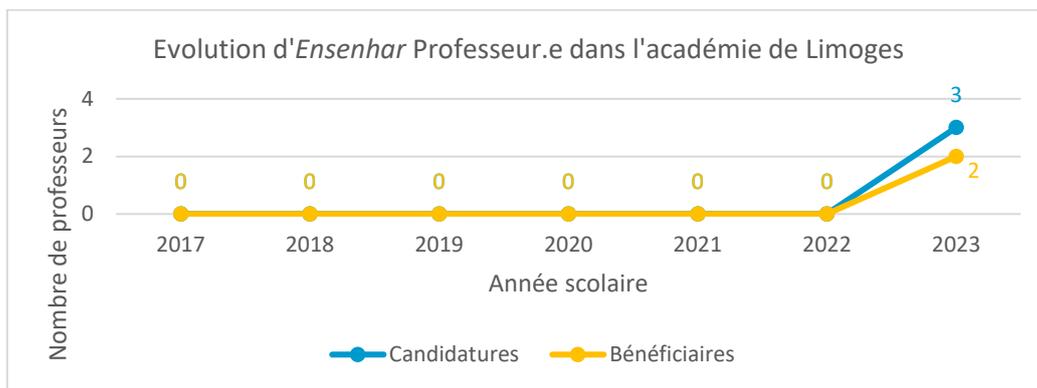
2.2. Par académie

a) Académie de Bordeaux



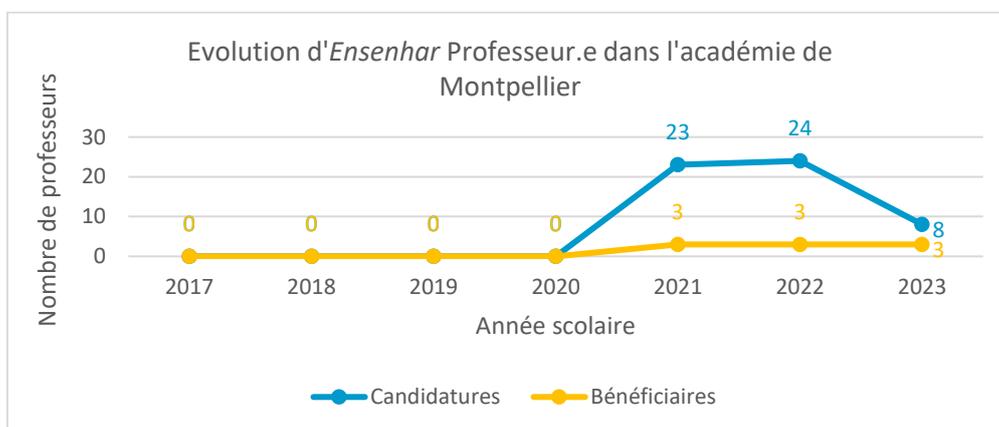
Alors que le nombre de candidatures et de bénéficiaires est identique en 2019, le premier augmente fortement, et se stabilise depuis 2020 entre 36 et 45, pour un total de 10 bénéficiaires en 2023.

b) Académie de Limoges



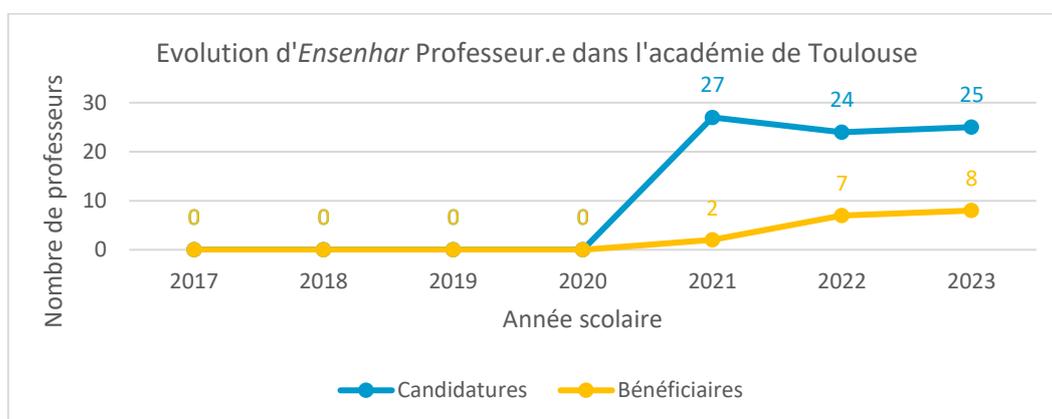
Pour la première fois, en 2023, deux professeurs de cette académie se sont formés via ce dispositif.

c) Académie de Montpellier



Relevons ici la chute brusque du nombre de candidatures en 2023, qui passe de 24 à 8.

d) Académie de Toulouse



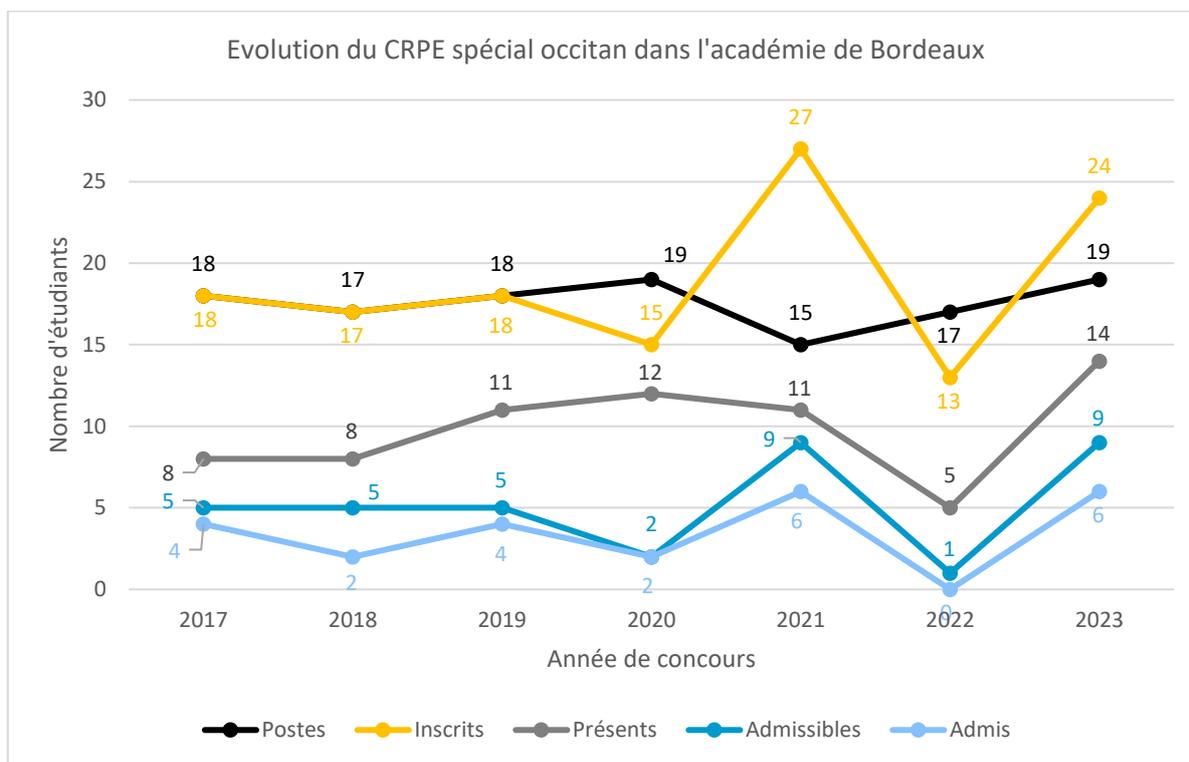
Le nombre de bénéficiaires a ici quadruplé, passant de 2 à 8, alors que celui des candidats est relativement stable.

B. Les concours d'enseignement

1. 1^{er} degré

1.1. Le CRPE spécial occitan

a) Académie de Bordeaux

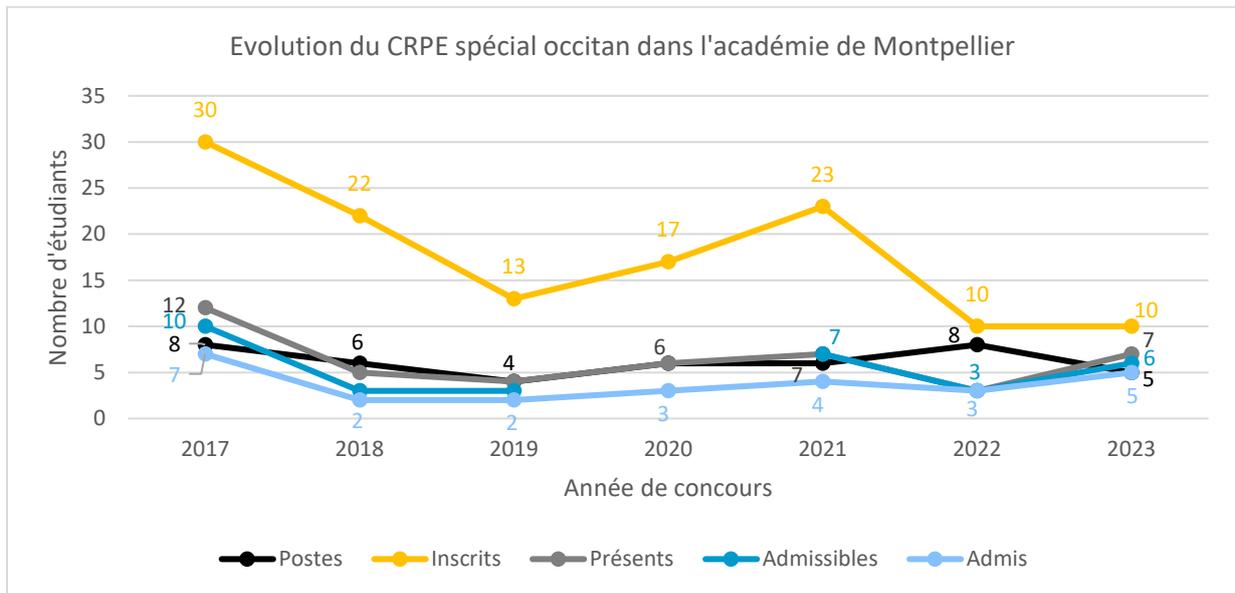


Nous observons ici des variations conséquentes et irrégulières, notamment depuis 2021. Toutefois, l'ensemble des données est en hausse sur la période, avec des écarts parfois significatifs : de 18 à 24 pour le nombre d'inscrits, et de 5 à 9 pour le nombre d'admissibles. En revanche, la faiblesse des chiffres de 2022 plaide pour une prudence dans l'interprétation de ces variations.

b) Académie de Limoges

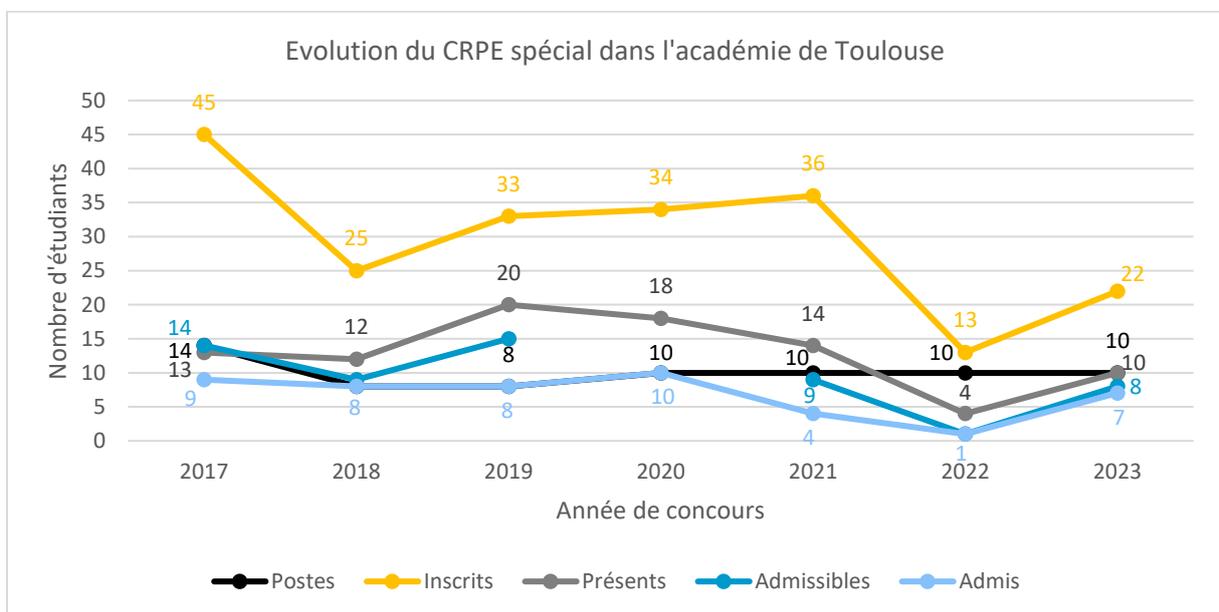
Sur la période observée, aucun poste n'a été ouvert au concours dans l'académie de Limoges.

c) Académie de Montpellier



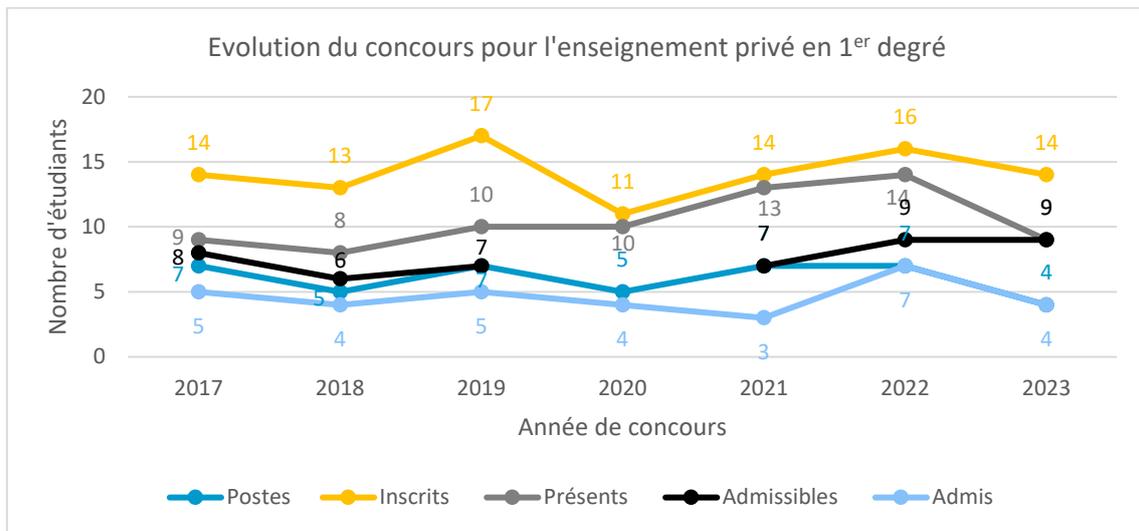
Après une baisse tangible entre 2017 et 2019, les données repartent globalement à la hausse, sans linéarité et à l'exception du nombre d'inscrits qui diminue à nouveau fortement en 2022. Sur la période, elles sont finalement toutes en baisse, très forte (de 30 à 10 inscrits) ou plus légère (de 7 à 5 admis).

d) Académie de Toulouse



Le constat global est similaire. L'absence de régularité dans les variations observées ne doit pas occulter le fait que toutes les données diminuent sur la période observée, bien que ces diminutions, hormis celle du nombre d'inscrits, soient légères.

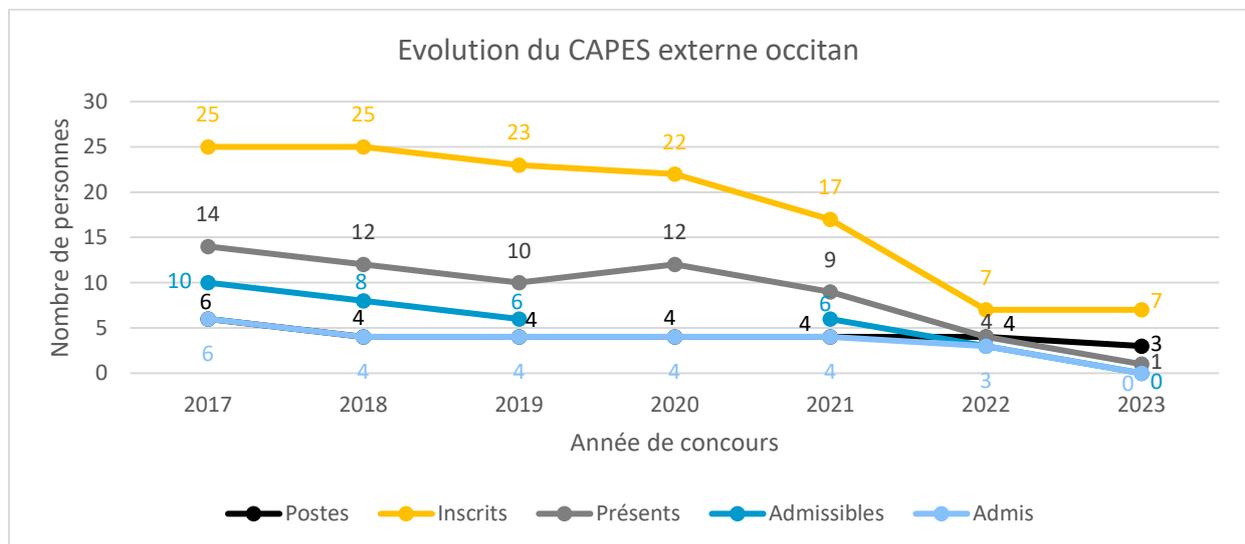
1.2. Secteur privé sous contrat (ISLRF)



Là encore, l'évolution n'est pas linéaire, pour l'ensemble des données. Nous observons une légère hausse des inscrits, des présents, et une augmentation de 50% du nombre d'admissibles. Le nombre de postes ouverts passe quant à lui de 5 à 4 sur la période observée.

2. Le 2nd degré

2.1. Le CAPES externe occitan

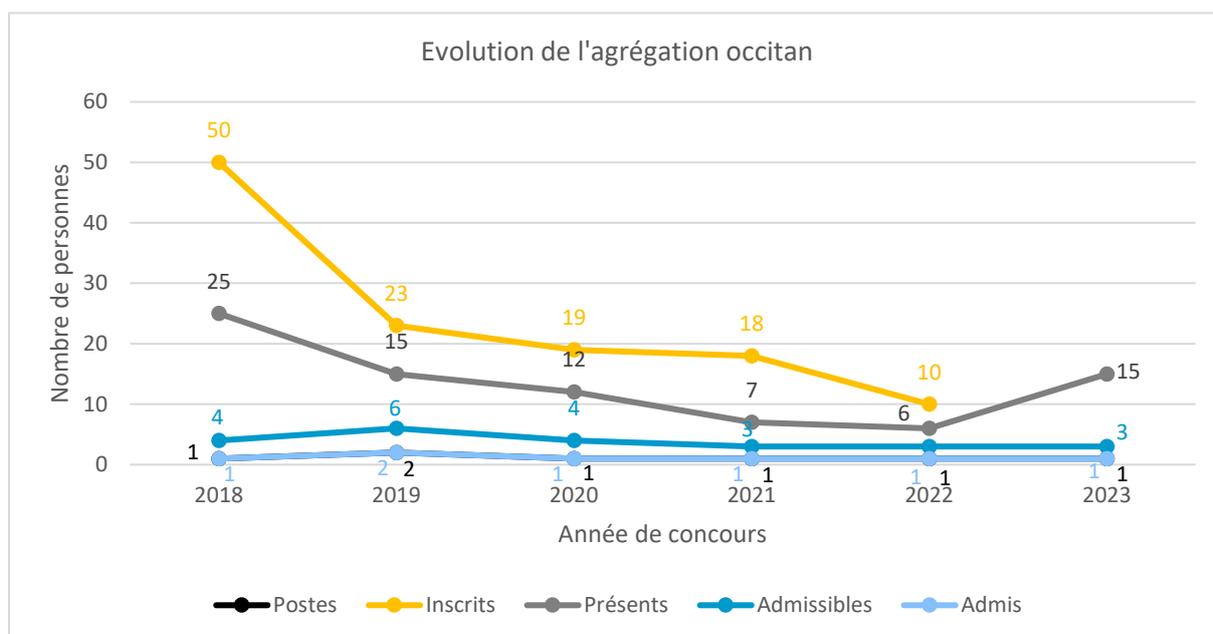


D'une façon globale, la dynamique est claire et marque une baisse généralisée sur la période. Nous observons une première baisse des postes dès 2018, tandis que celui des inscrits est stable. Il chute en revanche brusquement à partir de 2021, alors que le nombre d'admissibles, et donc nécessairement d'admis, atteint 0 en 2023.

2.2. Le CAFEP occitan

Faute de mentions suffisamment précise et régulière dans les instances, un bilan précis ne peut être réalisé ici.

3. L'agrégation occitan



Alors qu'un second poste est ouvert en 2019, le nombre d'inscrits diminue fortement. Les 2 postes sont toutefois pourvus, avec 2 admissibles de plus. En 2020, le nombre de poste repasse à 1 et celui d'inscrits continue de diminuer, comme celui des présents. Ce-dernier repart à la hausse en 2023, alors que le nombre d'admissibles est finalement stable.

Le poste est pourvu chaque année, ce qui explique que les barres « postes » et « admis » se confondent sur l'ensemble du graphique.

C. Les ressources enseignantes

Les données précises des ressources humaines n'étant pas disponibles pour l'ensemble de la période, et leur transmission variant considérablement en fonction des instances, il n'est pas possible d'en établir une évolution précise. Nous devons ici nous contenter d'un état des lieux à la rentrée 2023, à partir de données présentées en CALR ou CAEOC.

Celles-ci sont mesurées en ETP (Équivalent Temps Plein). 1 ETP 1^{er} degré correspond à 24h d'enseignement devant élève, 1 ETP 2nd degré à 18h.

a) Académie de Bordeaux

1^{er} degré public : **92,88** ETP

1^{er} degré privé : **30,58** ETP

1^{er} degré complémentaire : **5,08** ETP

2nd degré public : **29,42** ETP

2nd degré privé : **8,45** ETP

2nd degré complémentaire : **7** ETP

Nous comptabilisons un total de **173,41 ETP** dans l'académie de Bordeaux.

b) Académie de Limoges

1^{er} degré privé : **1,5** ETP

2nd degré public : **1,37** ETP

2nd degré privé : **0,56** ETP

Nous comptabilisons un total de **3,43 ETP** dans l'académie de Limoges.

c) Académie de Montpellier

Nous ne disposons pas de l'information pour cette académie.

d) Académie de Toulouse

1^{er} degré public : **146 ETP** (160 personnels)

1^{er} degré public complémentaire (CPD, *Ensenhar*, IEN) : **18 ETP** (18 personnels)

1^{er} degré privé : **46,5 ETP** (51 personnels)

2nd degré public : **58 ETP** (85 personnels)

2nd degré public complémentaire (*Ensenhar*, Inspection) : **4 ETP** (4 personnels)

2nd degré privé : **7,2 ETP** (9 personnels)

Nous comptabilisons un total de **279,7 ETP** dans l'académie de Toulouse.

CHAPITRE 2 : Bilan qualitatif de la Convention

Le précédent chapitre a été transmis, à l'été 2024, à l'ensemble des signataires et partenaires de la Convention qui ont par la même occasion été invités à participer à un séminaire de bilan, le 5 septembre 2024. L'Office remercie à ce titre Madame la Présidente Carole Delga et les services de la Région pour l'appui dans l'organisation de ce séminaire.

Au total, **52 personnes** y ont participé, en présentiel ou en distanciel. Il s'agit d'un succès de mobilisation, l'objectif étant de croiser les regards sur le bilan des conventions passées, et d'ouvrir la discussion sur la base des données du bilan quantitatif, afin d'entrer dans la phase analytique. Ce second chapitre en est une restitution.

La liste des participants est disponible en annexe (cf Annexe 1).

I. Synthèse du séminaire

Ce premier séminaire a permis un échange intense de points de vue globalement constructifs.

A. Constats

> Situations contrastées selon les territoires

Le bilan quantitatif révèle des situations différentes en fonction des territoires, à l'échelle interacadémique mais aussi au sein même des académies. Ce fait a été relevé par plusieurs partenaires.

Plusieurs d'entre eux ont également regretté l'absence de développement dans l'académie de Limoges et la relative stagnation du développement dans l'académie de Toulouse par exemple.

L'engagement des collectivités est aussi différent d'un territoire à l'autre et il a été pointé un déficit général d'informations des élus.

> Atteinte ou non des objectifs

Selon le territoire, les objectifs ont été atteints ou non (cf. bilan quantitatif). Cependant, la définition même des objectifs a varié significativement d'un territoire à l'autre. Plusieurs partenaires ont souligné les espoirs soulevés par la convention cadre mais ont été déçus par son application.

Une piste serait de définir des objectifs communs au niveau central tout en les déclinant à l'échelle des territoires pour prendre en compte les différentes réalités de terrain.

Certains participants en ont conclu à des disparités dans l'égalité de traitement des élèves et des familles. Plusieurs éléments de comparaison avec les politiques linguistiques d'autres langues régionales sur d'autres territoires de la République ont été discutées.

B. Obstacles identifiés par les partenaires

Les échanges lors du séminaire ont relevé les obstacles potentiels suivants :

- La qualité des données remontées nuit au pilotage ;
- Un manque de moyens fléchés affaiblit le développement de l'occitan dans le secondaire ;
- Le manque d'enseignants formés à la langue empêche le développement des enseignements ;
- Trop de postes au CRPE spécial et au CAPES occitan ne sont pas pourvus, faute de candidats et de candidats ayant le niveau pour réussir les concours ; la crise générale de vocation pour le métier d'enseignant est évoquée mais avec une spécificité pour l'occitan qui aggrave la problématique ;
- Les cursus bilingues existants restent fragiles : enjeu de la sécurisation de ces parcours ;
- Certains enseignants formés abandonnent l'enseignement de l'occitan voire abandonnent l'enseignement tout court ;
- La fonte des effectifs au lycée menace le vivier de futurs enseignants ; la réforme du lycée est régulièrement pointée par les partenaires comme l'une des raisons principales ;
- Les langues régionales ne sont pas traitées sur un pied d'égalité à l'échelle de la République ;
- Un risque de créer des « oasis de langue » (cursus bilingues) au milieu de déserts est identifié ;
- Les élus locaux ne sont pas suffisamment informés du cadre légal et de leurs possibilités d'action ;
- Une disparité territoriale importante est notée dans les territoires de la convention avec notamment l'académie de Limoges qui n'a pas ouvert de cursus bilingue malgré la formation de deux enseignants ;
- Il y a un besoin important de matériel pédagogique dédié.

C. Leviers proposés par les partenaires

Les échanges lors du séminaire ont relevé les axes de travail suivants :

- Le déploiement de moyens spécifiques fléchés pour les enseignements du second degré ;
- La conception d'une action collective pour renforcer l'attractivité des concours et le recrutement d'enseignants occitanophones avec un accompagnement des collectivités ; l'ouverture du concours interne pourrait également permettre d'élargir le vivier d'enseignants ; un plan de recrutement sur plusieurs années est suggéré pour que les étudiants s'inscrivent dans une démarche de préparation de ces concours.
- L'inclusion du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la future convention, d'autant que l'occitan bénéficie du statut de discipline rare.
- L'augmentation du nombre de postes au concours pouvant faire augmenter le nombre de candidats ;
- Une méthodologie partagée pour la remontée des données ;
- L'anticipation pluriannuelle des parcours et des continuités, fondée sur des analyses précises de chacun des territoires ;
- Des liens à renforcer avec les structures gravitant autour des écoles pour donner du sens et l'envie d'apprendre et d'utiliser la langue ;
- Une comparaison des politiques linguistiques pour les différentes langues régionales permettant de déceler des manques ou des pistes d'amélioration ;
- La mobilisation politique des collectivités territoriales qui affichent une volonté d'engagements et de moyens ; l'échelle départementale est pointée comme particulièrement efficace quand elle est mobilisée sur la durée ;
- Des moyens fléchés par le ministère (surpondération justifiée par la particularité bilingue des académies) pour remplacer les enseignants en formation *Ensenhar Professor* ; ce dispositif devrait engager les services de l'éducation nationale pour affecter tous les enseignants formés sur des postes permettant de transmettre effectivement la langue à la rentrée suivante ;
- Le développement des modalités extensives devant permettre de lutter contre les effets « oasis de langue au milieu du désert » ;
- La cartographie de l'offre d'enseignement existante et projetée pour mieux piloter l'implantation de nouveaux sites ;
- L'inspiration de méthodologies développées dans des conventions précédentes comme la convention de l'académie de Toulouse et de la Région entre 2009 et 2016, la convention entre les Pyrénées-Atlantiques et la DSDEN64 ; ces conventions s'accordaient sur des objectifs chiffrés d'ouverture de cursus bilingues ;
- L'expression dans la convention des conditions et des engagements des parties pour ouvrir des cursus bilingues ;
- La production de matériel pédagogique devant faire l'objet d'un chapitre dédié de la future convention cadre, en impliquant les acteurs occitans, en tout premier lieu le Cap'Òc ; une collaboration avec le Cirdoc étant souhaitée par la Région Occitanie ainsi qu'une meilleure implication des enseignants dans cette élaboration.

D. Éléments de réflexion

Les échanges lors du séminaire ont permis de relever d'autres éléments de réflexion pour l'élaboration de la convention cadre :

- La comparaison avec d'autres langues minoritaires/minorisées du territoire français par exemple au travers d'un travail inter-offices publics des langues régionales ;
- L'évaluation de l'effet du nombre de postes aux concours sur le nombre de candidats ;
- L'évaluation systématique du niveau de langue des élèves en fonction des modalités d'enseignement et de leurs parcours ;
- L'identification des freins et des problématiques spécifiques à l'enseignement de l'occitan pouvant faire l'objet de champs de recherche en didactique et en sociolinguistique ;
- L'anticipation et la planification pluriannuelle des besoins en ressources humaines en amont pour planifier la formation et promouvoir notamment les parcours de formations initiale et continue.

Au travers de certaines prises de parole, deux thématiques sont apparues qui ont également irrigué les réflexions.

- Manque de visibilité d'une mobilisation sociale pour l'occitan

Une partie des échanges s'est intéressée au traitement différencié par les collectivités publiques des langues régionales/minorisées. En creux, il y a un besoin de mobilisation sociale en faveur de l'occitan.

- Représentations sur une langue minorisée/minoritaire aujourd'hui.

Cet élément a structuré des débats autour du sentiment d'isolement par les enseignants d'occitan, mais aussi l'attractivité de l'occitan pour les élèves et leur famille voire le sens de son apprentissage.

II. Synthèse des dix contributions

L'Office public de la langue occitane a reçu 10 contributions, en retour de l'envoi du bilan quantitatif en amont du séminaire :

- Quatre venant des Départements de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers et de la Gironde ;
- Trois venant de la FELCO, du CREO Languedoc et du CREO Toulouse ;
- Trois venant des opérateurs de terrain que sont les *Calandreta*, l'IEO Limousin et Òc-Bi.

Ces contributions, reproduites intégralement en Annexe 2, sont ici résumées.

> **Conseil départemental d'Aveyron**

Le Département de l'Aveyron a établi une démarche structurée pour promouvoir l'enseignement de la langue occitane en conventionnant avec plusieurs associations. Il a notamment conventionné avec l'ADOC 12 pour initier près de 6 700 écoliers à la langue pour l'année scolaire 2023-2024, avec un objectif de 40 % à terme. Il a également collaboré avec l'Institut Occitan de l'Aveyron pour un programme de collectage de la mémoire occitane. Le Département s'inquiète de la baisse des cursus bilingues et des effectifs correspondants. Un engagement financier de plus de 400 000 € souligne l'importance du soutien des collectivités locales. L'échelon départemental est jugé pertinent pour adapter les objectifs de la convention cadre.

> **Conseil départemental de Haute-Garonne**

Le département de la Haute-Garonne souligne que la convention cadre signée en 2017 a rencontré des retards dans la ratification des conventions académiques, notamment celle de l'Académie de Toulouse, qui a été ratifiée en avril 2021, limitant ainsi son application.

Le bilan global est jugé insatisfaisant, avec une stagnation ou une baisse des effectifs dans l'enseignement bilingue, tant au primaire qu'au secondaire, alors que des objectifs plus ambitieux avaient été fixés. Le département de la Haute-Garonne juge que "le résultat n'est pas à la hauteur des espérances".

Il propose que la future convention prenne en compte la loi de 2021 sur la protection des langues régionales et s'engage à participer à la réflexion sur le contenu des nouvelles conventions.

Une liste d'observations et de contributions du Département de la Haute-Garonne est jointe, incluant des remarques sur la forme et le fond du bilan. Sont également mentionnées diverses actions menées dans le département, telles que la participation à des campagnes de sensibilisation, le financement d'associations et de projets culturels, ainsi que des initiatives d'information pour les familles. Le Département juge qu'il a tenu ses engagements.

> **Conseil départemental du Gers**

Le Département du Gers présente une analyse qualitative du bilan transmis par l'Office concernant la période 2017-2023. Il souligne des observations, mentionnant des remarques de forme et des corrections à apporter. Il pointe le manque de contexte sur les objectifs et notamment la nécessité de mentionner la durée effective d'application de la déclinaison académique de l'académie de Toulouse, signée en 2021. Il mentionne également l'absence d'état des lieux des ressources enseignantes, et l'absence de données sur l'enseignement extensif.

Au niveau interrégional, il est noté que le taux d'élèves en section bilingue est faible, bien que l'académie de Bordeaux présente des résultats positifs. Pour le 1^{er} degré à l'échelle académique, l'objectif de progression est largement en deçà des prévisions, et la légère augmentation des effectifs est due à la montée naturelle des cohortes. Pour le 2nd degré, une baisse des effectifs est constatée dans l'académie de Toulouse. Le Département questionne le lien de causalité entre les différentes variables analysées pour expliquer les constats réalisés sur le 1^{er} degré.

Concernant les objectifs départementaux, la contribution indique que le Département du Gers a réussi à doubler ses effectifs bilingues, atteignant un taux de 2,7% en 2023, malgré la non-concrétisation de l'ouverture sur la Communauté de communes du Savès. Des enseignements renforcés ont été mis en place dans les secteurs de Vic-Fezensac et du Savès. Le Département souligne son soutien financier auprès de l'association Oc-Bi dont le rôle dans l'information des familles et dans les ouvertures de cursus bilingues est apprécié. Toutefois, l'objectif de consolidation de l'enseignement optionnel en collège n'a pas été atteint, avec un nombre de sites stagnant et des dotations horaires insuffisantes. Le dispositif d'initiation a été déployé dans trois secteurs, et un soutien financier a été apporté aux associations culturelles, mais les insuffisances persistent concernant l'enseignement optionnel.

Le Département du Gers juge que l'ensemble des actions décrites dans l'annexe de la convention académique a été réalisé.

> **Conseil départemental de Gironde**

Le Département de la Gironde expose son bilan de la convention 2017-2023 en :

Ouvertures de sites bilingues : Seulement 2 ouvertures en 7 ans, loin des 7 prévues. La filière du Bouscat souffre d'un manque d'enseignants bilingues.

Conseiller pédagogique occitan : Aucun poste créé depuis 2018, malgré 4 sites bilingues ouverts. Le Département souligne les effets de découragement et de sensation d'isolement pour les enseignants des cursus bilingues. Cela peut occasionner des démissions ou des mobilités qui fragilisent les cursus et interrogent les familles comme au Bouscat.

Continuité scolaire en collège : 56% d'augmentation des effectifs en collège, mais seulement un collège sur les quatre dans le bassin des cursus bilingues propose une continuité bilingue, à Langon. L'objectif de continuité des parcours n'est donc pas atteint dans ce département.

Formation universitaire : Suppression de la préparation au CAPES d'occitan en 2011, entraînant une baisse du nombre de candidats et de l'attractivité de la profession.

Le Département de la Gironde expose plusieurs propositions pour le séminaire :

Généralisation de l'enseignement des langues régionales : La loi « Molac » doit être mise en œuvre avec l'implication des collectivités locales.

Urgence d'actions : Actuellement, 0,20% des élèves en Gironde sont scolarisés en bilingue occitan-français. Il faut 645 ans au rythme actuel pour généraliser l'offre.

Priorité 1 : Renforcer l'objectif d'ouvertures de sites à 4 par an.

Priorité 2 : Créer un poste de conseiller pédagogique pour l'occitan dès 2025.

Priorité 3 : Assurer la continuité scolaire en collège et lycée.

Priorité 4 : Rétablir les formations universitaires, notamment la préparation au CAPES d'occitan.

> **Confédération Calandreta**

Le bilan de l'Office concernant l'enseignement immersif de l'occitan est largement négatif, en raison de l'absence d'objectifs spécifiques à l'enseignement immersif dans la convention cadre 2017-2022 et d'une convention spécifique pour le réseau *Calandreta*, nécessaire pour le développement de l'enseignement immersif.

La confédération relève plusieurs éléments de contexte non pris en compte :

- **Contexte législatif :**

- La loi Molac (2021) a apporté des avancées, mais une décision du Conseil constitutionnel menace l'enseignement immersif. Par ailleurs, l'article concernant le forfait scolaire n'est pas respecté par de nombreuses Communes, ce qui fragilise l'économie des écoles accueillant les élèves de ces communes.
- La loi Gatel (2018) complique la création et la pérennité des écoles *Calandreta*, qui, malgré leur mission de service public, se voient désavantagées par rapport aux autres établissements.

- **Contexte associatif :**

- Les associations ont souffert de l'évolution des modalités autour des emplois aidés et d'une évolution défavorable de l'engagement bénévole, accentuée par la pandémie de COVID-19.

- **Soutien institutionnel :**

- Le soutien financier des collectivités publiques a stagné ou diminué, alors que les besoins augmentent. Les subventions n'ont pas suivi la hausse des effectifs et des coûts. Les ETPs du ministère ne couvrent pas tous les besoins.

La confédération relève d'autres points d'amélioration :

- Besoin d'améliorer les échanges avec certaines collectivités.
- L'action des Départements peut contribuer à réduire les disparités entre les zones urbaines et rurales.
- La confédération propose un dispositif d'évaluation des élèves, "Camin de lenga", qu'elle souhaite partager avec tous les partenaires.
- Pour le pilotage du développement des continuités primaire-secondaire, une vision cartographique est indispensable.
- Sur la formation des enseignants, la confédération relève des différences dans le soutien financier entre la filière publique et la filière privée.
- Elle pose la question des régions dans lesquelles l'Office n'est pas déployé.

> FELCO

La FELCO (Fédération des Enseignants de Langue et Culture Occitane) met en lumière la dégradation de l'enseignement de l'occitan, qui a subi une forte régression depuis les années 2000. Bien qu'il y ait eu une légère augmentation des effectifs en 2023, l'offre d'enseignement demeure insuffisante et inégalement répartie sur le territoire, avec des disparités notables entre les académies. Les principales préoccupations incluent :

- **Les inégalités de traitement** : Les disparités entre les langues régionales et au sein même des zones occitanes se creusent, souvent en fonction de l'engagement des autorités académiques.
- **L'insuffisance des moyens** : Le manque de postes d'animation et de conseillers pédagogiques, ainsi que la réduction des postes au CAPES, freinent le développement de l'enseignement de l'occitan. La réforme des lycées a aggravé ces difficultés, rendant la création des emplois du temps plus complexe et plaçant les heures d'occitan dans des créneaux horaires peu attractifs.
- **Les conditions de travail des enseignants** : Les conditions de travail se détériorent, entraînant une souffrance croissante chez les enseignants, souvent exacerbée par des pratiques managériales difficiles. Les faibles effectifs dus à la réforme sont utilisés comme justification pour des fermetures de classes, alors que rien n'est mis en place pour améliorer les recrutements.
- **La formation des enseignants** : La formation des enseignants d'occitan est insuffisante, avec seulement quelques INSPE proposant des cursus spécifiques. La publication tardive des programmes pour les concours, notamment pour l'agrégation et le CAPES, crée des inégalités et complique la préparation des candidats. La FELCO demande une augmentation du nombre de postes et une meilleure formation initiale et continue pour les enseignants, afin d'assurer une maîtrise adéquate de la langue et des méthodes pédagogiques.
- **La production de matériel pédagogique** : La FELCO souligne également l'importance de la production de matériel pédagogique adapté pour l'enseignement de l'occitan. L'organisme Cap'Òc, lié à la délégation territoriale de CANOPE Nouvelle-Aquitaine, a été un acteur clé dans ce domaine, mais a connu des difficultés en termes de ressources humaines, ce qui nuit à la disponibilité de ressources pédagogiques essentielles pour les enseignants. Le manque de matériel attractif et adapté complique la tâche des enseignants, déjà confrontés à des conditions difficiles.

La FELCO appelle à des mesures urgentes pour renforcer l'offre d'enseignement de l'occitan :

- L'application de l'article 7 de la loi de mai 2021 sur les langues régionales, qui stipule que la langue régionale doit être enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles.
- L'augmentation des postes au CAPES et à l'agrégation pour répondre aux besoins des 32 départements concernés.
- Le rétablissement de l'option langue régionale au CRPE et au baccalauréat avec un statut bonifiant.
- Des moyens spécifiques pour soutenir l'enseignement de l'occitan, en tenant compte des impacts de la réforme des lycées sur la visibilité et l'attractivité de la langue.

En annexe, la FELCO apporte des éléments chiffrés des académies d'Aix-Marseille, de Clermont-Ferrand, de Grenoble et de Nice, pour lesquelles elle appelle à un conventionnement Etat-régions afin d'y soutenir un développement des enseignements de l'occitan.

> CREO Languedoc

Le CREO Languedoc aborde les défis rencontrés par l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Montpellier, en soulignant plusieurs problématiques-clés :

- **Ressources humaines** : le CREO Languedoc constate une fragilité du personnel malgré des efforts de formation, notamment une insécurité linguistique pour les enseignants qui n'ont pas de licence d'occitan. Il relève également une absence de personnel de remplacement et un encadrement insuffisant, notamment dans le suivi du bilinguisme, en particulier dans l'Hérault où la conseillère pédagogique n'est pas à temps plein sur l'occitan.
- **Matériel pédagogique** : le CREO Languedoc pointe des problèmes liés à l'accès et à la qualité des ressources pédagogiques.
- **Second degré** : pour le CREO Languedoc, la concurrence entre options scolaires due aux réformes nationales entraîne une réduction des heures de cours d'occitan. Il regrette également la baisse de l'offre d'enseignement dans les lycées (de 20 à 8) et du nombre d'enseignants mobilisés dans les enseignements d'occitan (de 56 à une trentaine).
- **Université** : le CREO Languedoc fait un lien entre la situation dans le secondaire et la baisse constatée des effectifs dans la filière occitane à l'Université Paul Valéry. Cela impacte le vivier de recrutement pour les concours et inquiète fortement les enseignants en poste.
- **Relations avec les autorités rectORALES** : le CREO Languedoc se félicite d'une amélioration des échanges avec l'administration depuis la tenue régulière de groupes de travail et souligne la qualité des interventions des partenaires comme la région, l'Office public et les syndicats d'enseignants. Il relève toutefois des difficultés qui persistent avec certains cadres intermédiaires de l'Education Nationale.
- **Dispositif « Ensenhar »** : le CREO Languedoc porte un regard positif sur le dispositif *Ensenhar Professor* tout en soulignant des points d'amélioration comme l'accessibilité de la formation pour des enseignants éloignés de Montpellier et le suivi des enseignants formés.
- **Besoins identifiés** : le CREO Languedoc appuie sur la nécessité d'une dotation spécifique du Ministère pour soutenir les enseignements en occitan notamment dans le second degré, d'un plan d'urgence pour les lycées, d'une offre de formation initiale et continue de qualité, le développement de matériel pédagogique adapté et la nécessité d'un poste complet de CPD par département.

> CREO Toulouse

Pour le CREO Toulouse, la convention pour l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Toulouse a échoué à atteindre ses objectifs. Il constate les éléments suivants :

- **Effectifs bilingues** : l'augmentation visée de 2,1 % d'élèves bilingues dans le primaire n'a abouti qu'à 120 élèves supplémentaires, bien en dessous des 1050 escomptés.
- **Secondaire** : une baisse de 15 % des effectifs a été observée, constatant une augmentation des effectifs bilingues au collège mais surtout un recul net de l'enseignement optionnel dans les collèges et les lycées.
- **Continuité des parcours** : l'objectif affiché dans les conventions d'assurer la continuité n'a pas permis de trouver de solution aux problématiques de continuité d'enseignements bilingues à Castres et Montauban.

- **Encadrement** : malgré l'article 7.4 de la convention de l'académie de Toulouse sur l'encadrement, le recrutement ou la stabilisation des conseillers pédagogiques en poste dans l'académie est en régression par rapport à 2014.

Le CREO Toulouse conclut que cette période a été marquée par une régression de l'enseignement de l'occitan, en contradiction avec les objectifs de la convention.

Dans un second temps, le CREO Toulouse expose des éléments d'explication de la situation :

- **Problèmes de mise en œuvre** : la convention a été signée en 2017, mais sa déclinaison académique n'a été mise en place qu'en 2021, retardant son application. Après la signature, la situation ne s'est toutefois pas arrangée.
- **Problèmes de suivi** : manque de communication sur la convention aux chefs d'établissements et absence de réunions du comité de suivi. Le CREO Toulouse regrette également le caractère descendant dans les groupes de travail qui devraient être des lieux de concertation.
- **Problèmes de moyens** : nombre de postes au CAPES trop faible pour développer les enseignements, fin des heures fléchées pour les options, et mauvaise gestion des ressources humaines (sous-services, mutations, démissions).
- **Réforme du Bac** : la réforme a eu un impact négatif sur l'enseignement au lycée.

Enfin, le CREO Toulouse détaille des propositions en vue des conventions futures qui devront mettre en application la loi du 21 mai 2021 prévoyant notamment la généralisation de l'enseignement de la langue régionale :

- Mise en place d'une initiation généralisée à l'occitan en 6^{ème} et en 2^{nde}.
- Recrutement au CAPES et à l'agrégation d'occitan en croissance progressive.
- Retour des heures fléchées pour garantir l'enseignement de l'occitan.
- Amélioration des conditions d'enseignement de l'occitan : sans que le choix de suivre un enseignement de l'occitan réduise le choix d'autres options ; assurer la continuité pédagogique dans les secteurs avec cursus bilingue ; assurer les dérogations pour suivre un cursus occitan.
- Signalétique bilingue dans les établissements.
- Développement de l'offre de DNL en occitan pour arriver à un enseignement à parité horaire dans le secondaire.
- Recrutement et encadrement de qualité pour les enseignants d'occitan grâce à des formations initiales et continues de qualité.
- Favoriser la création de postes d'occitan pour stabiliser les enseignants du secondaire sur un ou deux établissements.

En annexes, le CREO Toulouse propose des tableaux détaillant :

- L'évolution des effectifs de l'équipe académique d'animation pédagogique en occitan pour les 2002, 2008, 2018 et 2022 ;
- Trois projections évaluent le nombre de professeurs d'occitan nécessaires pour proposer un enseignement d'occitan à tous les élèves dans le secondaire, selon trois scénarios (minimum, développement, ambition), en se basant sur le nombre d'établissements du public et du privé.

> IEO Limousin

L'IEO Limousin relève l'engagement d'acteurs locaux pour l'enseignement de l'occitan en Limousin depuis les années 1970. Bien que des initiatives aient été mises en place, notamment dans des établissements publics et privés, la situation est restée stagnante sur la durée des conventions cadre et académiques, avec seulement cinq établissements offrant cet enseignement.

La signature d'une convention entre l'académie de Limoges, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Office Public de la Langue Occitane (OPLO) pour développer l'enseignement de l'occitan a soulevé des espoirs. Cependant, peu d'objectifs ont été atteints, avec seulement 140 élèves prévus en occitan pour la rentrée 2024 tous niveaux confondus. À ce jour, deux enseignants ont pu bénéficier de la formation *Ensenhar Professor* sur les 14 prévus par la convention. Aucun de ces enseignants n'étant affecté à de l'enseignement bilingue, l'IEO limousin s'interroge sur la volonté de l'académie de Limoges à appliquer la convention. Pourtant, l'enquête sociolinguistique de l'Office public de 2020 montre que 74 % des Limousins sont favorables à l'enseignement de l'occitan.

Pour la prochaine convention, l'IEO limousin demande :

- **Le développement de la filière bilingue en ouvrant** deux cursus bilingues par an dans l'académie dans les secteurs prioritaires de Limoges, Brive, Tulle et Seilhac ainsi qu'en étudiant toute demande de commune intéressée comme celles d'Ayen (Corrèze) ou Fursac (Creuse).
- **Le développement d'une filière d'enseignement** : par le biais de l'identification des enseignants formés ou souhaitant se former et le développement d'une offre de formation initiale et continue. En particulier, le nombre d'enseignants partant en formation *Ensenhar* devrait augmenter afin de garantir un nombre suffisant d'enseignants qualifiés pour répondre aux besoins de développement.
- **Communication et sensibilisation** : l'académie doit améliorer la communication sur les opportunités d'enseignement de l'occitan, tant en interne qu'auprès du public. Cela inclut la mise en avant des bénéfices d'un enseignement bilingue pour les élèves, tant sur le plan cognitif que linguistique.
-

> Association Òc-Bi

L'association Òc-Bi exprime des remerciements pour le travail réalisé et propose d'amender le document en y ajoutant un paragraphe sur les débuts de la collaboration entre les régions et l'Éducation nationale. Il souligne l'importance d'inclure des éléments de comparaison sur une quinzaine d'années pour mieux évaluer l'impact des politiques linguistiques.

L'association propose également d'inclure dans le bilan des informations sur :

- Le nombre de conseillers pédagogiques par département
- L'implication des conseils départementaux
- L'organisation des instances de travail
- La bourse et la formation *Ensenhar*
- Les établissements de formation des enseignants

Òc-Bi relève des points à corriger dans le bilan et conclut sur la nécessité de clarifier les données partagées avec l'Éducation nationale pour homogénéiser les analyses. Elle propose en particulier d'harmoniser les techniques de relevés des effectifs entre départements.

PARTIE 2 : Projection pour la future Convention

CHAPITRE 1 : Rapport de prospective

La loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, dite loi Molac, affiche une ambition dans son article 7 : celle d’offrir un enseignement en langue régionale à tous les élèves sur tout ou partie du territoire.

Cependant, cette loi, n’ayant pas fait l’objet de décrets d’application, ne précise ni la méthode pour réaliser cette ambition, ni les modalités d’enseignement, ni une échéance pour l’atteinte des objectifs qu’elle fixe.

Ce travail de prospective réalisé par l’Office public de la langue occitane se veut un outil pour alimenter les réflexions des futurs signataires et éclairer leurs engagements par une expérience de pensée qui, en se donnant un temps long, permet de nous affranchir des urgences du moment. Dans ce travail, nous projetons plusieurs futurs possibles ou désirables à l’horizon 2050, une date symbolique à plus d’un titre : ce sera un an avant le centenaire de la loi 51-46 du 11 janvier 1951, dite loi Deixonne, qui autorise pour la première fois l’enseignement des langues régionales. Ce sera également un an avant le trentième anniversaire de la loi Molac.

La construction des différents scénarios part de l’échelle départementale, afin de saisir des réalités territoriales contrastées tant au niveau des politiques linguistiques que de la vitalité de la langue occitane – deux dimensions liées. L’Office souhaite à travers ce travail contribuer à la démarche concertée de l’Etat et des collectivités engagées à concourir pour protéger et promouvoir l’occitan.

I. Choix méthodologiques

A. Les modalités d'enseignement et les filières considérées

À la suite de la promulgation de la loi Molac et de la déclaration de non-conformité notamment de son article 4 portant sur l'enseignement immersif en langue régionale, le ministère de l'éducation nationale a rédigé la circulaire MENE2136384C du 14 décembre 2021 dans laquelle les différentes modalités d'enseignement en langue régionale sont mentionnées. L'enseignement bilingue – à parité horaire ou immersif – fait l'objet du paragraphe III qui lui est entièrement dédié.

Au cours de la concertation pour alimenter la proposition de convention cadre, un travail sur les définitions des modalités d'enseignement a été réalisé entre les corps d'inspection de l'éducation nationale et les opérateurs des filières impliquées dans l'enseignement bilingue, public et associatif immersif (respectivement Òc-Bi et *Calandreta*).

Dans le premier degré public, trois modalités ont un statut d'enseignement « en » ou « de la langue » :

- L'enseignement bilingue à parité horaire (12h en français, 12h en occitan par semaine)
- L'enseignement renforcé (3h en occitan par semaine)
- L'enseignement de langue vivante (à partir de 30 min par semaine) dit aussi enseignement d'initiation

Les activités de sensibilisation à l'occitan ne sont pas considérées comme des enseignements de la langue mais font partie d'activités pédagogiques qu'il s'agira d'observer et d'accompagner, car elles participent à la connaissance de la langue et de la culture du territoire.

B. La prise en compte de la baisse démographique

Les constats démographiques montrent une tendance à la baisse, notamment dans les classes d'âges les plus jeunes. Cet élément a un impact important sur l'accueil des enfants à l'école et par conséquent sur l'organisation des enseignements.

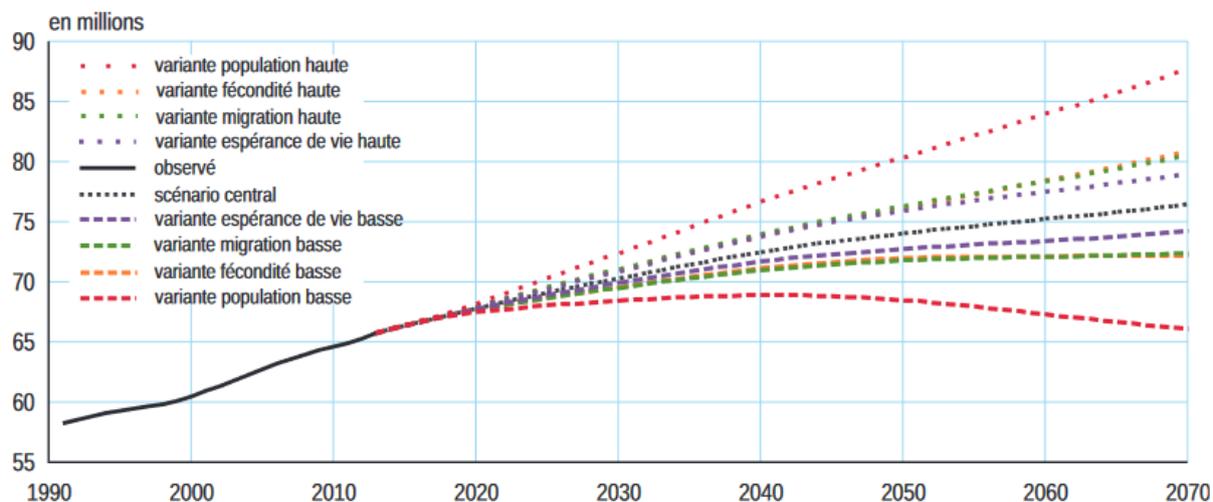
Pour en tenir compte dans ses analyses de prospective, l'Office public s'est basé sur les projections démographiques de l'INSEE ⁵.

Nous avons choisi le scénario dit « central » qui correspond aux constats effectués sur la période 2014-2021 et l'estimation de la population au 1^{er} janvier 2024⁶.

⁵ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2496228>

⁶ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012730>

2 Évolutions passée et future de la population, selon le scénario central et les six variantes retenues



C. Enjeux des scénarios prospectifs « haut » et « bas » : pour une multitude de variantes possibles

Deux scénarios limites sont proposés pour étudier le spectre de développements possibles :

- Un scénario de prospective « basse » qui correspond à la projection de la dynamique observée sur la durée initiale de la convention 2017-2022 ;
- Un scénario de prospective « haute » qui correspond à la généralisation de l'enseignement bilingue dans toutes les écoles qui peuvent accueillir un site bilingue à l'horizon 2050 et à la généralisation de l'offre d'enseignement d'occitan dans toutes les autres écoles selon des modalités à choix parmi l'enseignement renforcé ou l'enseignement de langue vivante/initiation⁷.

Entre ces deux scénarios, une multitude de variantes est imaginable. Nous proposons un outil permettant de projeter la quantité d'enseignants à recruter et à former en fonction de différents paramètres comme, par exemple, la proportion d'écoles proposant l'une ou l'autre des modalités d'enseignement.

Chaque scénario est décliné par département afin d'aider à statuer sur des cartes « Projet de développement de l'enseignement de et en occitan 2025-2030 ». Celles-ci constitueront un outil précieux pour la concertation à mener dans le cadre du travail à venir sur les déclinaisons académiques et finalement sur les arbitrages que devront prendre les signataires.

⁷ Compris comme un enseignement hebdomadaire de la langue occitane de 30 min à 1h30 – voir Annexe 2 de la convention cadre préconisée

D. Méthode de la prospective basse

La prospective basse a pour objectif de projeter la dynamique observée sur la période de la convention échue pour se projeter sur la période 2025-2050. Etant donné que le nouveau cadre législatif se veut plus ambitieux, ce scénario est indicatif et le choisir serait de fait insuffisant.

Cette méthode se base sur les observations suivantes réunies sur la période 2017-2022 :

- Nombre de cursus ouverts pour chaque modalité d'enseignement ; nombre de continuités assurées entre cycles ;
- Nombre de moyens RH affectés à chaque ouverture / continuité ;
- Nombre d'enseignants formés et mobilités : admis aux concours d'enseignants, enseignants formés via le dispositif *Ensenhar Professor*, habilitations, mouvement POP.

A partir de ces observations, récoltées par l'Office public de la langue occitane auprès de chaque service départemental de l'Éducation nationale, nous proposons de multiplier par cinq ces quantités (5 ans observés projetés sur 25 ans) afin d'estimer le développement et les besoins en formation des enseignants dans ce scénario de statu quo de la progression.

Ces nombres sont ensuite corrigés par l'évolution démographique projetée par l'INSEE à l'horizon 2050 pour les tranches d'âge 0-10 ans.

E. Méthode de la prospective haute

Projection d'ouvertures de sites bilingues à parité horaire

L'Éducation nationale met à disposition des données sur les écoles notamment le nombre de classes et d'effectifs⁸. La méthode proposée part du jeu de données disponible ici : https://data.education.gouv.fr/explore/dataset/fr-en-ecoles-effectifs-nb_classes.

Nous en avons extrait les données de la rentrée 2022 pour chaque département des académies du territoire.

Pour des raisons d'organisation des enseignements, est considéré qu'un cursus bilingue ne peut s'implanter que dans les écoles ou regroupements d'écoles possédant au moins 5 classes de la petite section (PS) au CM2.

Les écoles ou regroupement d'écoles pouvant accueillir un site bilingue sur une commune donnée sont comptabilisées. A ce nombre est retranché le nombre de cursus bilingues existant pour donner le nombre de cursus potentiels à ouvrir dans le département. Ce nombre est corrigé par l'évolution démographique projetée par l'INSEE à l'horizon 2050 pour les tranches d'âge 0-10 ans.

En divisant par les 25 années de la période 2025-2050, nous obtenons le rythme linéaire moyen d'ouverture des sites bilingues sur le département. Ce choix de rythme est purement théorique et ne présage en rien du développement réel qui peut prendre d'autres formes selon les politiques linguistiques convenues et les objectifs poursuivis aux différentes échelles d'appréciation.

⁸ <https://data.education.gouv.fr/pages/accueil/>

Afin de projeter le nombre d'enseignants à former, la table suivante a été utilisée en considérant qu'il est nécessaire d'avoir un enseignant formé ou recruté par cycle, l'année N étant l'année d'ouverture du cursus bilingue :

Calcul RH par cursus créé		
Année	Suivi cohorte	RH à former ou à recruter
N-1	PS	1
N	MS	0
N+1	GS	1
N+2	CP	0
N+3	CE1	0
N+4	CE2	1
N+5	CM1	0
N+6	CM2	0

Chaque année, le nombre de cursus à ouvrir ainsi que les continuités des ouvertures précédentes à assurer (montées de cohortes) donnent un nombre d'enseignants à former par an. Ce nombre est ensuite agrégé sur la période 2025-2050.

Projection d'ouvertures d'enseignement renforcé et d'initiation

Les modalités moins intensives d'enseignement « en » ou « de la » langue occitane nécessitent également des enseignants formés à la langue et, pour ce qui est du renforcé, avec des compétences leur permettant d'enseigner au moins une DNL en occitan.

La méthode proposée repose sur plusieurs prérequis, soumis à discussion au niveau central et au sein des ateliers départementaux impliquant les futurs signataires et les partenaires des filières :

1. Le nombre d'écoles qui accueilleront ces modalités en 2050 – afin de répondre à l'objectif de l'article Art. L. 312-11-2 du Code de l'éducation⁹ ;
2. La proportion d'écoles proposant l'enseignement renforcé relativement au nombre total d'écoles hors cursus bilingue ;
3. Afin d'optimiser les ressources, en nous basant sur le *Tableau 1* et sachant que le service d'un enseignant du 1^{er} degré est de 24 heures, nous considérons que :
 - a. Un enseignant proposant un enseignement renforcé intervient en moyenne dans deux établissements ;
 - b. Un enseignant proposant un enseignement de langue vivante/initiation le fait en tant qu'itinérant dans en moyenne 4 établissements.

⁹ Autrement dit l'article 7 de la loi du 21 mai 2021

Ces paramètres sont à débattre et l’outil permet de les adapter aisément aux réalités concrètes des départements et aux objectifs partagés par les partenaires.

	Nombre d’heures d’intervention hebdomadaires par classe	Ecole théorique avec classes regroupées par cycle	
		Nombre d’interventions maximales	Complément de service
Enseignant itinérant en renforcé	3 h	3	15 h
Enseignant itinérant en initiation	1,5 h	3	19,5 h

Tableau 1 - Répartition théorique des heures de services d’un enseignant du 1er degré. Nous faisons l’hypothèse que ces enseignants interviennent dans une ou plusieurs écoles. Par ailleurs, le cas théorique d’une école avec des classes composés par des élèves regroupés par cycle pour la répartition des services.

Elaboration de cartes de développement

La méthode de prospective haute peut générer plusieurs scénarios intermédiaires : il suffit de changer certains paramètres comme le nombre de sites bilingues à ouvrir ou la proportion d’écoles proposant un enseignement renforcé et l’outil calcule le nombre d’enseignants à former par année.

A partir de ces scénarios, l’Office est en mesure de produire des cartes de développement avec une part d’arbitraire mais qui peut s’affiner en fonction de plusieurs critères :

1. Les cartes scolaires existantes permettant de projeter les parcours des élèves ;
2. Les parcours réels des élèves en nous basant sur une méthode développée par la DSDEN du Gard dans le cadre d’un projet académique de construction de cartes de réseaux pédagogiques. Ce niveau d’analyse peut aider à affiner le pilotage.

II. Prospective basse

L'étude de prospective basse se base sur les indicateurs précisés dans le paragraphe I. D. En amont de la remise de ce travail, ces indicateurs sont récoltés par l'Office public de la langue occitane auprès des services départementaux de l'Education nationale. Ils mesurent l'évolution du développement de l'enseignement de l'occitan à l'échelle départementale sur la période la période 2017-2022. Ils sont multipliés par cinq pour projeter une évolution possible mais ne répondant en aucun territoire à l'ambition portée par la loi Molac sur la période 2025-2050.

A. État des lieux des formations initiales et continues sur la période 2017-2022

Au niveau global, il est intéressant de projeter l'évolution observée sur la période de la convention précédente sur les 25 prochaines années (voir *Tableau 2*).

Période	Nombre de postes ouverts au CRPE spécial	Nombre de CRPEs spécial admis	Nombre de ressources 1 ^{er} degré formées par <i>Ensenhar Professor</i>
2017-2022	259	112	40
2025-2050	1295	560	200

Tableau 2 – Projections des recrutements au CRPE spécial et d'enseignants formés par Ensenhar Professor sur la période 2025-2050

Afin de maintenir ce niveau, il s'agira d'assurer l'attractivité de l'offre de formation initiale et continue ainsi que du CRPE spécial et de la formation *Ensenhar Professor*.

B. Étude de cas : récit dans le département des Landes

Pour illustrer la méthode, nous présentons une étude pour le département des Landes.

Le *Tableau 3* présente les observations réalisées sur les indicateurs du département et les projections réalisées à partir de celles-ci.

Il est possible de construire le récit suivant en se plaçant à l'année 2050 pour faire un bilan de l'action dans le département des Landes.

Action	Nombre d'établissements impliqués			Moyens (nombre RH + heures 2nd degré)			Formation continue et initiale + mouvement POP		
	2017-2022	2023-2050	Bilan 2024	2017-2022	2023-2050	Bilan 2024	2017-2022	2023-2050	Bilan 2024
Ouverture de cursus bilingue PS eu CM2	3	15	11	4 RH	20 RH		3 ENSENHAR	15 ENSENHAR	
Ouverture d'enseignement renforcé	1	5	3				1 ENSENHAR	5 ENSENHAR	
Consolidation des cursus de PS au CM2				6 RH	30 RH		2 CRPE+ 4 ENSENHAR	10 CRPE + 20 ENSENHAR	
Ouverture d'une continuité 2 nd degré collège (LV + DNL ; option)	6	30	9 (dont 4 avec DNL)				4 ENSENHAR + 1 habilitation + 1 contractuel	20 ENSENHAR + 5 habilitations + 5 contractuels	
Ouverture de continuité 2 nd degré lycée (LVB/C; DNL; EDS)	1	5	2				1 ENSENHAR	5 ENSENHAR	
Initiation (45 min à 1h30)			0						
Sensibilisation - actions répétées de transmission de la langue sur toute l'année			0						
				Constat 2022	Constat 2050				
Encadrement (CPDs, IPR, ...)			1 CDP , 1 IEN	2 (1 ETP) CPDs ;	1 CPD				
1 TR pour 10 classes			0	0	0				

Tableau 3 – Etude de prospective basse pour le département des Landes

À la rentrée 2050, nous constatons dans le département des Landes que vingt-six écoles maternelles proposent un parcours bilingue soit 15 de plus qu'en 2024. En moyenne, trois cursus ont été ouverts tous les cinq ans. Pour ce faire, quinze enseignants ont été formés via le dispositif *Ensenhar Professor*. Par ailleurs, les montées de cohortes ont été assurées par le recrutement de 10 enseignants via le CRPE spécial et la formation de 20 enseignants via le dispositif *Ensenhar Professor*. Cela a permis d'augmenter considérablement le nombre de locuteurs formés dans le département et une meilleure couverture du territoire.

Concernant l'enseignement renforcé, ce sont désormais huit écoles qui proposent cet enseignement. Il a fallu former 5 enseignants via le dispositif *Ensenhar Professor*.

Au total, 34 parcours du département proposent un enseignement d'occitan de la maternelle en bilingue ou en renforcé jusqu'à l'entrée au collège et permettent d'alimenter les cursus bilingues dans le second degré.

Les autres modalités d'enseignement dans le premier degré n'ont pas été développées sur cette durée. Afin d'offrir l'occitan à tous les élèves du territoire, il faudrait développer une offre d'enseignement de l'occitan dans 266 écoles¹⁰ dans les années à venir afin d'appliquer la loi du 21 mai 2021.

En ce qui concerne le second degré, en 2050, l'ensemble des collèges proposent de l'occitan dont 17 avec DNL. Nous nous appuyons sur la formation de 20 enseignants du second degré via *Ensenhar Professor*, 5 habilitations et l'emploi de 5 contractuels. Dans les lycées, 7 lycées du département proposent de l'occitan grâce à la formation de cinq enseignants via le dispositif *Ensenhar Professor*.

Au niveau de l'encadrement, il semble pertinent d'étudier les besoins pour permettre un suivi des 34 parcours occitans du département en 2050. Est-ce qu'un seul poste de conseiller pédagogique occitan suffit à y répondre ?

¹⁰ Il y avait 356 écoles dans les Landes à la rentrée scolaire 2022. En s'appuyant sur la baisse démographique de 9,6% selon la projection de l'INSEE, nous estimons qu'en 2050 le nombre d'écoles chutera à 320. Une école sur deux du département est une école primaire regroupant tous les cycles. Nous estimons donc que 54 (36 x 1,5) écoles proposeront un cursus bilingue ou renforcé en 2050. Nous obtenons donc 266 écoles (320-54) qui ne proposeraient pas d'occitan en 2050 quand la Loi exige qu'une offre soit proposée à tous les élèves, donc au moins une par établissement.

III. Prospective haute

Afin de tester la méthode de prospective haute, nous présentons trois études pour des départements à densités de population différentes.

A. Récit dans un département faiblement dense : la Lozère

Le *Tableau 4* compare la densité de population de la Lozère à la moyenne nationale et aux moyennes régionales du territoire qui nous concerne.

Territoire	France	Région Nouvelle-Aquitaine	Région Occitanie PM	Lozère
Densité de population	107 hab/km ²	72 hab/km ²	83 hab/km ²	15 hab/km²

Tableau 4 – Densité de population de la Lozère par rapport à la moyenne nationale et aux moyennes régionales.

La Lozère est un département avec une faible densité de population, bien en deçà des moyennes nationales et régionales.

La projection démographique de l'INSEE prévoit une baisse de 7,4% de la population de la tranche d'âge 0-10 ans à l'horizon 2050.

A partir des données de la rentrée scolaire 2022, nous avons identifié les 25 écoles du département qui peuvent accueillir un cursus bilingue en maternelle (15 écoles publiques et 10 écoles privées sous contrat). La *Figure 1* présente une cartographie de ces écoles. Elles se situent dans des agglomérations ayant des écoles de taille suffisamment grandes et sont situées sur les grands axes de mobilité.

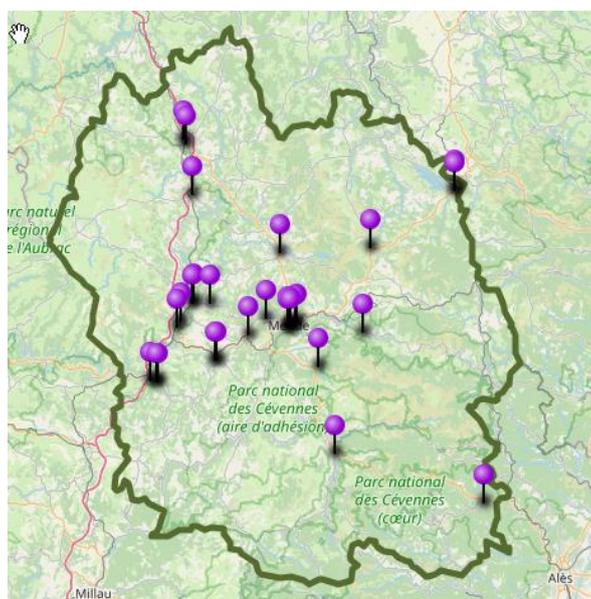


Figure 1 – Projection sur la carte du département des 25 écoles pouvant accueillir un site bilingue en maternelle

A la rentrée 2024, six écoles publiques accueillent un cursus bilingue en maternelle. Il y a donc 19 cursus à ouvrir en 25 ans pour atteindre l'objectif, soit en moyenne un par an.

La projection linéaire de ces ouvertures et de leurs consolidations est présentée dans la *Figure 2*.

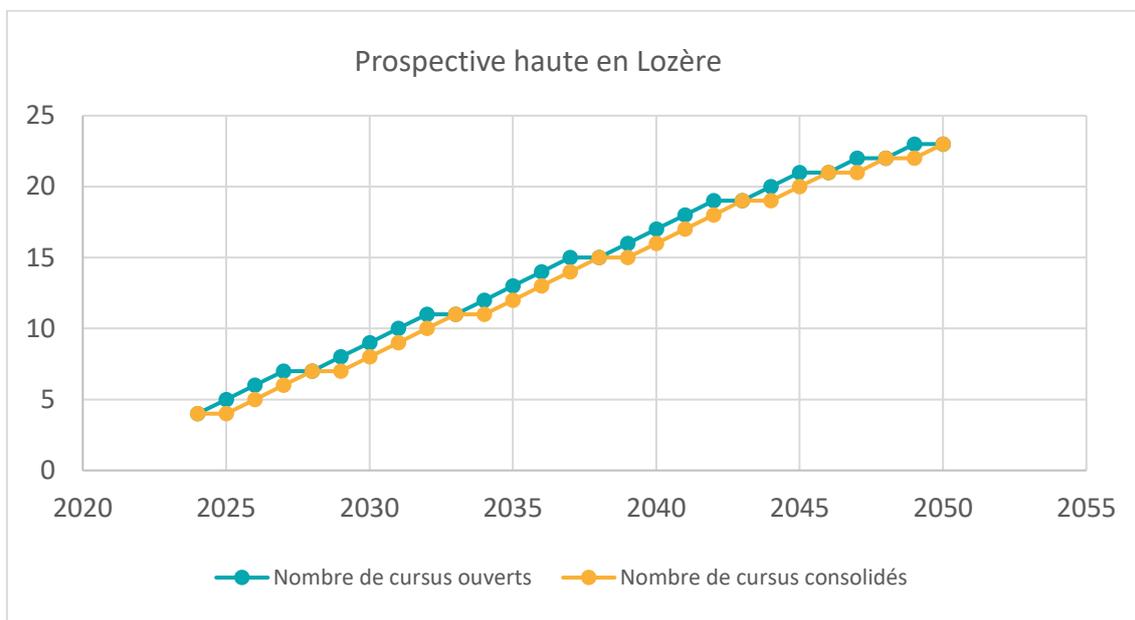


Figure 2 - Développement projeté des cursus bilingues en Lozère

Pour permettre les ouvertures et assurer les enseignements pour les cohortes qui montent de niveau, nous avons projeté le nombre d'enseignants à former si l'on suit ce scénario linéaire. Nos calculs donnent 55 enseignants à former en 25 ans, soit environ deux par an. La *Figure 3* montre la projection du nombre de RH à former par année.

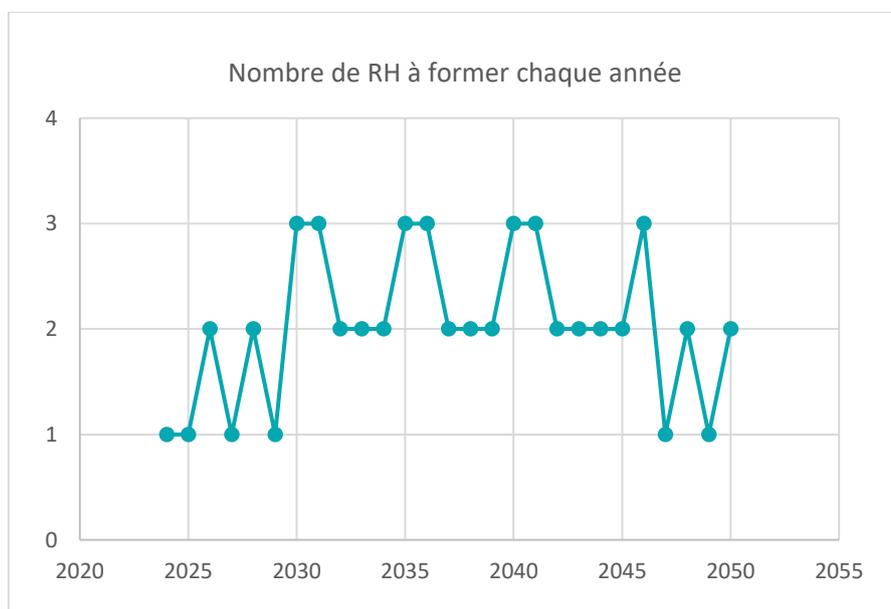


Figure 3 -Projection du nombre d'enseignants à former en Lozère pour généraliser l'enseignement bilingue

Pour les autres modalités d'enseignement, le *Tableau 5* présente une projection corrigée par l'évolution démographique.

Nombre d'écoles en Lozère à la rentrée 2022	105
Nombre d'écoles pouvant accueillir un cursus bilingue en 2050	39
Correction démographique	-7,4%
Nombre d'écoles accueillant une autre modalité en 2050 ¹¹	61

Tableau 5 - Calcul du nombre d'écoles accueillant une autre modalité que le bilingue en 2050

Nous considérons le scénario où l'objectif partagé serait que 70% des écoles en dehors de celles qui accueillent un cursus bilingue proposent un enseignement renforcé.

Nous supposons qu'un enseignant formé peut intervenir en moyenne :

- Dans deux écoles pour enseigner du renforcé
- Dans 4 écoles pour enseigner de l'initiation

Avec ces hypothèses, nous obtenons le nombre d'enseignants à recruter ou à former entre 2025 et 2050 présenté dans le *Tableau 6*.

		Nombre d'écoles	Nombre d'enseignants à recruter ou à former entre 2025 et 2050
% d'écoles proposant du renforcé	70%	42	21
% d'écoles proposant de l'initiation	30%	18	4

Tableau 6 - Calcul du nombre d'enseignants à former pour enseigner en renforcé ou en initiation en Lozère en 2050

Au total, il faudrait recruter ou former 80 enseignants en 25 ans pour pouvoir développer l'occitan à l'horizon 2050 en Lozère, soit un peu plus de 3 enseignants par an.

¹¹ Ce nombre est obtenu en effectuant la soustraction suivante : nombre d'écoles à la rentrée 2020 - nombre d'écoles pouvant accueillir un cursus bilingue en 2050. Le résultat est alors corrigé par l'évolution projetée de la démographie.

B. Récit dans le département des Landes

Le *Tableau 7* compare la densité de population des Landes à la moyenne nationale et aux moyennes régionales du territoire qui nous concerne.

Territoire	France	Région Nouvelle-Aquitaine	Région Occitanie PM	Landes
Densité de population	107 hab/km ²	72 hab/km ²	83 hab/km ²	46 hab/km²

Tableau 7 – Densité de population des Landes par rapport à la moyenne nationale et aux moyennes régionales.

Le département des Landes a une faible densité de population mais un plus grand nombre d'agglomérations urbaines que la Lozère. La projection démographique de l'INSEE prévoit une baisse de 9,6% de la population de la tranche d'âge 0-10 ans.

À partir des données de la rentrée scolaire 2022, nous avons identifié les 111 écoles du département qui peuvent accueillir un cursus bilingue en maternelle (108 écoles publiques et 3 écoles privées sous contrat). À la rentrée 2024, onze écoles accueillent un cursus bilingue en maternelle, cela fait donc 100 cursus à ouvrir. Après correction démographique, il reste 90 cursus à ouvrir en 25 ans pour atteindre l'objectif, soit en moyenne 3,6 par an.

La projection linéaire de ces ouvertures et de leurs consolidations est présentée dans la *Figure 4*.

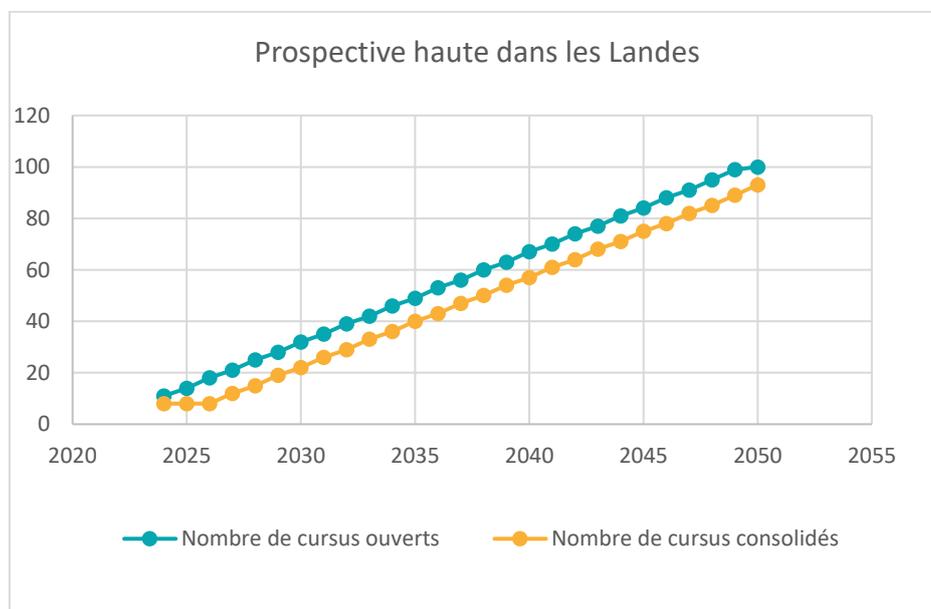


Figure 4 - Développement projeté des cursus bilingues dans les Landes

Pour permettre les ouvertures et assurer les enseignements pour les cohortes qui montent de niveau, nous avons projeté le nombre d'enseignants à former si l'on suit ce scénario linéaire.

Nos calculs donnent 244 enseignants à former en 25 ans, soit environ 10 par an. La *Figure 5* montre la projection du nombre de RH à former par année.

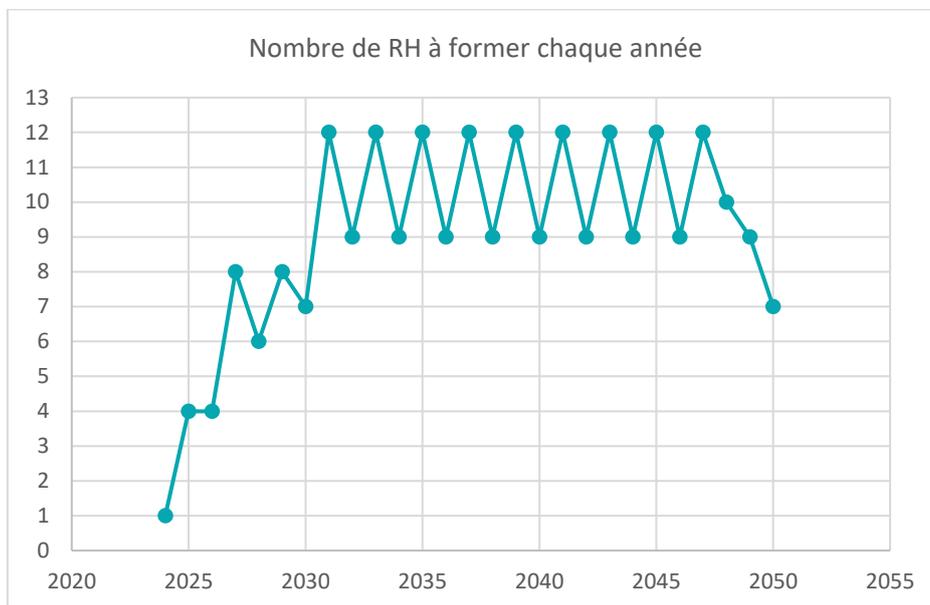


Figure 5 - projection du nombre d'enseignants à former dans les Landes pour généraliser l'enseignement bilingue

Pour les autres modalités d'enseignement, le *Tableau 8* présente une projection corrigée par l'évolution démographique.

Nombre d'écoles dans les Landes à la rentrée 2022	352
Nombre d'écoles pouvant accueillir un cursus bilingue en 2050	145
Correction démographique	-9,6%
Nombre d'écoles accueillant une autre modalité en 2050 ¹²	187

Tableau 8 - Calcul du nombre d'écoles accueillant une autre modalité que le bilingue en 2050

Nous considérons le scénario où l'objectif partagé serait que 70% des écoles en dehors de celles qui accueillent un cursus bilingue proposent un enseignement renforcé. Nous supposons qu'un enseignant formé peut intervenir en moyenne :

- Dans deux écoles pour enseigner du renforcé
- Dans quatre écoles pour enseigner de l'initiation

¹² Ce nombre est obtenu en effectuant la soustraction suivante : nombre d'écoles à la rentrée 2020 - nombre d'écoles pouvant accueillir un cursus bilingue en 2050. Le résultat est alors corrigé par l'évolution projetée de la démographie.

Avec ces hypothèses, nous obtenons le nombre d'enseignants à former entre 2025 et 2050 présenté dans le *Tableau 9*.

		Nombre d'écoles	Nombre d'enseignants à former entre 2025 et 2050
% d'écoles proposant du renforcé	70%	130	65
% d'écoles proposant de l'initiation	30%	56	14

Tableau 9 - Calcul du nombre d'enseignants à former pour enseigner en renforcé ou en initiation en Lozère en 2050

Au total, il faudrait former 323 enseignants en 25 ans (244 pour le bilingue et 79 pour les autres modalités) pour pouvoir appliquer de manière ambitieuse la loi du 21 mai 2021 à l'horizon 2050 dans les Landes, soit environ **13 enseignants par an**.

C. Récit dans le département de la Haute-Garonne

Le *Tableau 10* compare la densité de population de la Haute-Garonne à la moyenne nationale et aux moyennes régionales du territoire qui nous concerne.

Territoire	France	Région Nouvelle-Aquitaine	Région Occitanie PM	Haute-Garonne
Densité de population	107 hab/km ²	72 hab/km ²	83 hab/km ²	227 hab/km²

Tableau 10 – Densité de population de la Haute-Garonne par rapport à la moyenne nationale et aux moyennes régionales.

La Haute-Garonne est un département avec une forte densité de population concentrée essentiellement au niveau de Toulouse-Métropole. Hors métropole, ce territoire possède toutefois des caractéristiques de ruralité que l'on retrouve dans beaucoup d'autres départements des académies et régions concernées.

La projection démographique de l'INSEE à 2050 prévoit une hausse de +11,5% de la population de la tranche d'âge 0-10 ans.

A partir des données de la rentrée scolaire 2022, nous avons identifié 373 écoles du département qui peuvent accueillir un cursus bilingue en maternelle (336 écoles publiques et 37 écoles privées sous contrat).

A la rentrée 2024, douze écoles accueillent un cursus bilingue (6 écoles publiques et 6 écoles *Calandreta*). En prenant en compte la correction démographique, il y a 415 cursus à ouvrir en 25 ans pour atteindre l'objectif, soit en moyenne 15 ouvertures par an.

La projection linéaire de ces ouvertures et de leurs consolidations est présentée dans la *Figure 6*.

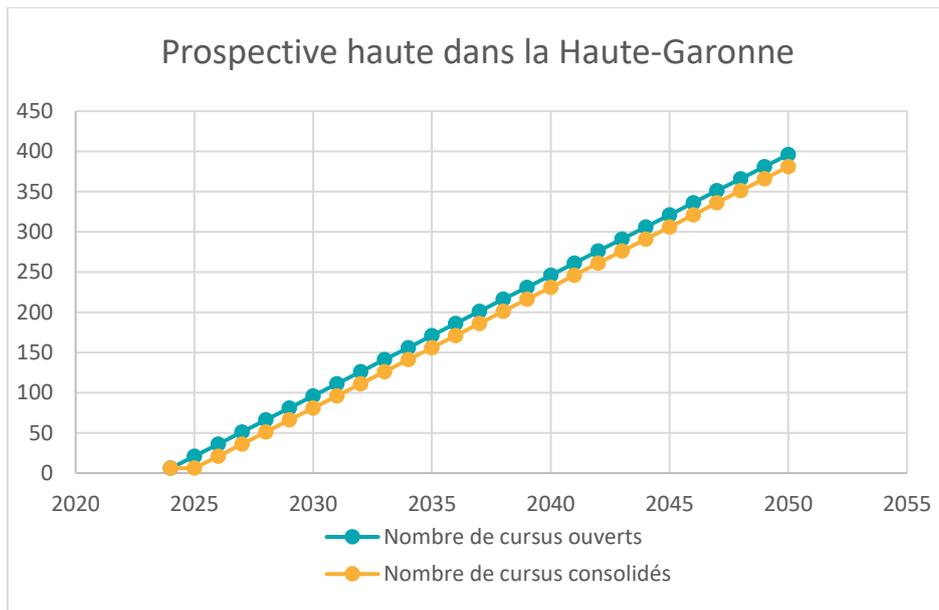


Figure 6 - Développement projeté des cursus bilingues en Haute-Garonne

Pour permettre les ouvertures et assurer les enseignements pour les cohortes qui montent de niveau, nous avons projeté le nombre d'enseignants à former ou à recruter si l'on suit ce scénario linéaire.

Nos calculs donnent 1083 enseignants à former en 25 ans, soit environ 43 enseignants par an. La *Figure 7* montre la projection du nombre de RH à former par année.

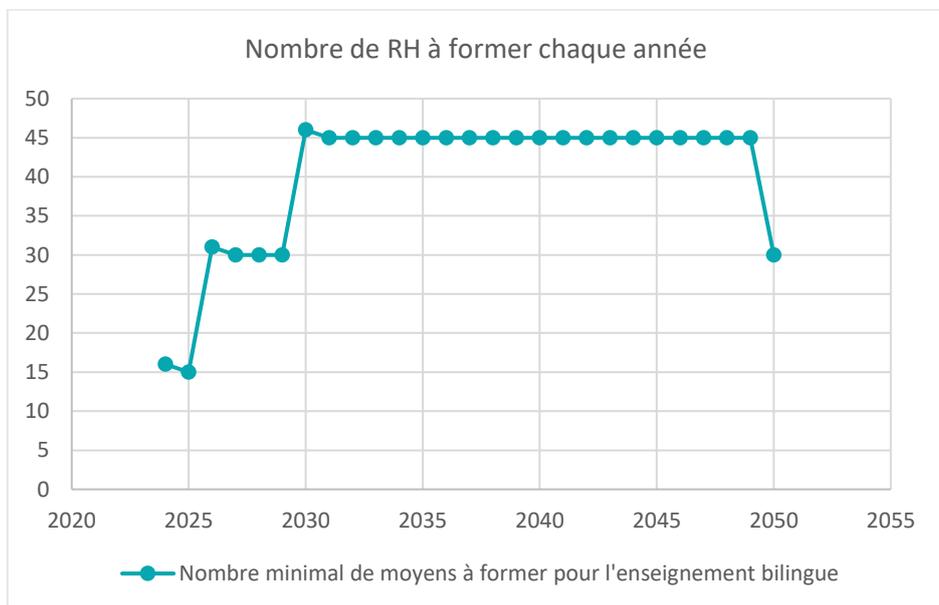


Figure 7 -Projection du nombre d'enseignants à former en Haute-Garonne pour généraliser l'enseignement bilingue

Pour les autres modalités d'enseignement, le *Tableau 11* présente une projection corrigée par l'évolution démographique.

Nombre d'écoles en Haute-Garonne à la rentrée 2022	856
Nombre d'écoles pouvant accueillir un cursus bilingue en 2050	537
Correction démographique	+11,5%
Nombre d'écoles accueillant une autre modalité en 2050 ¹³	355

Tableau 11 - Calcul du nombre d'écoles accueillant une autre modalité que le bilingue en 2050

Nous considérons le scénario où l'objectif partagé serait que 70% des écoles en dehors de celles qui accueillent un cursus bilingue proposent un enseignement renforcé.

Nous supposons qu'un enseignant formé peut intervenir en moyenne :

- Dans deux écoles pour enseigner du renforcé
- Dans quatre écoles pour enseigner de l'initiation

Avec ces hypothèses, nous obtenons le nombre d'enseignants à former entre 2025 et 2050 présenté dans le *Tableau 12*.

		Nombre d'écoles	Nombre d'enseignants à former entre 2025 et 2050
% d'écoles proposant du renforcé	70%	248	124
% d'écoles proposant de l'initiation	30%	106	26

Tableau 12 - Calcul du nombre d'enseignants à former pour enseigner en renforcé ou en initiation en Lozère en 2050

Au total, il faudrait former 1233 enseignants en 25 ans (1083 pour le bilingue et 150 pour les autres modalités) pour pouvoir développer l'occitan à l'horizon 2050 en Haute-Garonne, soit un peu plus de **49 enseignants par an**¹⁴.

Il nous semble que cette étude montre que dans le cas des métropoles, une stratégie possible pourrait s'appuyer sur le développement d'écoles « pôle bilingues » qui accueilleraient tous leurs élèves en cursus bilingues et permettrait une dérogation pour accueillir des élèves sur une zone plus vaste que celle définie initialement par la carte scolaire.

Une telle stratégie permettrait à la fois d'offrir un enseignement bilingue à tous les élèves du territoire tout en permettant de répondre au défi de la formation des enseignants sans avoir à poursuivre l'objectif de 1233 enseignants en 25 ans qui paraît inatteignable.

¹³ Ce nombre est obtenu en effectuant la soustraction suivante : nombre d'écoles à la rentrée 2020 - nombre d'écoles pouvant accueillir un cursus bilingue en 2050. Le résultat est alors corrigé par l'évolution projetée de la démographie.

¹⁴ À titre informatif, en 2024-2025, sur invitation et avec le soutien de l'Office public de la langue catalane, 33 enseignants en poste font le choix individuel d'apprendre le catalan dans le cadre d'un Diplôme universitaire proposé par l'Université de Perpignan, en cours du soir et du mercredi après-midi sur deux ans.

IV. Modalités d'utilisation du présent rapport dans le cadre des déclinaisons académiques

A. Un spectre de scénarios intermédiaires

Les études de prospective basse et haute dans le département des Landes sont résumées dans le *Tableau 13* pour les modalités du 1^{er} degré :

Modalité d'enseignement	Nombre d'ouvertures		Nombre d'enseignants à former	
	Prospective basse	Prospective haute	Prospective basse	Prospective haute
Bilingue	15	90	45	244
Renforcé	0	130	0	65
Initiation	0	56	0	14
Total	15	276	45	323

Entre ces deux scénarios, une variété de scénarios intermédiaires peut être imaginée. Par exemple, un autre scénario serait de proposer une offre d'enseignement bilingue par commune, afin d'assurer un maillage territorial le plus exhaustif possible. Dès lors, il s'agirait qu'au moins une école d'une commune concernée propose un cursus bilingue – au lieu de toutes dans la version haute.

Un tel scénario peut aisément être étudié avec les outils développés par l'Office et proposé aux futurs signataires.

De nombreux autres paramètres peuvent être discutés et intégrés au modèle pour projeter ces scénarios et en évaluer les connaissances sur la formation des enseignants, condition *sine qua non* du développement de l'offre.

L'Office propose qu'à partir d'un scénario à 2050 faisant consensus entre les futurs signataires s'engagent des discussions sur la déclinaison d'objectifs communs sur la durée de la future convention, soit la période 2025-2030.

B. Vers le développement de cartes de développement territorialisé

Les outils développés par l'Office dans le cadre de ces études de prospective peuvent aussi servir à projeter le développement sur la durée de la convention prochaine.

De plus, la capacité de l'Office à générer des cartes à partir d'un scénario permet d'envisager une construction territorialisée de ce développement.

Pour reprendre l'exemple de la Lozère (cf. *Figure 8*), en partant du premier degré, il est possible de projeter également les collèges et les lycées afin d'envisager un développement :

- En bassins en se basant sur la carte scolaire ;
- Alternativement, un développement réseaux pédagogiques basés sur les parcours des élèves pour reprendre le travail de l'académie de Montpellier expérimenté dans le Gard.

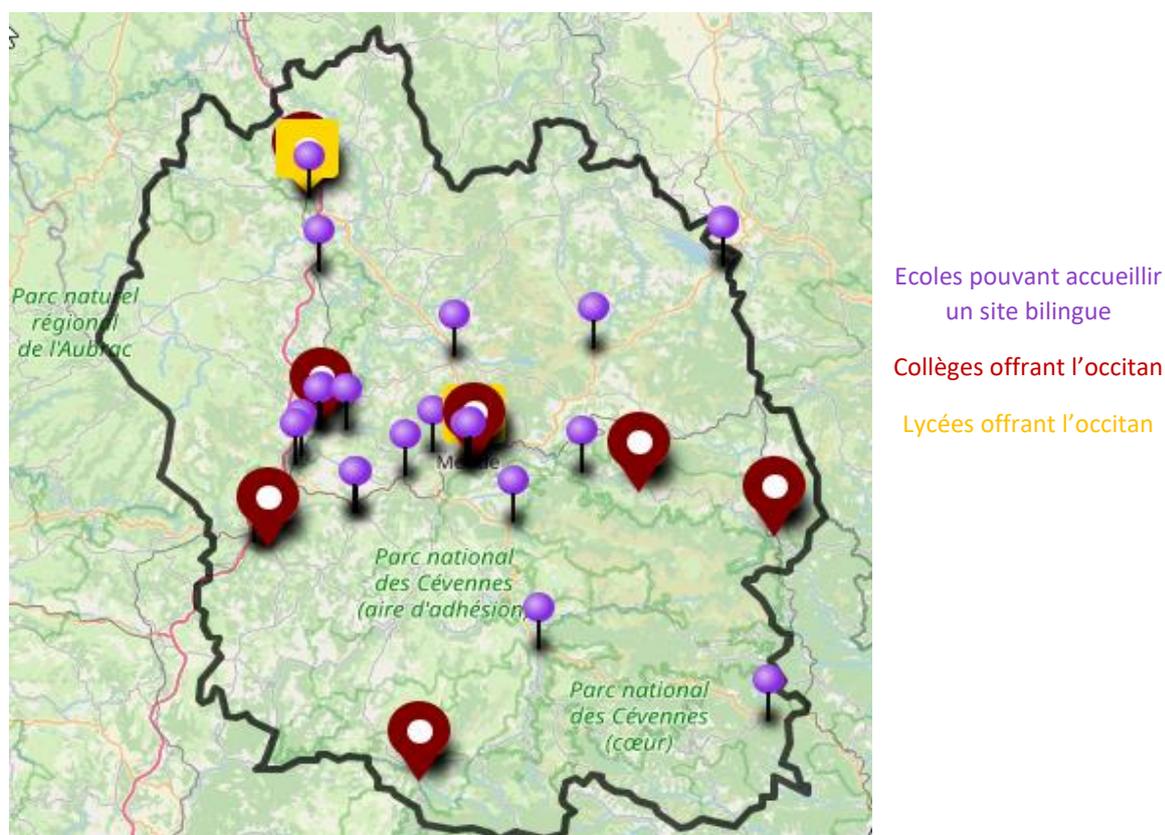


Figure 8 - Carte de développement potentielle de Lozère

L'Office préconise que ces cartes de développement territorialisé forment le socle d'objectifs communs par département. Elles pourraient être discutées entre futurs signataires dans le cadre d'ateliers se déroulant durant le 1^{er} semestre 2025. Ces objectifs seraient agrégés à l'échelle académique dans la convention académique pour être de nouveau agrégés à l'échelle nationale dans la convention cadre.

Cette méthode assurerait que chaque acteur s'empare de ces futures conventions pour les faire vivre sur le terrain et permettre le développement de nouveaux locuteurs actifs de ce patrimoine culturel immatériel commun qu'est l'occitan.

CHAPITRE 2 : Les objectifs chiffrés au prisme de la Loi

L'article 7 de la loi du 21 mai 2021 dite « Molac » précise qu'une offre d'enseignement de l'occitan est proposée à 100% des élèves. Considérons donc que tout établissement doit disposer d'au moins une offre et que celle-ci s'applique à tous les niveaux.

Pour évaluer la distance entre les objectifs fixés par cet article et l'offre actuelle d'enseignement en occitan, les tableaux suivants ont été produits (voir détails par académie, par département et par modalités d'enseignement en Annexe 5 pour le 1^{er} degré et Annexe 6 pour le 2nd degré).

Toute modalité confondue		RS 2024				Total périmètre
		Académie de Bordeaux	Académie de Limoges	Académie de Montpellier	Académie de Toulouse	
1er degré	Nombre d'établissements total	2629	711	1714	2507	7561
	Nombre de communes	1514	473	834	1451	4272
2ème degré	Nombre d'établissements total	756	186	509	729	2180
	Nombre de communes	270	68	148	324	810

Toute modalité confondue		RS 2024 Établissements offrant l'occitan				Total périmètre
		Académie de Bordeaux	Académie de Limoges	Académie de Montpellier	Académie de Toulouse	
1er degré	Nombre d'établissements total	146	2	212	414	774
	% d'ets offrant au moins 1 modali	5,6%	0,3%	12,4%	16,5%	10,2%
	Nombre de communes	112	2	137	302	553
2ème degré	Nombre d'établissements total	83	5	57	150	295
	% d'ets offrant au moins 1 modali	11,0%	2,7%	11,2%	20,6%	13,5%
	Nombre de communes	68	3	43	106	220

Il apparaît que lors de la rentrée scolaire 2024, pour les quatre académies¹⁵ concernées par la convention en vigueur et traitées ici :

Dans le premier degré toutes filières confondues, sur 7561 établissements recensés, 774 disposaient d'une offre d'enseignement de l'occitan ou en occitan, soit 10,2%. Sur ces 774 établissements :

- 58 proposent un enseignement en langue de type immersif, soit 7% ;
- 189 proposent un enseignement en langue de type bilingue à parité horaire, soit 24% ;
- 79 proposent un enseignement en langue de type renforcé, soit 10% ;
- 448 proposent un enseignement de la langue, dit extensif, soit 58%.

Il est à noter que les modalités d'enseignement renforcé et extensif sont généralement proposées à une seule classe de l'établissement : celle de l'enseignant formé à l'occitan. En pratique, dans la majorité des cas, l'occitan est proposé à deux ou trois niveaux d'élèves. **Dans ces établissements, l'enseignement d'occitan n'est donc pas proposé à tous les élèves. Cette situation concerne 68% des établissements proposant l'occitan.**

¹⁵ L'académie de Poitiers n'a pas été considérée dans cette étude car une sélection préalable des communes occitanophones est nécessaire. Seule une petite partie de cette académie est concernée.

Concernant l'enseignement extensif (aussi appelé enseignement de langue ou initiation), il convient de noter les différences entre académies :

- Il n'y a pas d'enseignement d'initiation dans les académies de Bordeaux et Limoges ;
- Dans l'académie de Montpellier, celui-ci est assuré par des enseignants de l'éducation nationale ayant bénéficié d'une formation et d'un projet pédagogique académique financé par les collectivités via l'association Zo petasson ;
- Dans l'académie de Toulouse, celui-ci est assuré par l'intervention d'associations agréées, subventionnées par les collectivités, le cas échéant.

Il conviendrait donc de différencier les objectifs de développement de l'enseignement de langue (initiation) au niveau académique au vu de la variété des situations. Sur la durée de la convention 2025-2030, l'Office pourrait engager une étude comparative de ces différentes modalités permettant d'en mesurer l'efficacité et d'en évaluer le rapport bénéfices/coûts.

Dans le second degré toutes filières confondues, sur 2180 établissements recensés, 295 disposaient d'une offre d'enseignement de l'occitan ou en occitan, soit 13,5%. Sur ces 295 établissements :

- 234 sont des collèges, soit 79% ;
- 61 sont des lycées, soit 21%.

Eu égard au point de départ en 2024 et à l'article 7 de la Loi dite « Molac », les membres de l'Office pourraient convenir de fixer une échéance de mise en œuvre de cette Loi à 2050, soit à 25 ans.

En 2050, selon les projections de l'INSEE, sur les 4 académies concernées par la convention en vigueur et traitées ici, le nombre d'établissements total toutes filières confondues pourrait être le suivant :

- Premier degré : 7322 ;
- Second degré : 2099.

Atteindre les objectifs de l'article 7 de la loi du 21 mai 2021 suppose que chaque établissement dispose au moins d'une offre soit sur le périmètre de l'Office, et par conséquent la création :

- De 6548 offres nouvelles pour le premier degré, soit 262/an ;
- De 1804 offres nouvelles pour le second degré, soit 72/an.

En l'état actuel des capacités de formation des enseignants, ces objectifs peuvent sembler impossibles à atteindre. Ils invitent cependant à bâtir une stratégie efficace incluant une montée progressive en puissance permettant à terme d'appliquer la Loi.

Sur le temps de la prochaine convention, afin d'assurer un maillage du territoire, les membres de l'Office pourraient convenir :

- Qu'une commune disposant de plusieurs établissements ne connaîtrait pas l'obligation de proposer une offre dans chacun de ces établissements ;
Dans une telle commune, afin de répondre à la Loi, le système de dérogation à la carte scolaire pourrait être systématisé ;
- Qu'afin de ne pas péjorer le développement des enseignements (dans les agglomérations denses par exemple), le nombre d'offres à développer pourrait être proportionnel à la population.

Enfin, dans les communes disposant de plusieurs établissements scolaires du second degré, au moins une offre d'enseignement pourrait être rendue impérative et les dérogations à la carte scolaire systématisées.

Ainsi pour le premier degré, sur 4212 communes ayant au moins une école, 553 ont au moins une offre d'occitan en 2024. Il reste 3659 communes sans offre d'occitan pour le 1^{er} degré. Le rythme théorique moyen pour le premier degré devrait être de 146 nouvelles offres par an sur 2025-2030.

Pour le second degré, sur 810 communes ayant au moins un établissement du second degré, 220 ont au moins une offre d'occitan en 2024. Il reste 590 communes sans offre d'occitan pour le 2nd degré. Le rythme théorique moyen pour le premier degré devrait être de 23 nouvelles offres par an sur 2025-2030.

Ces rythmes théoriques ont été calculés sans prendre en compte la pondération de population ni la projection démographique.

ANNEXES

Table des annexes :

Annexe 1 (p88) : Liste des participants au séminaire de bilan des conventions du 5 septembre 2024

Annexe 2 (p90) : Contributions au bilan qualitatif

Annexe 3 (p136) : Liste des participants au séminaire de prospective du 26/09/2024

Annexe 4 (p138) : Restitution des échanges du séminaire du 26/09/2024

Annexe 5 (p145): Etat des lieux du nombre d'établissements du 1er degré proposant un enseignement d'occitan à la rentrée 2024 et du nombre de communes qui en bénéficient dans chaque académie et chaque département, p145

Annexe 6 (p146) : Etat des lieux du nombre d'établissements du 2nd degré proposant un enseignement d'occitan à la rentrée 2024 et du nombre de communes qui en bénéficient dans chaque académie et chaque département

Annexe 1 : Liste des participants au séminaire de bilan des conventions du 5 septembre 2024

Nom	Fonction	Institution	Signature
M. BERGEZ	Bureau des contenus pédagogiques et des langues - DGESCO	Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse	Distanciel
Mme BOURDIN	- DGESCO	Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse	Distanciel
M. TANGUY	Secrétaire Général Adjoint	Académie de Bordeaux	Présentiel
M. SARPOULET	IA-IPR occitan	Académie de Bordeaux et Académie de Limoges	Présentiel
MME ARINO	IA-DASEN Pyrénées-Orientales en charge des langues régionales	Académie de Montpellier	Distanciel
M. CAUSSE	IPR occitan	Académie de Montpellier	Présentiel
Mme TAJAN	Secrétaire Générale Adjoint	Académie de Toulouse	Présentiel
M. AGAR	IPR occitan	Académie de Toulouse	Présentiel
M. DOUSSINE	IEN Tarn-et-Garonne, chargé de mission académique occitan	Académie de Toulouse	Présentiel
M. ARMAND	Conseiller Régional, Président de l'Office public	Région Nouvelle-Aquitaine	Présentiel
M. ASSIE	Conseiller Régional, Vice-Président de l'Office public	Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée	Présentiel
Mme CHIBATTE	Cheffe de service Occitan-Catalan	Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée	Distanciel
M. RIVIERE	Chargé de mission Occitan-Catalan	Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée	Présentiel
Mme. ANGLARD	Vice-Présidente Culture, Langue et culture occitanes	Département de la Dordogne	Distanciel
M. GIRARD	Chargé de mission Occitan	Département de la Dordogne	Distanciel
M. CAHUZAC	Chargé de mission Occitan	Département de la Gironde	Distanciel
Mme LAPLECHERE	Chargé de mission Occitan	Département des Pyrénées-Atlantique	Distanciel
M. BERGOUGNAN	Chargé de mission Occitan	Département de la Haute-Garonne	Présentiel
Mme. RIBES	Elue en charge de l'occitan pour le CD32	Département du Gers	Présentiel
Mme RIVAIL	Chargée de mission Culture, tourisme et patrimoine	Département du Gers	Présentiel
Mme PLANE	Commission Permanente	Département des Hautes-Pyrénées	Distanciel
M. PUGIN	Chargé de mission Culture Occitane et Territoires	Département des Hautes-Pyrénées	Distanciel
M. CROS	Vice-Président	Département du Tarn-et-Garonne	Présentiel
M. PRUD'HOMME	Chef de service Arts vivants / Arts visuels	Mairie de Toulouse	Présentiel
Mme VAZELLE	Responsable productions et coopérations éducatives	Centre internacional de recerca e documentacion occitanas	Présentiel
M. MERCADIER	Président	Congrès permanent de la lenga occitana	Présentiel
M. PEMOULIE	Préfigurateur	CANOPE-CAP'ÒC	Distanciel
M. PASQUETTI	Président	FELCO	Distanciel
Mme VERNY	Co-Secrétaire	FELCO-CREO Languedoc	Présentiel

M. ISOPET	Président	FELCO-CREO TOULOUSE	Présentiel
Mme LAGO	Co-Secrétaire	FELCO-CREO TOULOUSE	Présentiel
Mme RALU	Présidente	Òc-Bi	Présentiel
Mme KOROL	Chargée de mission - académie de Toulouse	Òc-Bi	Présentiel
M. PEDEGERT-SALIOU	Chargé de mission - Périgord, Limousin	Òc-Bi	Présentiel
M. FLOURoux	Chargé de mission - Gironde, Landes, Béarn	Òc-Bi	Excusé
Mme SIMONATO	Coordinatrice	Confederacion de las Calandretas	Présentiel
Mme PUJOL	Ligaira Midi-Pyrénées	Confederacion de las Calandretas	Présentiel
M. SALESSES	Ligaire Aquitaine	Confederacion de las Calandretas	Présentiel
		IEO Limousin	Distanciel
		Fédération Syndicale Unitaire	Excusé
Mme NOILHAN	Représentante, Maître de conférence UT2J	SGEN-CFDT	Présentiel
M. LEPOINT	Secrétaire Général Académie de Toulouse	Union Nationale des Syndicats Autonomes	Présentiel
M. LAGALAYE	Directeur	Office Public de la Langue Occitane	Présentiel
Mme PUECH	Développeuse territoriale	Office Public de la Langue Occitane	Distanciel
Mme ZERDAB	Développeuse territoriale	Office Public de la Langue Occitane	Présentiel
M. FALXA	Développeur territorial	Office Public de la Langue Occitane	Présentiel
M. BLACHON	Développeur territorial	Office Public de la Langue Occitane	Présentiel

Annexe 2 : Contributions au bilan qualitatif

Annexe 2.1. Contribution du département de l'Aveyron



Pôle Solidarités des Territoires

Direction de la Culture, des arts
et des musées

Rodez, le 20/09/2024

CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON AU BILAN DE LA CONVENTION CADRE OCCITAN

Le Département souhaite souligner les points suivants :

- **L'objectif a été de créer une démarche structurée à l'échelon départemental pour développer des conditions favorables à l'enseignement de la langue.** Pour ce faire, le Département a initié il y a plusieurs années un conventionnement avec plusieurs associations au sein d'un Pôle Aveyron Occitan. Il a été établi avec ce groupement une convention triennale 2022-2024 (en P.J.) qui couvre les différents champs à même de créer un environnement favorable à la langue et à la culture occitane.
- Ainsi, il a conventionné avec l'ADOC 12 (Association départementale) pour sensibiliser et initier les écoliers à la langue Occitane. Pour l'année scolaire 2023-2024, c'est près d'un écolier sur trois qui bénéficie de ces séances soit 6 700 enfants. L'objectif au terme de la mandature est d'atteindre une proportion de 40 %.
- Il a également conventionné avec l'Institut Occitan de l'Aveyron qui développe un programme d'action autour de la collecte de la mémoire occitane (anciennement opération « Al canton »), aujourd'hui opération « PAIS » dont le déploiement est en cours sur l'ensemble de l'Aveyron. Ces opérations sont menées en partenariat entre le Département l'institut occitan de l'Aveyron, les communes et les intercommunalités.
Les productions écrites (un ouvrage de synthèse par territoire) et audiovisuelles, (petites vidéos « cossi dire », court-métrages) issues de ces opérations sont autant de ressources pour les équipes pédagogiques. Ces ressources sont d'ailleurs disponibles sur le site : www.occitan-aveyron.fr.

Au total l'engagement financier du Département s'élève à plus de 400 000 €. Il paraît donc important de souligner dans le bilan, l'importance de l'engagement financier des collectivités locales et notamment des départements.

- **Le Département est surpris de la régression de l'offre des cursus bilingues (p. 11) et donc de la baisse des effectifs bilingues** dans le 1^{er} degré public de presque 1/3 (soit 300 élèves) évoqué p. 10. Il souhaitera donc analyser en détail les raisons à partir des éléments qui pourront être fournis par les services concernés.

- 
- **L'échelon départemental est un niveau pertinent pour décliner des objectifs d'une convention cadre** de manière opérationnelle, adaptée au terrain et différenciée suivant les territoires. D'autant que l'échange avec les services de l'Etat en est facilité par l'organisation des services départementaux de l'Education nationale. La réunion du 26 septembre pourrait permettre d'approfondir une telle orientation.

Claude ROUMAGNAC
Directeur de la Culture,
des arts et des musées

Annexe 2.2. Contribution du département de la Haute-Garonne

Liberté - Égalité - Fraternité

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE



Toulouse, le 17 juillet 2024

Monsieur le Président
Office Public de la Langue Occitane
22 boulevard du Maréchal Juin
31 406 TOULOUSE CEDEX 9

Dossier suivi par :
Pascal Bergougnan
Mission Occitane et Patrimoines
Chargé de mission pour la promotion
de la culture et de la langue occitanes
pascal.bergougnan@cd31.fr
tel : 05 34 33 38 35
Réf. à rappeler :
DAPC/AG/PB /2024_D

Objet : Bilan des conventions académiques 2017-2023
Pièce jointe : Annexe récapitulative des observations formulées

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu transmettre au Conseil départemental de la Haute-Garonne le projet de bilan des conventions académiques pour la période 2017-2023, pour avis à formuler.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-annexée la liste des observations et remarques que le Département souhaitait vous communiquer.

Auparavant je voudrais rappeler qu'une convention-cadre inter académique a été signée pour 6 ans (2017-2022) à Toulouse, à l'Hôtel de Région, le 26 janvier 2017 par Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation Nationale de l'époque. Cette convention donnait un cadre général en faveur du développement de l'enseignement de l'occitan. Elle devait être complétée par des conventions académiques, académie par académie, déclinant des objectifs plus précis.

Si la signature de ces conventions académiques devait se faire dans la foulée de la convention-cadre et pour une durée identique à celle-ci, elle a, en fait, pris beaucoup plus de temps. Notamment celle de l'Académie de Toulouse qui n'a été ratifiée que le 26 avril 2021. Soit plus de quatre ans après la convention cadre et donc pour, uniquement, un an et demi de mise en application effective.

Aussi, et ceci en est sans doute la cause, si le bilan est effectivement contrasté selon les différentes académies et départements, il n'en reste pas moins que, globalement, le résultat n'est pas à la hauteur des espérances, tout au moins pour l'Académie de Toulouse et le Département de la Haute-Garonne.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE
1, boulevard de la Morquette
31090 TOULOUSE Cedex 9
tél. 05 34 33 32 31
www.haute-garonne.fr

Ce constat peut être fait tant pour le premier degré (stagnation des effectifs à 0,4% en bilingue alors qu'il avait été prévu dans la convention académique d'atteindre 0,7%) qu'en secondaire (baisse des effectifs dans les collèges et lycées).

En conséquence, il est indispensable que la future convention puisse permettre de parvenir aux objectifs qui seront définis. Celle-ci devra en outre prendre en considération la loi du 31 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion et notamment son article 7 qui modifie l'article L. 312-11-2 du code de l'Éducation qui prévoit que « *la langue régionale est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées...* ».

Comme j'ai déjà pu vous l'indiquer par courrier du 15 juin 2022, je vous confirme l'accord du Département de la Haute-Garonne pour participer à la réflexion sur le contenu des nouvelles conventions relatives à l'enseignement de l'occitan.

Enfin, je vous précise que Mr. Pascal BERGOUGNAN, chargé de mission pour la promotion de la langue et de la culture occitanes au Cd 31, participera au séminaire que vous organisez le 5 septembre à l'Hôtel de Région.

En espérant que cette contribution puisse permettre de consolider le projet de bilan proposé ainsi que le contenu de la future convention académique, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes sentiments les meilleurs.



Bernard BAGNERIS
Conseiller départemental
du canton de CASTANET-TOLOSAN
Vice-Président à l'agriculture durable,
aux circuits courts et à l'agro-alimentation
Délégué à la langue et à la culture
occitanes

Liste des observations et contributions du Département de la Haute-Garonne

I) observations générales

A) sur la forme

-1) L'intitulé du bilan fait apparaître la période 2017-2023

Or ces dates ne correspondent pas à la réalité de la mise en œuvre effective des conventions, tout au moins pour celle de l'Académie de Toulouse.

La convention n'a été signée que le 26 avril 2021 et s'est achevée le 31 décembre 2022 (article 13 de la convention).

Les raisons pour lesquelles le bilan prend en considération une période plus longue que celle de la mise en œuvre réelle de la convention devraient être exprimées.

-2) Dans les différents tableaux, il serait souhaitable de mentionner systématiquement les données brutes (chiffres ou nombres) pour mieux illustrer les évolutions des effectifs réels et des sites d'enseignement bilingue.

Cela est parfois le cas, mais pas tout le temps, comme pages 6, 10, 12, 13, 14, 15, 17, 19, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 35, 36, 37, 38, 39.

-3) Certains tableaux font apparaître des données qui partent de « 0 » en 2017.

Cf. en particulier, pages 22, 23, 27, 35, 37.

Ainsi, pages 27 et 37, les effectifs des collégiens et des lycéens n'étaient pas de « 0 » en 2017 mais respectivement de 867 et 171, tout au moins pour la Haute-Garonne.

B) sur le fond

-1) Globalement, le bilan de l'application des conventions académiques n'est pas à la hauteur des espérances.

Ainsi, et pour donner quelques illustrations :

-Sur l'Académie de Bordeaux, 25 sites bilingues de premier degré devaient être ouverts sur 5 ans (1 par département). Or tel n'a pas été le cas.

-Sur l'Académie de Toulouse, les effectifs des collégiens en bilingue chutent de 12,72 % (p. 22), le nombre de collèges où l'occitan est enseigné diminue de 9 sites pour passer, d'après le graphique du tableau de la page 29, de 119 à 110.

-Sur la Haute-Garonne, les effectifs du premier degré en classe bilingue n'ont pas évolué en pourcentage. Ils ont même diminué en données brutes en collège et en lycée. *En premier degré on est resté à 0,4% entre 2017 et 2023 (cf. doc de travail du comité technique départemental du 3 décembre 2023), même si, en données brutes, on est passé de 521 à 586.

Cette évolution brute, certes positive, ne traduit pas en fait la réalité car, rapportée au nombre total d'enfants scolarisés dans toutes les écoles du département de 2017 à 2023, qui a aussi augmenté, le pourcentage stagne à 0,4% en Haute-Garonne.

*Sur la même période dans les collèges de Haute-Garonne, on est passé de 867 élèves à 755, ou à 838 en comptant les effectifs (83) du collège Calandreta.

*Dans les lycées de Haute-Garonne, les statistiques confirment cette tendance rencontrée en collège : de 171 élèves en 2017 à 162 en 2023, après être descendu à 117 en 2019 et à 133 en 2021 (on était à 241 en 2016).

-2) Toujours sur le fond, il serait bon, aussi, de tirer un bilan du nombre d'enseignants en poste, recrutés, formés, notamment ceux par les bourses « ensenhar » mises en place par l'OPLO, des postes ouverts, pourvus, vacants et ce par académies, départements et par degrés (1^{er} et 2^{ème}).

Des statistiques similaires seraient aussi à présenter pour les conseillers pédagogiques : deux avaient été prévus en Haute-Garonne par la convention académique, un seul est en poste aujourd'hui.

-3) Enfin, un relevé des actions menées dans chaque département par les Cd pourrait être inclus dans ce bilan.

En effet des actions avaient été prévues dans les annexes de la convention académique et il serait intéressant de faire ressortir ce que les Départements ont mis en œuvre. Ainsi en Haute Garonne, l'annexe avait prévu :

***stipulation 2 :** participation à l'information des familles et des élèves sur l'intérêt et les enjeux de l'apprentissage de l'occitan.

En mars 2019, l'OPLo prit l'initiative de l'édition d'une plaquette de sensibilisation à l'enseignement de l'occitan, à destination des collégiens de la prochaine rentrée scolaire. Sollicité par l'OPLo le 19 avril suivant pour participer à cette campagne, au même titre que d'autres départements de l'Académie, le Cd 31 donna son accord pour prendre en charge l'impression et la diffusion de la plaquette auprès des collégiens de Haute-Garonne.

Cependant, en raison des délais contraints de validation au niveau de l'Éducation Nationale et de certaines questions restant en suspens (public visé, quantité de flyers, modalités et canaux de diffusion...), l'OPLo ne put donner une suite favorable et la plaquette envisagée ne put être diffusée avant la rentrée scolaire.

En 2020, l'OPLo prit une nouvelle initiative mais le Cd 31 ne fut pas associé à la diffusion de la plaquette d'information.

***stipulation 3 :** financement d'une association prenant en charge des activités visant à l'apprentissage de l'occitan (art 7.2 de la convention).

Le Cd 31 finance tous les ans l'association « CREO de Haute Garonne » pour son initiative « ANIMOC » (3500 à 4000 €)

***stipulation 4 :** soutien aux opérateurs culturels qui agissent en faveur de la sensibilisation à la culture occitane ou qui soutiennent l'apprentissage de l'occitan.

Le Cd 31 finance les opérateurs culturels tels que la compagnie théâtrale de la Rampe, l'Ostau Comengés, d'Arts et d'Oc.

***stipulation 5 :** information et communication (art 10 de la convention) et offre de ressources pédagogiques (art 11).

Grâce à son site e-collège, le Cd 31 permet la diffusion d'informations à destination des collégiens et de leurs parents, notamment celles relatives aux programmations occitanes telle que la tournée théâtrale départementale annuelle.

Par le biais des CADP, du matériel pédagogique est mis à la disposition des enseignants.

En ce qui concerne le Cd 31, les engagements ont été tenus.

II) observations particulières au fil des différents paragraphes

A) Dans le premier degré

-1) Pages 6 (bilan par académie) et 10 (bilan par département) : effectifs bilingues dans le 1^{er} degré :

Effectivement, le bilan doit être « nuancé ».

Comme justement rappelé, l'objectif était d'une hausse de 26% des effectifs, alors que l'on est seulement à + 5,15% sur l'Académie de Toulouse.

Sur la Haute-Garonne, le tableau de la page 10 fait apparaître une augmentation de +11,71 % mais cette augmentation a dû être calculée en comparant uniquement le nombre brut d'enfants en classe bilingue en 2017 et en 2023.

En fait il s'agit plutôt d'une stagnation : il faut en effet comparer cette évolution avec celle du nombre total d'enfants scolarisés en 1^{er} degré en Haute-Garonne qui a lui-même augmenté (cf. remarque supra § I-B-1).

-2) Page 11

Dans le tableau, il est fait mention de 0,5 %, il s'agit en fait de 0,4 % (cf. supra § I-B-1).

-3) Page 14 : nombre de cursus bilingues dans le 1^{er} degré sur l'Académie de Toulouse

Dans tous les départements on constate une stagnation, en Haute-Garonne et en Hautes-Pyrénées une baisse, dans le Gers une légère augmentation.

Il serait intéressant de produire une explication indiquant les raisons des baisses, des stagnations ou des augmentations.

En Haute-Garonne, le nombre de sites bilingues en 1^{er} degré a baissé, d'après ce qu'on peut lire du tableau, de 9 à 6 (p14).

Analyse qualitative du bilan transmis par l’OPLO en date du 21 juin 2024

Contribution du CD32

Observations sur le bilan quantitatif

- Sur la forme :

En premier lieu, il convient de préciser que le bilan porte sur la période 2017-2023, or la convention académique de Toulouse visée s’applique à compter de sa signature (26 avril 2021) jusqu’au 31 décembre 2022. Cet élément se doit d’être précisé et pris en compte dans l’analyse des objectifs et des résultats atteints.

Le bilan offre une vision globale avec un comparatif entre les différentes académies et une déclinaison par département dans chacune des académies. Pour une meilleure lisibilité, il conviendrait d’observer une homogénéité dans les représentations graphiques, les couleurs des académies ou/et des départements variant selon les schémas.

Des erreurs de pagination sont également présentes dans le sommaire.

Enfin, et notamment concernant l’académie de Toulouse, l’absence de données en 2017 fait apparaître des effectifs nuls, faussant la lecture des analyses.

- Sur le fond :

Le rappel des objectifs devrait être assorti d’un descriptif du contexte et des dates effectives de signatures des différentes conventions académiques. En effet, la finalisation tardive de la convention de l’Académie de Toulouse a induit une période effective de mise en œuvre réduite par rapport aux objectifs initiaux fixés dans la convention-cadre 2017-2022.

L’accroissement de la ressource enseignante, affiché comme étant l’un des axes de travail prioritaires de la convention académique, n’est pas traité dans le cadre de ce bilan. Il conviendrait de faire un état des lieux sur l’évolution du nombre d’enseignants effectif, des statistiques concernant les examens et concours de recrutement, ainsi que sur le dispositif Ensenhar...

Concernant l’enseignement extensif, la situation dans l’académie de Toulouse n’est pas évoquée. Un affichage de l’évolution des effectifs par département pourrait figurer, ces données étant régulièrement communiquées au sein de l’instance du Conseil Académique pour l’Enseignement de l’Occitan.

S'agissant du 1^{er} degré, le constat, très négatif concernant l'académie de Toulouse, est à mettre en corrélation avec les données relatives à l'évolution de la ressource enseignante mais également par territoire. Dans tous les cas, il conviendrait de tenter d'établir un lien de causalité avec les différentes variables analysées dans ce bilan.

Analyse qualitative des données

A l'échelle interrégionale :

Dans le premier degré, le taux d'élèves scolarisés en section bilingue n'excède jamais 2% des totaux académiques et le nombre de sites bilingues est globalement stable.

Comparativement aux autres académies, il convient de noter le bilan plutôt positif de l'académie de Bordeaux, dont la nature des objectifs différait des autres académies avec des cibles portant sur l'ouverture de sites bilingues et non sur une simple progression des effectifs.

D'autre part, l'enseignement renforcé, très présent dans l'académie de Bordeaux, est en nette augmentation dans les académies de Toulouse et Montpellier.

Dans le second degré, le bilan est globalement négatif et les taux d'élèves bénéficiant d'un enseignement optionnel ou DNL demeurent très faibles.

A l'échelle académique :

L'objectif de progression de 26% des effectifs d'élèves bilingues dans le 1^{er} degré est largement en-deçà des prévisions et plafonne à 5,15%. De plus, il conviendrait d'examiner les données brutes et non converties en pourcentages, l'exemple du Gers et de l'Ariège affichant respectivement une augmentation à hauteur de 106% et 70% basés sur des effectifs initialement très bas faussant l'analyse finale.

Par ailleurs, la légère augmentation des effectifs malgré une stabilité du nombre de cursus démontre que la montée naturelle des cohortes contribue largement à la progression observée.

Pour le 2^{ème} degré, la convention se fixait comme objectif de consolider l'enseignement optionnel de l'occitan par une augmentation des effectifs dans les cursus existants et par l'ouverture de nouveaux cursus en collèges.

En collèges, l'on constate une nette baisse des effectifs sur l'académie de Toulouse et une baisse sensible du nombre de sites. En lycées, si la baisse des effectifs est partiellement justifiée par la réforme des lycées, la réduction majoritaire du nombre de sites va à l'encontre de la continuité des parcours visée par les conventions cadre et académique (article 5 de la convention-cadre et article 3.2 de la convention académique).

A l'échelle départementale :

Pour information et restitution, le bilan de mise en œuvre de la convention à l'échelle départementale, fixée dans le cadre des annexes à la convention, se décline ainsi qu'il suit :

Stipulation 1 :

En complément de l'objectif de progression de 2,2% fixé par la convention académique, le Département du Gers avait fait le choix de cibler 3 secteurs susceptibles d'accueillir une section bilingue. Cette démarche a permis au département de doubler ses effectifs et de bénéficier du plus fort taux d'augmentation au sein de l'académie.

Pour rappel, la proportion d'élèves bilingues par rapport à l'effectif total était de 1,18% à la rentrée 2017 et l'objectif fixé pour la rentrée 2022 était de 2,2%. Si cet objectif n'a pas été atteint à l'échéance (2%), il a été dépassé à la rentrée 2023 avec un taux de 2,7%.

Cette progression est liée à l'ouverture de 2 sections bilingues (Vic Fezensac en 2021 et Monbrun en 2023). Le bilan est toutefois nuancé par la non-ouverture de la troisième section bilingue ciblée sur la communauté de communes du Savès, en raison du non-fléchage d'un poste initialement prévu.

L'évolution naturelle des effectifs liée à la montée en puissance des sites existants abonde également et favorablement les effectifs visés.

A noter qu'une nouvelle modalité d'enseignement a vu le jour dans le département du Gers : un enseignement renforcé (3h par semaine) a été proposé sur les secteurs de Vic Fezensac et du Savès, dans l'attente de l'ouverture de sites bilingues. Outre son intérêt pédagogique, il convient de souligner qu'il est un outil favorable à l'acculturation des familles et prépare favorablement la mise en place d'un enseignement bilingue.

Stipulation 2 :

Concernant l'information des familles, le Département du Gers a participé aux réunions publiques organisées préalablement à l'ouverture de sections bilingues. Il apporte par ailleurs un soutien financier à l'association Oc-Bi, qui a accompagné l'ouverture des 2 sites précités.

L'objectif de consolidation de l'enseignement optionnel en collège par la DSDEN n'a pas été atteint : le nombre de sites d'enseignement optionnel n'a pas évolué et les dotations horaires nécessaires à l'augmentation recherchée des effectifs demeurent insuffisantes.

Stipulation 3 :

Le dispositif d'initiation a été déployé sur 3 secteurs par le biais de 2 opérateurs : CREO32 et Parlem. La participation financière du Département s'élevait à 10 140 € pour l'année scolaire 2022-2023 (date échéance de la convention) et a bénéficié à 779 élèves.

Stipulation 4 :

Le Département apporte un soutien financier aux associations départementales porteuses d'actions artistiques et culturelles en occitan à destination du public scolaire.

Stipulation 5 :

L'ensemble des actions déclinées dans l'annexe ont été réalisées par le Département au titre de la contribution des différentes parties signataires.

Annexe 2.4. Contribution du département de la Gironde

Objet : contribution CD33 séminaire de l'OPLO du 26 septembre 2024

A. Synthèse du bilan pour la Gironde de l'application de la convention 2017-2023 :

1) La précédente convention prévoyait une ouverture par an de nouveau site bilingue en Gironde dans le premier degré:

Le bilan est insatisfaisant pour la Gironde : seulement 2 ouvertures sur les 7 dernières années au lieu de 7 (et 4 ouvertures de site bilingue en 12 ans au lieu de 12).

Par ailleurs, la continuité de la filière du Bouscat en primaire est mise à mal en cette rentrée avec l'absence d'enseignant bilingue en cycle 2 en cette rentrée.

Evolution des effectifs scolarisés bilingue : + 26 % dans le public, en baisse forte (-53%) dans le privé associatif (calandreta : de 71 à 33 élèves). Pas d'enseignement de l'occitan dans le privé confessionnel en Gironde.

Ouverture de nouveaux sites bilingues publics : 2 (contre un objectif fixé à 5 dans la convention)

A noter que l'enseignement extensif (45 minutes à 1h30 par semaine) est présent en Gironde dans quelques écoles du Sud Gironde (un professeur itinérant « caminaire » basé à Sauternes.

2) La précédente convention prévoyait de créer un poste de conseiller pédagogique occitan à partir de 3 sites bilingues ouverts:

Cette création aurait dû avoir lieu en septembre 2018, année de l'ouverture du troisième site bilingue public au Bouscat. Aujourd'hui, aucun poste n'a été créé, malgré 4 sites bilingues ouverts.

3) La précédente convention prévoyait la continuité scolaire bilingue en collège pour tous les sites (avec au moins un matière "non linguistique" enseignée en occitan):

En lycées, l'application de la réforme Blanquer a fait fondre partout en France les effectifs des langues de France.

En collège, l'augmentation des effectifs concernés est de 56 % (de 276 à 431 collégiens) tous types d'enseignement confondus.

Pour autant, l'objectif de la « continuité scolaire » pour les sites dispensant un enseignement en occitan n'est pas atteint : 25% de réalisation à ce jour.

Soit un site (Langon) sur les 4 concernés : première « DNL » (discipline non linguistique) à savoir l'histoire et géographie enseignée en occitan, permettant une « continuité du dispositif bilingue » en collège.

Pas de perspectives annoncées pour Pessac, le plus ancien site bilingue de Gironde créé en 2002 (premiers enfants entrant au collège vers 2008), pour Cussac-Fort-Médoc, créé en 2012 (premiers enfants entrant au collège vers 2018) ou pour Le Bouscat (premiers enfants entrant au collège vers 2007).

Bègles, créé en septembre 2020, sera concerné en septembre 2026.

4) Reculs pour la formation universitaire des professeurs :

En septembre 2011, l'Université de Bordeaux Montaigne a supprimé la préparation au CAPES et à l'agrégation d'occitan ((la seule de l'Académie de Bordeaux).

Les autres formations universitaires autour de l'occitan ont disparu les unes après les autres. Les cours pour adultes sont toujours menacés en cette rentrée 2024. Conséquences : moins de candidats aux concours, moins d'attractivité de la profession dans l'Académie de Bordeaux.

C. Propositions pour le séminaire du 26 septembre

La loi « Molac » stipule que les langues de France "sont enseignées" à l'école, donc prévoir une généralisation de leur enseignement sur les territoires concernés.

Et elle renvoie son application à des conventions avec les collectivités territoriales concernées :

TITRE II ENSEIGNEMENT DES LANGUES RÉGIONALES Article 7 La section 4 du chapitre II du titre I er du livre III du code de l'éducation est complétée par un article L. 312-11-2 ainsi rédigé :

« Art. L. 312-11-2. – Sans préjudice de l'article L. 312-11-1, dans le cadre de conventions entre l'Etat et les régions, la collectivité de Corse, la Collectivité européenne d'Alsace ou les collectivités territoriales régies par l'article 73 de la Constitution, la langue régionale est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur tout ou partie des territoires concernés, dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves. »

La durée de mise en œuvre de la Loi Molac, qui vise à permettre à tous les enfants de se voir proposer un enseignement de ou en langue de son territoire, est donc très liée à l'implication des acteurs locaux pour obtenir des objectifs ambitieux.

C'est pourquoi il est nécessaire de, non seulement s'assurer du respect des objectifs de l'ancienne convention mais également de renforcer l'ambition des objectifs lors du second séminaire « prospective » organisé par l'OPLD le jeudi 26 septembre 2024.

En effet, il y a 608 écoles élémentaires publiques et 92 écoles élémentaires privées en Gironde, soit un total de 700 écoles élémentaires en Gironde, environ 650 pour l'aire géographique occitane (l'ancien canton de Blaye n'est pas concerné par l'occitan mais par le poitevin-saintongeais), et seulement 5 sites bilingues.

0,20 % des élèves sont scolarisés en bilingue occitan-français en septembre 2023 en Gironde (contre un peu plus de 1 % dans les Landes, 3,7 % pour le celtique breton, un peu plus de 10 % dans le Béarn, 18 % en alsacien, 42 % au pays basque nord, et 62,5 % en Corse).

-soit 266 élèves sur 133 605 élèves tous confondus en primaire en Gironde à la rentrée scolaire de septembre 2023.

243 élèves sont scolarisés « à parité horaire » dans le public (à Cussac-Fort-Médoc ; Langon ; Le Bouscat et Bègles) et 33 élèves sont scolarisés « en immersion » dans le privé associatif sous contrat (à la calandreta de Pessac).

Au rythme de la convention passée, d'une ouverture de nouveau site par an, et à condition que ce rythme soit respecté, il faudrait 645 ans pour atteindre la généralisation de l'offre en occitan.

Or, la survie de la langue est en jeu, lorsque le taux de locuteurs est inférieur à 30 % (on en est à moins de 5 % en Gironde). Il y a donc urgence à se remobiliser.

Première priorité : respecter la convention de 2017-2023 en renforçant l'objectif d'ouvertures annuelles des sites en Gironde à 4 par an.

Rappel : sites ouverts dans le premier degré en Gironde (avec l'année d'ouverture)

-site bilingue privé associatif « par immersion » de la calandreta de la Dauna à Pessac en 2002

-site bilingue public « à parité horaire » de Cussac-Fort-Médoc en septembre 2012

-site bilingue public « à parité horaire » de Langon en septembre 2016

-site bilingue public « à parité horaire » du Bouscat en septembre 2018

-site bilingue public « à parité horaire » de Bègles en septembre 2020

Suite à une lettre envoyée au directeur académique de Gironde cette année par la vice-présidente Mme Guère, a été décidé de "mettre à l'étude" 4 sites nouveaux potentiels en 2024-2025, avec objectif de 4 ouvertures en septembre 2025.

Pour viser une généralisation de l'enseignement de l'occitan, 9 ouvertures annuelles supplémentaires seraient cependant nécessaires.

Deuxième priorité : Respecter la convention 2017-2023 avec la création d'un poste de conseiller pédagogique pour l'occitan dès 2025:

L'absence de conseiller conduit à un fort isolement des enseignants, et à des démissions ou mutations volontaires régulières : pour prendre l'exemple du Bouscat, une démission il y a deux ans, et un autre en juin dernier, ce qui met à mal la continuité scolaire et décourage les familles, aboutissant à des retraits d'inscription et des baisses d'effectifs (idem à Bègles).

Troisième priorité : Respecter la convention 2017-2023 qui prévoyait une "continuité scolaire" en collège puis en lycée.

Pour les sites bilingues à parité horaire du primaire public, comme pour les élèves issus de calandreta qui rejoignent un collège public (pas de collège calandreta en Gironde), la continuité scolaire, c'est, en collège, *au moins 3h d'une matière enseignée en occitan plus une option "renforcée" occitan langue vivante (3h par semaine, au lieu de 2h par semaine pour les débutants).*

Seul le site de Langon respecte cet objectif (histoire et géographie enseignées en occitan).

Il convient de déployer dès la rentrée 2025 ce dispositif à Pauillac, Pessac et le Bouscat.

NB Bègles n'est pas encore concerné car les élèves bilingues n'ont pas encore terminé leur scolarité en primaire. *D'ores et déjà, un professeur d'éducation physique et sportive serait prêt à les accueillir ('habilitation obtenue en 2024).*

Quatrième priorité : rétablir les formations étudiantes de haut niveau dont la préparation au CAPES d'occitan (supprimée à l'Université Michel de Montaigne, en septembre 2011.

Annexe 2.5. Contribution de la FELCO

	<p>Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Òc</p> <p>de l'Éducation Nationale - www.felco-creo.org/</p> <p><i>(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)</i></p> <p>Federacion dels Ensenhaires de Lengas e Cultura d'Òc</p> <p>La Felco est affiliée à le FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : http://www.aplv-languesmodernes.org/</p>
---	--

Contribution qualitative Interacadémique de la FELCO au travail mené par l'OPLO au sujet du renouvellement de la convention-cadre 2024-2029- Préparation de la réunion de travail du jeudi 5 septembre 2024 à Toulouse

Constats généraux et attentes	2
Les inégalités de traitement	2
L'insuffisance des moyens	2
La dégradation des conditions de travail des enseignants	3
I- Le Diplôme national du brevet	3
II- Réforme des lycées : au-delà des chiffres, nos constats	4
III- Les concours – La formation des maîtres	4
Agrégation	4
CAPES	5
Formation des maîtres	5
CRPE langues régionales.....	6
IV- Le cas de l'Académie de Limoges	7
V- La situation du CAP'ÒC – CANOPE Aquitaine	7
VI- Perspectives et demandes	7
ANNEXE : Point sur les académies hors du territoire couvert par l'OPLO	8
Académie d'Aix-Marseille	8
Académie de Clermont-Ferrand	9
Académie de Grenoble	9
Académie de Nice	10

Constats généraux et attentes

L'enseignement de l'occitan, jadis en progrès, est à présent en grande difficulté, régresse.

– Seule une très petite minorité d'élèves du Pays d'oc peut bénéficier d'un enseignement d'occitan-langue d'oc.

Contrairement à l'esprit et à la lettre de la loi du 21 mai 2021, l'offre insuffisante de transmission par le système éducatif, condamne cet « élément du patrimoine national ». Un patrimoine doit être transmis. Il ne l'est pas.

Si l'on en croit les chiffres du MEN, peu fiables pour ces dernières années, de 78768 élèves suivant un enseignement de l'occitan en 2003-2004 les effectifs sont passés à 56066 en 2013-2014 et à 33439 en 2020-2021 (ce dernier chiffre, issu du MEN, est donné dans le rapport des députés Euzet et Kerlogot demandé par le Premier ministre de l'époque).

Certes l'OPLO a compté en 2023 quelque 70 000 élèves étudiant l'occitan de la petite section de maternelle à la terminale, toutes modalités confondues, mais son étude montre de fortes régressions, notamment par rapport aux 78 768 élèves recensés en 2003-2004. Nous savons par ailleurs que dans certaines académies on a assisté à une quasi complète disparition.

- Notre enseignement se dégrade du fait de différentes réformes – notamment de la réforme du lycée – et du désengagement de l'État (baisse des postes au CAPES, disparition des dotations fléchées) qui réduisent les capacités de l'école à assurer et développer l'offre d'enseignement de l'occitan.

Nous souhaitons rappeler ici ce qui caractérise aujourd'hui la situation de l'enseignement de l'occitan-langue d'oc

Les inégalités de traitement

Elles se creusent à la fois par rapport aux autres langues régionales, et, à l'intérieur même de l'espace couvert par la langue (plus de 30 départements...), entre les diverses zones concernées, celles du nord (Limoges, Clermont Ferrand, Grenoble, départements alpins de l'Académie d'Aix) étant particulièrement défavorisées. Ces inégalités académiques inacceptables se creusent et apparaissent de plus en plus évidentes en fonction de la plus ou moins bonne volonté des autorités académiques (et donc des moyens accordés par les rectorats concernés), souvent corrélée avec les plus ou moins grands engagements des collectivités territoriales concernées.

L'insuffisance des moyens

– Elle se manifeste notamment pour les postes d'animation et de conseillers pédagogiques dans le primaire et au niveau des postes proposés aux divers concours d'enseignement, faute de supports budgétaires.

Pour le CAPES, le nombre de postes divisé par quatre entre 2000 et 2004 n'a pas bougé depuis. Non seulement ce malthusianisme entrave le développement de l'enseignement dans les divers territoires concernés, voire tout simplement le remplacement des départs en retraite, mais il a abouti assez vite à décourager les étudiants de s'engager dans la formation menant à ces concours.

Si on ajoute à cela le déficit en lieux de formation dans le supérieur (seules deux universités, Montpellier et Toulouse, proposent un cursus complet de la licence au doctorat, intégrant une préparation aux concours), et l'effet des réformes les plus récentes, qu'il s'agisse de celles du collège et du Lycée ou de celle de la formation des maîtres, on en arrive à une situation particulièrement préoccupante.

La dégradation des conditions de travail des enseignants

Ces conditions de travail ne cessent de se dégrader malgré nos alertes répétées et pèsent sur des enseignements déjà fragilisés. Les situations de souffrance des collègues sont de plus en plus nombreuses, résultats de pratiques managériales irrespectueuses et de la dévalorisation de la discipline dans le cadre des cursus. Les recrutements d'enseignants de langues régionales sont affectés, comme pour toutes les disciplines, par la désaffection dont souffre le métier d'enseignant,

Quelles sont donc nos attentes ?

Il importe donc de renforcer au plus vite l'offre d'enseignement, l'attractivité et les moyens affectés à l'enseignement des langues régionales, dont l'occitan-langue d'oc, seuls à même de permettre l'application concrète de l'article 7 de la loi de mai 2021, définissant une véritable politique de l'offre d'enseignement, partout sur tous les territoires de leur aire historique. Rappelons que l'article 7 dispose que « la langue régionale est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur tout ou partie des territoires concernés, dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves. »

Nous allons à présent développer quelques points particuliers.

I- Le Diplôme national du brevet

Il est possible depuis plusieurs années pour les candidats au Diplôme National du Brevet qui suivent un cursus bilingue de passer en langue régionale une épreuve d'une des disciplines non linguistiques prévues dans le cadre de ce cursus, l'histoire géographie par exemple. Et depuis une circulaire de 2017, il est d'usage que les énoncés des sujets de cette épreuve soient rédigés en langue régionale. Or, voici qu'une circulaire du 20 novembre 2023 a remis en question ce principe et souhaitait imposer une rédaction uniforme en français pour tous les sujets, y compris donc ceux devant être traités en langue régionale. On peine à saisir la logique de cette décision qui n'est pas entrée en vigueur pour le moment. La circulaire parle d'« équité » : pour le ministère, l'équité consiste donc à pénaliser les élèves ayant suivi un cursus bilingue en revenant sur un acquis. Il parle aussi de « sécuriser la passation ». La passation de quoi ? On renonce à comprendre cette prose administrative, et on n'ose imaginer qu'il ne soit question, comme trop souvent, que de faire de menues économies, ou d'épargner aux services concernés une tâche supplémentaire. Il paraît en tout état de cause urgent à tous les enseignants impliqués dans ces cursus de préserver et sécuriser les procédures antérieurement en vigueur.

II- Réforme des lycées : au-delà des chiffres, nos constats

La complexité de la nouvelle organisation des classes a rendu difficile la confection des emplois du temps et accentué le placement des heures optionnelles dans des créneaux horaires dissuasifs. Les heures sont parfois oubliées dans les fiches d'inscriptions ou dans les emplois du temps. Plusieurs collègues font état de pratiques managériales proches du harcèlement.

Les faibles effectifs, conséquence de la réforme, sont brandis comme des menaces pour justifier des risques de fermetures, et ce, alors même que rien n'est mis en place pour mener des recrutements efficaces, dans un contexte où l'immense majorité des collègues enseignent sur plusieurs établissements et où l'information aux familles est insuffisante, voire dissuasive, comme en font état de nombreux témoignages. L'occitan est présenté de façon trop discrète, essentiellement comme LVC, dans les dépliants du ministère.

La mise en place de l'occitan comme LVC soulève des difficultés dans un contexte où l'on ignore souvent que les langues régionales font partie d'un ensemble intitulé « **langues, littératures et cultures étrangères et régionales** ». Trop marginalisées, pas assez visibles dans les établissements pour être protégées, la LVB et la LVC ne sont pas assez valorisantes et souffrent de la concurrence des autres options, dont les LCA.

Plus anecdotique mais non moins inquiétant, il arrive que, malgré des effectifs importants l'administration souhaite mutualiser les cours et regrouper les élèves sur un seul établissement. Malgré l'arrêté ministériel de juillet 2021, le faible pourcentage de la note au bac dans le contrôle continu est répété à l'envie pour signifier que le rôle de l'enseignant n'est plus nécessaire au sein de l'établissement.

Plutôt que de travailler sur la complémentarité interdisciplinaire (entre occitan et latin ou langues vivantes du domaine roman, comme devraient y inciter les parcours *Mare nostrum*), c'est la concurrence entre collègues et entre disciplines que l'on installe avec pour corollaire une atmosphère délétère dans les établissements.

En l'absence de **moyens spécifiques fléchés**, il n'est pas rare que le « coût » du professeur d'occitan soit évoqué en rapport à l'enveloppe budgétaire de la DGH. L'option facultative est particulièrement fragilisée. La continuité de nos enseignements est subordonnée, plus que jamais, à la volonté de l'administration qui sans dotation spécifique n'a pas assez de marge d'autonomie pour développer l'offre d'enseignement en occitan.

III- Les concours – La formation des maîtres

Agrégation

La FELCO s'était réjouie de l'annonce de la création d'une agrégation de Langues de France en octobre 2016 et par son officialisation par le biais de l'arrêté du 23 mars 2017.

Il reste que le nombre de postes proposés (entre 1 et 2 selon les années, répartis entre concours interne et externe) n'est pas à la hauteur des besoins. L'inégalité entre langues régionales est une fois de plus criante.

Par ailleurs, la publication tardive des programmes, à l'automne de l'année du concours alors qu'elle se fait au printemps pour les autres disciplines, constitue à la fois une situation d'inégalité de fait entre disciplines et un grave problème. En effet, jusqu'à présent la totalité des candidats étaient déjà en poste. Ils n'ont donc pas pu bénéficier des vacances pour préparer les épreuves, et les formateurs ont les plus grandes difficultés à organiser dans l'urgence un programme de formation de haut niveau sur un temps très réduit. Nous demandons donc

- Une publication des programmes au printemps comme c'est le cas pour la plupart des disciplines : il s'agit bien évidemment d'une mesure d'égalité, mais aussi d'une garantie de qualité dans la formation reçue par les agrégatifs. Le problème est évident pour les formateurs soumis aux mêmes contraintes de calendrier.

- Une ouverture annuelle des sessions avec un nombre de postes plus conforme à la dimension de l'espace occitan (32 départements).

CAPES

À ce déséquilibre vient s'ajouter le fait que les enseignants d'occitan-langue d'oc, comme pour les autres langues régionales à l'exception du corse, sont titulaires d'un CAPES bivalent. Certains sont affectés dans la matière de leur valence, un certain nombre ont demandé à devenir certifiés de leur valence et n'enseignent plus l'occitan.

Ces changements de matières et ces quelques démissions sont à mettre sur le compte de la précarisation de l'enseignement de l'occitan due en grande partie au sous-effectif croissant des enseignants. En effet, une grande partie des enseignants d'occitan-langue d'oc ne sont pas titulaires de leur poste et sont affectés comme TZR même si, dans les faits, ils sont toujours en poste à l'année, la plupart du temps sur plusieurs établissements – jusqu'à quatre pour ceux d'entre eux qui n'enseignent que l'occitan – sans pour autant que les besoins soient couverts. Il en résulte que tous les ans des cours ferment faute d'enseignants et qu'un certain nombre de contractuels doivent être recrutés pour pallier en partie les manques.

C'est pourquoi, afin de pouvoir à tout le moins pérenniser les enseignements existants, et assurer un développement structuré de l'enseignement de l'occitan dans le cadre de la convention ministérielle du 26 janvier 2017, il est nécessaire d'ouvrir des postes supplémentaires au concours du CAPES.

Notons que la situation du concours pour la session 2023 : un seul candidat déclaré non admissible est hélas la conséquence d'un vivier insuffisant déjà mis en évidence. Pour la session 2024, les candidats sont là : il faut donc des postes. Par ailleurs, des départs à la retraite sont aussi à prévoir dans l'enseignement privé et il sera nécessaire dans les années à venir d'ouvrir des postes au CAFEP.

Enfin, la création de sessions de **CAPES interne** est indispensable pour stabiliser les collègues contractuels dont certains enseignent depuis de très nombreuses années.

Formation des maîtres

Concernant le premier degré, nous sommes en attente des nouvelles mesures prévues concernant la formation au concours de recrutement de professeurs des écoles, spécial Langues régionales, créé le 3 janvier 2002¹⁶.

Bien entendu, nous demandons que ce concours soit organisé dans l'ensemble des académies concernées et que la formation préparatoire soit mise en place.

Par ailleurs, nous sommes évidemment dans l'attente de précisions quant au contenu du concours « ordinaire » et nous rappelons notre demande, maintes fois exprimée, d'un rétablissement de l'épreuve facultative de langue vivante régionale au sein de ce concours.

¹⁶ <http://www.admi.net/jo/20020105/MENF0102567D.html>

S'il ne s'agit absolument pas de revenir sur la nécessité d'un concours spécifique, une telle mesure permettrait de sensibiliser un vivier plus important de maîtres, nécessaire à la mise en oeuvre de la circulaire du 14 décembre 2021¹⁷.

CRPE langues régionales

Ce concours doit être ouvert dans toutes les académies et les formations nécessaires mises en place. Pour susciter les inscriptions, une information ministérielle doit être organisée quant aux spécificités de ce concours et aux emplois induits. Dans le cadre des conventions Rectorats / Régions prévues par la loi, une collaboration doit être mise en place entre Éducation nationale – qui se doit de souligner les engagements de l'État en la matière – et collectivités territoriales pour un soutien aux candidats sous forme de bourses d'études.

Option langue régionale au CRPE

Cette demande de la FELCO ne supplée aucunement nos exigences en matière de concours spécifique. Son objectif est de susciter un vivier complémentaire de maîtres qui pourraient, dans un premier temps, assurer des enseignements de sensibilisation avant d'aller vers une plus grande spécialisation. Voir en annexe 4 notre courrier au ministre du 28-12-2020. 4.5. Formation initiale et continue des enseignants Seuls 4 INSPE(s) (Carcassonne – avec formation hybridée à Mende, Montauban, Pau, Tarbes) proposent une formation au concours spécifique « Langues régionales ».

Ce chiffre

- reflète les inégalités territoriales dont il a été question
- est loin de couvrir les 32 départements et les 8 académies concernés
- souligne une fois de plus l'inégalité de traitement entre les diverses langues de France. Pour la formation des maîtres, comme pour les postes au concours, et, par conséquent, pour l'offre publique d'enseignement, l'occitan est la langue la plus mal traitée.

Nous réclamons des mesures vers un rééquilibrage de ce traitement :

- De **nouvelles ouvertures de formation** visant à équilibrer l'offre sur l'ensemble de nos académies, selon deux modalités : préparation au concours spécifique, enseignements optionnels visant à sensibiliser l'ensemble des futurs maîtres à la richesse linguistique et culturelle historique des territoires dans lesquels ils seront affectés.
- Des **mesures budgétaires** à la hauteur seules à même d'éviter une situation de concurrence dans les INSPEs concernés.

¹⁷<https://www.ih2ef.gouv.fr/langues-et-cultures-regionales-cadre-applicable-et-promotion-de-leur-enseignement> et de l'article L. 312-11-2 du Code de l'Éducation.

Par ailleurs, nous réclamons plus de moyens pour la formation continue des enseignants en postes :

- De nouveaux enseignants formés sur le modèle

- des dispositifs Ensenhar mis en œuvre dans les Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie-Pyrénées-Méditerranée (enseignants déchargés et remplacés par les rectorats concernés, formation financée par l'OPLO – Office Public pour la Langue occitane)
- du « grand plan de formation en langue corse » » (http://web.ac-corse.fr/ia2a/L-academie-de-Corse-recrute-desenseignantscontractuels-du-1er-degre_a848.html) : 700 enseignants formés en 5 ans.

- **Une amélioration de la formation des enseignants titulaires**, notamment en termes de maîtrise de la langue. Cette formation s'avère nécessaire du fait du recul de la transmission directe et du contact « naturel » avec la langue.

IV- Le cas de l'Académie de Limoges

Une nouvelle volonté semble se dessiner dans cette académie. Avec la signature de la convention, la tenue régulière des CALR, l'intégration l'an dernier d'un nouveau professeur certifié d'occitan en complément du professeur agrégé d'histoire qui assume les cours d'occitan sur le département de la Corrèze, un autre professeur d'histoire-géographie a suivi cette année une formation d'enseignement de discipline non linguistique (DNL). La recherche et la formation de personnels du premier degré semble plus problématique, la proposition, par l'Office Public, de la formation Ensenhar mutualisée avec la Dordogne ne peut être mise en place (problème budgétaire et manque de remplaçant ou de contractuel), toutefois une formation de 3 jours mutualisée est proposée pour l'an prochain. L'association Òc-Bi investit ce territoire pour impulser l'ouverture de cursus bilingues dès 2023. Malheureusement la Creuse est exclue de ce début de développement.

V- La situation du CAP'ÒC – CANOPE Aquitaine

Il existait depuis des années un organisme, le CAP'ÒC (<https://www.capoc.fr/>), lié à CANOPE Aquitaine, établi sur le site de Pau, chargé de fournir aux enseignants d'occitan – de l'académie concernée et bien au-delà, notamment depuis la suppression de services correspondant dans les académies de Toulouse ou Montpellier – un matériel pédagogique adapté à leurs besoins. Cet organisme disposait de quelques personnels administratifs et d'enseignants détachés aptes à répondre aux demandes venues du terrain, demandes d'autant plus pressantes que la précarité de l'enseignement de l'occitan comme des autres langues régionales exige de la part des enseignants le recours à des outils attractifs. Or ces personnels ont appris une réduction drastique de leur effectif, déjà squelettique, ce qui ne peut qu'aboutir à un appauvrissement massif de la production pédagogique d'Aquitaine. Là encore, on peine à saisir la logique à l'oeuvre, aucune justification n'ayant été fournie par les autorités compétentes. Et on n'ose craindre que des mesures identiques puissent affecter, ailleurs, les organismes correspondants qui existent pour les autres langues de France.

VI- Perspectives et demandes

La loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion du 21 mai 2021 – dite « loi Molac » – confirme le statut patrimonial de nos langues, également inscrit dans la constitution, ce qui implique des obligations de sauvegarde et de transmission.

L'article 7 de cette loi, intégré depuis lors dans le code de l'éducation (article L. 312-11-2), stipule clairement que dans le cadre de conventions entre L'État et les collectivités territoriales « la langue

régionale est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur tout ou partie des territoires concernés, dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves ».

La FELCO ne cesse d'interpeler élus et Ministère pour l'application de cet article, qui suppose que les langues régionales soient proposées à tous et qu'on ne se contente pas d'attendre la demande de familles assez conscientes pour en faire la demande.

Quelques-unes de nos propositions

- Application de l'article 7 de la loi sur la protection patrimoniale et la promotion des langues régionales dite loi « Molac »
- Rétablissement de l'option langue régionale au CRPE avec statut bonifiant, compatible avec l'évaluation en LVE
- Retour à un statut bonifiant pour l'option langue régionale à l'examen du baccalauréat
- Augmentation significative du nombre de postes au CAPES et à l'agrégation correspondant aux besoins des 32 départements concernés
- Dotation ministérielle fléchée pour les huit académies de l'espace occitan, conformément aux principes d'égalité républicaine et aux immenses besoins des zones d'éducation sinistrées (Académies de Clermont, Grenoble, Limoges et départements alpins de l'Académie d'Aix)

ANNEXE : Point sur les académies hors du territoire couvert par l'OPLO

Académie d'Aix-Marseille

Les chiffres donnés par le Rectorat au CALR de novembre 2022 indiquent, entre 2018-19 et 2022-23, une baisse de 1092 élèves dans le primaire, une augmentation de 243 dans les collèges, une baisse de 36 dans les lycées.

Académie d'Aix-Marseille. Occitan-langue d'oc. Statistiques 2014-2022

	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
ECOLES Et	122	122	126	137	141	149	146	146	150
Ef	8849	8721	8375	8901	8890	8924	8643	8459	7798
COLL. Et	47	47	35	31	34	33	30	30	31
Ef	2689	2516	2369	2282	1966	2054	2034	1929	2209
LYCEES Et	25	25	24	24	22	21	15	16	16
Ef	922	877	850	846	746	550	330	363	379

Pourcentages d'élèves concernés par l'enseignement de la langue d'oc en 2022 sur le total des effectifs de l'Académie

Ecoliers : sur 257 113 = 3,03 %
 Collégiens : sur 118946 = 1,86 %
 Lycéens : sur 79100 = 0,47 %

Le poste de conseiller pédagogique départemental langue régionale supprimé dans les Bouches-du-Rhône (qui sont passé de 4 à 2 en quinze ans pour le 2ème département le plus peuplé de France) n'est

toujours pas rétabli, ce qui rend la situation intenable pour les deux qui restent. Toujours un demi-poste pour le Vaucluse (contre un entier à l'origine), toujours rien dans les deux départements alpins.

Le concours spécifique CRPE langue régionale n'est toujours pas organisé dans notre académie. Nous déplorons la perte de l'option langue régionale au CRPE ordinaire, à présent réservée aux seules langues étrangères, qui nous prive d'un des moyens de former des enseignants capables d'enseigner la langue régionale. Le rétablissement de cette option ainsi que l'organisation du concours spécifique sont pour nous nécessaires pour alimenter les écoles bilingues et semi-bilingues, ainsi que celles à pratique partielle (en tout 146 dans l'Académie).

Il n'y a toujours aucun poste de certifié d'occitan dans les Hautes Alpes. Il n'y a toujours pas de convention État-Région pour la langue régionale ; elle a été annoncée comme imminente au CALR. Nous persistons à demander la sanctuarisation des heures d'occitan dans la DGH, constamment remise en cause par les chefs d'établissements.

Académie de Clermont-Ferrand

Seul le département du Cantal propose l'enseignement de l'occitan dans le public. Dans le 1er degré, un poste ½ de professeur des écoles itinérant (animateur désormais) était effectif à la rentrée 2022 afin de couvrir l'intégralité du département et ce, malgré la demande de 50 écoles (126 classes, essentiellement situées sur les circonscriptions d'Aurillac) qui souhaitent mener un projet autour de la langue régionale. Cela constitue 6-7 séances d'intervention pour chaque classe sur une année scolaire. 2084 écoliers ont été concernés en 2021-2022.

Dans le 2nd degré, le professeur certifié occupe un service réparti sur 5 collèges dans la moitié ouest du département du Cantal : Pleaux 44 élèves, Saint-Cernin 60 élèves, Montsalvy 42 élèves, Laroquebrou 24 élèves et Vic-sur-Cère 20 élèves. Il effectue aussi une partie de son service au Lycée Jean Monnet (2 lycéens). Aucun IA-IPR ou Chargé de Mission pour les langues régionales n'est en poste dans l'Académie. Cette pénurie de moyens dédiés a forcément des conséquences

- En termes d'offre sur l'ensemble du territoire
- En termes de continuité pédagogique de la maternelle au lycée, rendant ainsi difficile l'émergence de cadres futurs formés à l'occitan et susceptibles d'alimenter des viviers au niveau de l'enseignement supérieur et de l'INSPE.

Académie de Grenoble

L'académie de Grenoble, bien que la moitié de son territoire soit de langue occitane, ne permet son enseignement public que de façon résiduelle.

Aucun enseignement offert ni en Ardèche ni dans le sud de l'Isère, et le peu de ce qui est proposé ne se concentre que dans le sud de la Drôme, le cours d'occitan dispensé dans un lycée de Valence n'ayant jamais été renouvelé après le départ à la retraite de l'enseignant. De même, toujours dans le secondaire, après le départ dans l'enseignement supérieur du seul titulaire du CAPES d'occitan-langue d'oc, son poste n'a jamais été renouvelé, malgré la présence ultérieure d'une enseignante stagiaire ayant réussi le concours.

Dans le primaire, le poste de professeur des écoles itinérant dans la circonscription de Montélimar n'a pas été renouvelé non plus, malgré la formation à l'Université de Montpellier III d'une enseignante compétente.

Les CALR se réunissent rarement et aucune continuité n'est assurée du primaire au supérieur dans aucune zone de l'Académie.

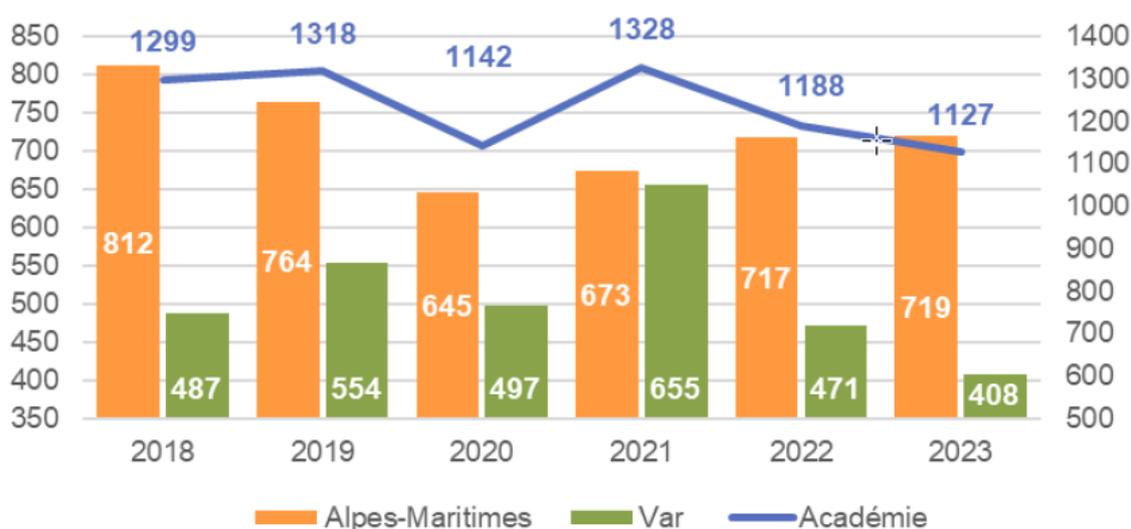
Concrètement, il ne reste plus

- qu'une professeure des écoles itinérante dans la circonscription de Nyons
- que des cours d'une heure hebdomadaire en deux groupes (6e-5e et 4e-3e) assurés au collège Jaume de Pierrelatte par un agrégé de grammaire
- que la réouverture au collège de Nyons de l'option mais seulement dans le cadre du parcours *Mare Nostrum* avec le latin ; une certifiée de lettres modernes l'assure alors qu'auparavant une certifiée d'occitan stagiaire enseignait l'option dans toute la cité scolaire.

Le CREO local (Dauphiné-Vivarais) demande depuis des années que les CALR soient au moins annuels et que l'on recrée le poste de certifié d'occitan.

Académie de Nice

Evolution 2018-2023 des langues régionales en collèges et en lycées publics



La situation dans le premier degré	Rentrée 2023	Bilingue Alpes-Maritimes	Alpes- de	Bilingue Var	8	Initiation Alpes Maritimes	45	Initiation Var	19
Nombre de classes	de 5 (sur écoles)	5	(sur deux écoles)	deux	8		45		19
Nombre d'élèves		100		90		1266		436	

Annexe 2.6. Contribution du CREO Languedoc



Séminaire OPLO – Tolosa 5 / 09 / 24

Convention Etat / Régions enseignement de l'occitan

État des lieux depuis la convention précédente – avancées et problèmes

NB. Ce rapide bilan des points positifs et des problèmes concernant l'enseignement public de l'occitan dans l'Académie de Montpellier a pour objectif d'éclairer les partenaires qui construisent la convention à venir.

Situation des enseignements

Premier degré

- En positif : progression en bilingue primaire (nb de sites et donc nb d'élèves). Progression qui vient corriger un énorme retard de l'académie. Suivi du projet pédagogique académique qui fédère de milliers d'élèves et que s'est dorénavant développé en Aveyron.
- problèmes cependant de la sécurisation des sites bilingues : exemple de Sérignan où toute la construction du dispositif s'est effondrée l'année même de mise en route du bilinguisme suite à une malencontreuse suppression de poste. Exemple aussi de Mandela à Béziers où l'équipe pédagogique, qui fait un travail remarquable sur un site « sensible » est souvent à la limite de ses forces, d'où des demandes de mutation
- fragilité de la ressource humaine malgré un gros travail de formation pris en charge par les autorités rectorales ou assuré par l'encadrement (CPDs, chargé de mission IPR)
- problème de l'absence de personnel de remplacement
- Problème de l'encadrement : la CPD Hérault n'a qu'un temps partiel dans sa lettre de mission, non compensé par des heures effectuées par un autre collègue avec définition du partage des missions. Situation impossible pour assurer le suivi du bilinguisme et celui de l'enseignement extensif.
- problème du matériel pédagogique lié al CAPOC : manuels, documents d'accompagnement
- problème de l'insécurité linguistique de plus d'un collègue : on peut réussir le CRPE spécifique sans licence d'occitan et donc avec un niveau de langue limité ; on peut rester des années sans enseigner en bilingue... Peu à peu le niveau se perd et de collègues de bonne volonté se découragent et passent en monolingue... Autant de ressources perdues.

Second degré : des problèmes, toujours

- Pour l'enseignement optionnel, qui touche le plus grand nombre d'élèves, ils sont souvent dus à des causes nationales, à savoir les réformes imposées depuis près de 20 ans qui ont rendu les emplois du temps ingérables pour les proviseurs, conduit à la concurrence sauvage entre options, qui les condamne toutes (latin et « petites » langues) ;

On ajoutera :

- la diminution sauvage du nombre de sites, surtout en lycée, de 20 à 8 pour l'ensemble de l'Académie
- le manque de professeurs (de 56 à une trentaine entre 2000 et 2024)
- la perte sèche des heures d'occitan dans leur service due à leur affectation dans leur valence
- les situations de souffrance, auxquelles l'occitan n'échappe pas plus que les autres disciplines

Université

L'occitan n'y échappe pas non plus aux problèmes rencontrés par toutes les disciplines (les langues en particulier) dont les effectifs ont tragiquement baissé. Le vivier de recrutement pour les concours est ainsi terriblement affecté...

La question se pose de la place du Ministère de l'Enseignement supérieur dans la future convention.

Rapports avec les autorités rectorales

Notons d'emblée une ambiance très constructive de travail avec l'administration dans les groupes de travail départementaux (GT) chose inédite : en 35 ans de responsabilités militantes, nous n'avions jamais connu cela. Avant la convention (et la loi « Molac ») nous avions un seul CALR / an de 2 heures où on parlait de catalan et d'occitan et pas de GT départementaux. Nous avons désormais 2 GT par département (2 à 3 heures chaque fois) et 2 CALR / an. C'est à dire que nous sommes passés de 2 heures par an de « messe » plus ou moins « rugueuse » à 20 heures minimum sur l'année de travail à la fois offensif et constructif. Les CALR ont toujours un côté consensuel, mais dans les GT les choses se disent sans concession.

Autre chose (qui est chez nous une vieille tradition) : dans chaque GT et CALR, les organisations syndicales envoient des délégués qui ne sont pas seulement des professeurs d'occitan syndiqués, mais des dirigeants syndicaux expérimentés qui font preuve d'un soutien sans faille, connaissent les textes et arrivent avec des dossiers chiffrés, la FSU systématiquement, mais le SE aussi au CALR et dans les GT Lozère et Gard. Il y a ainsi une belle synergie entre les représentants syndicaux occitanistes et les cadres syndicaux non occitanistes.

À noter aussi que les interventions de Benjamin Assié pour la Région tapent juste chaque fois. Sur ce point des représentants des collectivités au sein des CALR et GT, notons une

Faiblesse : le non-engagement de certains départements ou leur engagement insuffisant (Gard, Lozère, Hérault), alors que la Région est toujours là : Vincent Rivière ne manque aucun GT. Un objectif, pour l'OPLO : mobiliser les dépts. À noter le plaisir de travailler avec Sylvain Blachon, de plus en plus « pointu » sur toutes les questions.

Nous rencontrons cependant toujours des difficultés avec certains cadres intermédiaires de l'Education nationale, qui ne sont pas toujours à l'écoute des volontés rectorales exprimées en CALR...

Le dispositif « Ensenhar »

Autre élément très positif : le dispositif « Ensenhar », formation en langue et culture prise en charge par l'Université Paul-Valéry et le formateur INSPE, avec le paiement par l'Université de chargés de corses formateurs de l'IEO (dont le principal est titulaire d'un M2 d'occitan à Paul-Valéry). Les collègues que suivent la formation peuvent aussi valider une licence d'occitan.

NB : dès le début, je suis intervenue solennellement pour dire que, pour le CREO, il n'était pas question que des officines privées forment des collègues du service public quand il y avait les compétences à la fac (enseignants + services administratifs de formation continue) et à l'INSPE. Les collègues issus d'Ensenhar sont affectés en complément des certifiés d'occitan (Il n'y a jamais eu de concurrence), notamment en enseignement de DNL et bien sûr aussi en primaire.

Un problème : les centaines d'heures de formation s'effectuent pour leur grande part en présentiel à Montpellier, ce qui pose un problème pour les collègues éloignés. La réflexion devra être approfondie sur ce point avec l'Université Paul Valéry

Il serait intéressant d'effectuer un bilan du devenir de ces collègues, complété chaque année.

Les besoins

- Sur un plan général, nous redisons la nécessité d'une dotation spécifique du Ministère pour limiter la concurrence entre options ; il est nécessaire de rappeler aux chefs d'établissements l'importance de demander au Rectorat des heures fléchées.

- Pour le second degré : la situation sinistrée du lycée réclame un plan d'urgence

- Pour le premier degré, nous rappelons l'importance de la formation initiale : la diminution des effectifs à l'Université pèse sur le niveau en langue des nouveaux collègues qui n'ont pas suivi une licence d'occitan ;

- Importance également de la formation continue : il est nécessaire de veiller aux compétences linguistiques avec des dispositifs de formation continue de qualité, sans culpabiliser personne. L'objectif est de conforter le niveau de sécurité linguistique des enseignants ; cette remarque concerne tous les collègues et surtout ceux qui n'ont pas eu une licence d'occitan.

- Besoin de matériel pédagogique adapté, avec des moyens humains et financiers pas seulement affectés en territoire gascon

- Nous rappelons aussi la nécessité d'un poste complet de CPD per département ;

Annexe 2.7. Contribution du CREO Toulouse



CONVENTION

POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA STRUCTURATION

DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OCCITAN

DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE :

BILAN ET PROPOSITIONS

La signature de cette convention pour les années 2017-2022 fut accueillie avec intérêt par les enseignants que nous représentons. Les objectifs chiffrés de la déclinaison académique, pourtant pas toujours très ambitieux, permettaient de tourner les yeux vers un horizon de développement de la transmission de l'occitan pour l'enseignement.

I- BILAN

Un rapide bilan pour compléter celui proposé par l'OPLO.

La Convention cadre se donnait deux objectifs principaux (art.2 convention cadre) :

- augmenter les effectifs bilingues
- augmenter le nombre d'élèves arrivant au niveau B1

A- Effectifs bilingues dans le primaire : « L'objectif académique est d'atteindre 2,1 % d'élèves bilingues dans le 1^{er} degré public au terme de la convention, soit une augmentation de 26 % des effectifs actuels (+1050 élèves). » (Art 3.1 p.4 de la déclinaison académique)

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
3209	3431	3750	3961	4074	4295	4137	4173	4081	4165
	+222	+319	+211	+113	+121	-158	+40	-92	+84

En continuant au rythme des années précédentes (entre 200 et 300 bilingues de plus chaque année !), Nous y serions arrivés. Mais il y eut un freinage et même une régression qui se comprend difficilement. Sur les 5 ans de la convention (2017-22) la croissance est de 120 élèves. Nous sommes loin des 1050 élèves attendus. D'autant plus qu'avant la convention la croissance était toujours au-delà des 200 élèves par année.

B- En collège et lycée

« Au collège et au lycée, l'objectif est de consolider progressivement le maillage territorial en matière d'enseignement optionnel de l'occitan. L'augmentation des effectifs est par ailleurs recherchée. » (Art. 3.2 p.5 de la déclinaison académique)

En 2018 il était présenté au CAEOC 10958 collégiens et lycéens (en intégrant la sensibilisation) soit 6707 inscrits en optionnel et bilingue. Il n'en restait que 5786 en 2022 (5756 cette année). La perte est d'environ 15 % soit un millier d'élèves pour l'ensemble du secondaire alors que la volonté affichée était de développer.

Le nombre de bilingue a crû, mais en contrepartie, l'optionnel a été sacrifié.

C- Construction et continuité des parcours

Cet objectif précisé dans l'article 5 de la déclinaison académique n'a pas permis de trouver de solution pour des sites bilingues qui étaient déjà identifiés comme problématiques.

Pour Castres, un travail est entamé depuis des années pour une réorganisation afin de permettre un suivi efficace. Sans effet pour l'instant. Pour Montauban, la dynamique de la SB vieille de plus de 30 ans est affaiblie du fait d'une quatrième « réorganisation » pour le suivi en collège. Le bilinguisme (langue + DNL) n'y est plus assuré depuis des années.

D- Les Conseillers pédagogiques

La question de l'encadrement était clairement prévue dans la déclinaison académique.

Art. 7.4 « Chaque département dispose d'au moins un conseiller pédagogique d'occitan à temps plein, deux à temps plein au moins en Haute-Garonne. Les départements hébergeant dans leurs antennes INSPE la formation initiale à l'enseignement bilingue français-occitan (actuellement Hautes-Pyrénées et Tarn-et-Garonne) disposent d'un conseiller pédagogique d'occitan supplémentaire.

En fonction des besoins particuliers [...] ce potentiel peut être complété par un conseiller pédagogique d'occitan supplémentaire, un ou des professeurs des écoles animateurs en occitan, des maîtres-formateurs compétents en occitan. » (voir annexe 1)

La situation actuelle est une régression par rapport à il y a 10 ans. La convention n'a pas permis de mettre en place le niveau d'encadrement voulu ni même de le stabiliser.

CONCLUSION

Le temps couvert par la convention est le pire de l'histoire de l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Toulouse : diminution du nombre de conseillers pédagogiques pour l'occitan, diminution de 15 % des élèves dans le secondaire et un arrêt presque complet du développement du bilinguisme dans le primaire qui voit ses effectifs croître de 120 élèves (soit une croissance ridicule de 3 élèves par an et par département en moyenne).

Ces résultats sont clairement en contradiction avec la volonté affichée de la convention.

II- COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ ?

Nous pouvons proposer quelques éléments de réponse.

A- Un problème de mise en œuvre

La signature en février 2017 de la convention cadre a attendu trois ans avant de voir la signature de la déclinaison académique (2021) et donc son application. Évidemment elle aurait pu être appliquée avant, s'il y avait eu un peu de volonté. Mais la déclinaison académique, même signée, n'a eu aucun effet positif sur l'enseignement de notre langue. Comme si au niveau académique tout avait été fait

pour casser la dynamique de cet enseignement dès la signature de 2017. À se demander si le ministre nommé en mai 2017 n'aurait pas donné instruction dans ce sens tant le freinage est évident.

B- Problème de suivi

-La convention n'a pas été communiquée aux chefs d'établissements. En 2022, en groupe de travail départemental (82), les trois chefs d'établissements présents découvraient son existence. Le seul document officiel adressé aux chefs d'établissements qui la mentionne, à notre connaissance, est la note rectorale pour l'enseignement de l'occitan datée de décembre 2023.

-Nous n'avons pas eu l'impression d'une ferme volonté des signataires pour mettre en oeuvre la convention, mis à part la Région dans la dernière année et la ville de Toulouse pour l'ouverture d'une section bilingue.

-Quid du comité de suivi (art.12) ? Il était prévu qu'il se réunisse deux fois par an. Se sont-ils tenus ? Pas à notre connaissance. S'ils se sont tenus, pourquoi personne n'a été informé de leur travail ?

-Dans les départements, les groupes de travail (art. 12) n'ont pas travaillé. Ils n'avaient rien qui ressemble à des groupes de « pilotage » ni à une « concertation ». Ils se sont tenus. Rarement au bon moment. Surtout d'une façon descendante et pour se féliciter du travail fait (sic).

C- De problèmes de moyens

-La stagnation à un niveau ridicule du nombre de postes au CAPES, incompatible avec le moindre développement. D'autant plus que l'effort se portait sur le bilinguisme dans le secondaire, qui nécessite bien plus d'heures (5h par niveau, langue et DNL) qu'une option.

-La fin des heures fléchées pour les options avec la demande aux établissements de donner deux heures de leur « autonomie ». Une politique pas du tout favorable au développement et surtout pas du tout suivie par le Rectorat qui est incapable de faire appliquer et de vérifier cette décision.

-Une mauvaise gestion de la RH avec des enseignants en sous-service (secondaire), d'enseignants formés « perdus » (primaire) à cause de mutations ou découragés par les équipes pédagogiques ou la hiérarchie.

D- La réforme du Bac

Enfin la réforme du Bac a eu un effet soudain, désastreux et durable sur l'enseignement en lycée..

III- PROPOSITIONS POUR LA FUTURE CONVENTION

La nouvelle convention, à la différence de la précédente, devra permettre de mettre en application la loi du 21 mai 2021, comme le prévoit le texte, c'est-à-dire aller vers la généralisation de l'enseignement de la langue régionale. Pour ce faire, nous pouvons proposer quelques éléments :

1- Qu'il soit mis en place une initiation généralisée (1h semaine par trimestre/ semestre ou à l'année) en 6° et en 2°. Obligatoire pour un trimestre (ou moins) et une possible dérogation au-delà, sous condition d'un refus écrit des parents.

2- Prévoir un recrutement au CAPES et à l'agrégation d'occitan en croissance progressive pour permettre d'arriver aux objectifs (voir annexe 2).



3- Retour des « heures fléchées », seule garantie d'une réelle application de la politique de développement voulue. Ces heures dédiées à l'enseignement de l'occitan doivent être précisées pour chaque établissement pour que chacun puisse vérifier la réalité de la mise en oeuvre.

4- S'assurer d'un enseignement dans de bonnes conditions, c'est-à-dire :

-que le choix d'autres options ou de langue ne soit pas réduit par le fait de suivre un enseignement d'occitan (par exemple des établissements interdisent l'allemand LV2 pour des bilingues occitan),

-que la continuité pédagogique se fasse dans l'établissement de secteur -que la dérogation pour suivre un enseignement d'occitan ne soit pas refusée

5- Une signalétique bilingue mise en place pour les collectivités dans les établissements qui proposent l'enseignement de l'occitan.

6- Développer les DNL (hist-géo, SVT, mathématiques, musique, EPS...) pour arriver à un enseignement à parité horaire (comme en primaire et comme pour les autres LR) avec épreuves adaptées au DNB et au Bac.

7- Assurer un recrutement (CRPE occitan, CAPES), un encadrement (IPR, CPD et PEMF) et une formation de qualité : formation initiale (dans toutes les universités, les INSPE et en développant Ensehar professeur) et continue (les enseignants d'occitan doivent avoir 2 jours de formation continue spécifique par an).

8- Favoriser la création de postes d'occitan sur 1 ou 2 établissements pour stabiliser les enseignants et clarifier les mobilités.

Annexe 1. Évolution des effectifs de l'équipe académique d'animation pédagogique en occitan (CREO 2022)

Département	2002	2008	2018	2022
09	11 maîtres- formateurs	11 maîtres- formateurs	0	0
12			1 CPD + 0,5 PEA	1 CPD + 0,5 PEA
31			1 CPD	1 faisant fonction CPD
32	8 professeurs- animateurs	7 professeurs animateurs	2 PEA	1 faisant fonction CPD
46			1 PEA	1 faisant fonction CPD
65			1,5 CPD + 1 PEA	1 PEA
81			1,5 CPD	1 CPD (congé maladie non remplacé)
82			2 CPD	1,5 CPD (+1/2 poste à CANOPE)
Total de l'équipe académique d'animation pédagogique en occitan	11 MF + 8 PEA = 19	11 MF + 7 PEA = 18	7 CPD + 4,5 PEA = 11,5	3,5 CPD + 3 faisant fonct° + 1,5 PEA = 8

MF : maître formateur (avant CPD)
PEA : professeur des écoles animateurs
CPD : conseiller pédagogique départemental

Annexe 2. Combien faudrait-il de professeurs d'occitan dans l'académie de Toulouse pour proposer un enseignement de langue d'oc à tous les élèves (secondaire) ?

PUBLIC

département	collèges	Lycées GT&P	LP	total
09	14	4	5	23
12	21	6	5	32
31	97	30	11	138
32	21	7	2	30
46	19	6	3	28
65	20	8	6	34
81	31	8	6	45
82	18	7	2	27
total	241	76	40	357

Actuellement, pour le public, 151 établissements bénéficient d'une offre d'enseignement d'occitan :
- 111 collèges/241 (dont 2 en enseignement « suspendu »)
- 31 lycées/116 (dont 1 en enseignement suspendu).

Pour le public, 215 établissements ne sont pas touchés (plus les 3 en « enseignement suspendu »). En comptant 1 enseignant pour 2 établissements¹ il manque 108 professeurs.

¹ Un enseignement de LVC en lycée demande 9h (3 x 3h), une option en collège 9h (3 x 2h + 3h d'initiation généralisée). 9H + 9h = 18 soit 1 ETP

Plusieurs possibilités :

Plan A : « le minimum » Un plan de recrutement de 5 CAPES occitan-langue d'oc par an pendant **5 ans** (soit 25) pour couvrir **tous les lycées** (et les départs en retraite). Priorité est donnée au lycée, compétence de la Région, pour espérer développer le potentiel d'étudiant en occitan.

Plan B : « développement » Outre les 25 enseignants du plan précédent, 2 enseignants par département (soit 41) pour assurer les poursuites pédagogiques des bilingues non encore assurées ou à ouvrir dans les années à venir.

Plan C : « ambition » Un plan de recrutement de 12 enseignants par an pendant **10 ans** (120 en 2 conventions) permettrait de proposer l'occitan dans **tous les établissements publics de l'académie** (en tenant compte des départs en retraite).

PRIVÉ SOUS CONTRAT				
département	collèges	LGT LPO	LP	total
09	3	1	1	5
12	20	6	4	30
31	21	12	12	45
32	7	3	1	11
46	4	2	1	7
65	6	4	2	12
81	11	7	5	23
82	7	1	3	11
total	79	36	29	144

Actuellement seul 4 collèges/79 et 5 lycées/36 proposent un enseignement d'occitan. Un plan équivalent peut être envisagé pour l'enseignement catholique.

ı

Annexe 2.8. Contribution de Calandreta



En préambule, nous souhaitons à nouveau faire remarquer que la convention académique cadre pour l'enseignement de l'occitan 2017-2022 ne comportait aucun objectif concernant la filière associative immersive.

Une convention spécifique devait être rédigée mais malgré les nombreux temps de travail celle-ci n'a jamais vu le jour.

Le retour du mouvement Calandreta sur ce bilan ne peut donc être positif.

I. Les éléments de contexte qui n'apparaissent pas dans le bilan :

1) le contexte législatif

Loi Molac 2021

La loi Molac est la première loi favorable à l'enseignement des langues régionales en 70 ans, mais il faut toutefois noter que si l'article sur les forfaits scolaires est une avancée pour les Calandreta, la saisie du conseil constitutionnel au moment du vote et la conclusion de l'anticonstitutionnalité de l'enseignement immersif remet en question l'existence même de nos établissements.

Une réponse et un positionnement en faveur de l'enseignement associatif immersif a été donné par Emmanuel Macron et Jean Castex, mais les pistes amorcées n'ont pas eu de suites durables et n'apportent donc pas d'amélioration pour le statut de nos écoles.

De plus, il est à noter que les avantages que doivent procurer la loi sur les forfaits scolaires sont loin d'être efficaces et la position "hors la loi" d'une très large majorité des communes à l'égard des paiements de forfaits scolaires fragilise grandement les écoles.

Loi Gatel 2018

Durant la période de la convention a aussi été voté la loi Gatel qui complique grandement la création de nos écoles, ainsi que leur pérennité. Cette loi qui visait à contrôler les écoles islamistes impacte davantage nos écoles, pourtant républicaines et où la citoyenneté est au cœur de leur pédagogie.

En conclusion, nos établissements cumulent tous les désavantages du statut d'établissement privé alors que nous assurons une mission de service public.

La reconnaissance d'un statut propre à l'enseignement de nos langues régionales et de son enseignement au sein d'une filière associative immersive nous semble un objectif à atteindre dans la future convention.

2) le contexte associatif

Durant la période de la convention, le contexte associatif a été rude d'une manière générale et pour nos associations en particulier.

Des changements de modalités et des variations en fonction des territoires concernant les emplois aidés ont également fragilisé nos associations, employeurs de nombreuses personnes.

Sur cette période, on a aussi vu un certain changement dans le rapport de beaucoup d'usagers à la chose associative, au militantisme et l'expérience de la période covid a aussi joué un rôle dans le renforcement du désengagement associatif...

3) Le soutien institutionnel

Sur cette période le soutien financier des Régions, via l'OPLD, mais aussi des autres collectivités conseils départementaux, communes a soit stagné, soit été réduit. Alors que les besoins pour assurer l'existant ont augmenté (salaires des enseignants +6000 € par an depuis le 01/01/2023 pour un temps complet, salaires des salariés non enseignants, charges des fluides pour les bâtiments, ...) et qu'il devient dans cette situation économique préoccupante plus que difficile d'accompagner le développement, pourtant nécessaire.

Pour la Fede MP la Région a octroyé une sub de 325 000€ en 2012 - 340 000€ en 2013 - 370 000€ en 2014 - 380000 en 2015 et depuis pas d'augmentation

Pour la Federacion Regionala Calandreta de Lengadòc, la subvention de la Région était de 550 000 €, elle a subi une baisse de 2011 à 2015 de 164000 € pour arriver à un montant de 386 000 €. Depuis 2015, ce montant n'a pas évolué. Sur la même période de 2010 à 2024, les effectifs sont passés de 1565 élèves à près de 2000 à cette rentrée.

Pour la Fédération Aquitaine, sur la période 2003 à 2014, la subvention est passée de 76 000 à 200 000€, avec une moyenne d'augmentation de 9,3% par an, depuis 2015 on est passé d'une subvention de 200 000€ à 210 000€ (+10 000 en 2018) soit une progression en 9 ans de 0.55%, alors que sur cette même période nos effectifs augmentaient de 21% (de 535 à 650).

Pour la Fédération du Limousin, le soutien de l'OPLD s'est avéré crucial au moment où l'école de Limoges était en difficulté. L'ampleur du territoire Occitan couvre de grandes disparités et dans les lieux où peu de choses ou rien n'est proposé en faveur de la langue, un soutien des collectivités à l'existant est d'autant plus significatif.

Par ailleurs, les moyens d'Etat sur cette période n'ont jamais été aussi bas (depuis 2012, la demande de moyens est stable autour de 16 ETP, les moyens obtenus oscillaient entre 5 et 8, depuis 2021 ce n'est plus qu'entre 2 et 3 ETP octroyés à notre réseau). Jamais le delta entre les moyens demandés et les reçus n'a été aussi importants.

4) l'absence de convention spécifique : seule condition à une prise en compte des spécificités du réseau, prévue par la convention

Comme évoqué en préambule, une nouvelle convention doit comporter des objectifs chiffrés (?) pour permettre le maintien et le développement de l'enseignement immersif.

L'objectif de cette convention, au-delà de l'enseignement de la langue occitane doit être la formation de locuteurs et c'est bien la mise en place d'un contexte immersif qui le permet.

II. Autres points non pris en compte par le bilan

1) Dialogues entre Calandreta et les partenaires institutionnels comité technique

Besoin d'aide pour formaliser le dialogue avec certaines collectivités

2) Inégalité des territoires et augmentation de ces inégalités entre ville et campagne

Actions des départements changent le contexte

3) Des solutions ou évolutions de modalités existent pour les autres langues régionales : convention spécifique comme facteur d'équité républicaine

4) Evaluation du niveau des élèves

Pendant des années, la passation du diplôme escapolaire (A2) en fin de primaire et B1 en fin de collège ont permis de faire la preuve du niveau de langue atteint.

Depuis 2023, le mouvement Calandreta renforce cette évaluation avec "Camin de lenga", les compétences de compréhension et d'expression orales et écrites sont ainsi évalués tout au long de la scolarité donnant lieu à la remise de diplômes.

Cette évaluation doit être soutenue, et peut être étendue. Nous avons d'ailleurs proposé au dernier CALR de l'Académie de Montpellier une présentation de ce dispositif mais l'ordre du jour n'a pas pu l'intégrer.

Nous avons alors sollicité une rencontre auprès de Madame Arino DASEN des PO qui nous a promis un rendez-vous mais, pour l'heure, il n'a pas été honoré.

5) continuité primaire secondaire

Afin de travailler à un maillage pertinent du territoire, une vision cartographique de l'offre actuelle est indispensable. Une réflexion partagée par les opérateurs de toutes les filières devrait être demandée aux groupes départementaux.

6) La formation des enseignants, et l'accompagnement financier de cette dernière, doivent être précisées. La différence entre les étudiants du public et du privé est injustifiée d'autant plus que les enseignants du privé feront de l'immersion qui est aujourd'hui le seul moyen d'augmenter dans l'avenir le nombre de locuteurs d'une manière significative.

7) Quel bilan et quelle déclinaison à venir pour cette convention nationale dans les régions où l'OPLO n'est pas présent ?

Ostal d'Occitània. Espaci Jaume 1er d'Aragon
117 carrèra dels Estats Generals
34000 MONTPELHIÈR

Maison de l'Occitanie. Espace Jacques 1er d'Aragon
117 rue des Etats Généraux
34000 MONTPELLIER

<http://www.calandreta.org>
tel : 04.67.06.81.16 mël : coordinatrix@calandreta.org
SIRET : 390 813 640 00047

Annexe 2.9. Contribution de l'IEO Limousin

Enseignement de l'occitan dans l'Académie de Limoges : encéphalogramme plat...

Une longue histoire

Depuis les années 1970, des parents, des enseignants, des associations, des élus, des collectivités se sont mobilisés à de nombreuses reprises pour réclamer « l'occitan a l'escòla », un développement généralisé de l'enseignement de l'occitan en Limousin. Jusque dans les années 1990-2000, de nombreuses initiatives bénévoles d'enseignement ont vu le jour un peu partout en Limousin, de la maternelle au lycée mais à partir des années 1990, on a constaté leur disparition progressive.

La mobilisation de parents, d'enseignants, de militants a tout de même permis l'instauration d'un enseignement officiel plus durable dans le public en Corrèze (Collège de Seilhac puis Tulle – Collège Clémenceau et Lycée Edmond Perrier) et la création d'une Calandreta, école occitane associative en immersion à Limoges. L'Institution privée Beaupeyrat a également intégré l'occitan depuis longtemps parmi ses options au collège et au lycée.

C'est ainsi qu'en 2017, cinq établissements, en tout et pour tout, offraient un enseignement de l'occitan en Limousin : aucun dans le public en Haute-Vienne et aucun, privé ou public, en Creuse.

2017 : Un vent d'espoir

Suite à la refonte des régions en 2016, le Limousin a rejoint la « Nouvelle-Aquitaine » et une politique linguistique s'y est déployée peu à peu comme elle existait déjà en Aquitaine.

En février 2017, l'Académie de Limoges signait avec la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Office Public de la Langue Occitane (OPLO) une « Convention particulière pour le développement et la structuration de l'enseignement de l'occitan dans l'Académie de Limoges ».

De quoi nourrir quelques espoirs bien légitimes en matière d'enseignement de l'occitan dans une région plutôt sinistrée en ce domaine.

À l'article 1, la convention précisait s'appliquer au territoire « de l'académie de Limoges, comprenant les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne. »

Dans son article 3, la convention définissait les « objectifs minimaux à atteindre en termes de développement de l'offre », soit la mise en place de 3 filières complètes dans l'académie (école, collèges, lycées) :

« - Tulle : ouverture de l'enseignement de l'occitan dans au moins 2 écoles pour chaque secteur des collèges de Seilhac et Tulle (Clémenceau), pouvant prendre la forme d'un enseignement bilingue (enseignement déjà existant aux collèges de Seilhac, Clémenceau à Tulle et lycée Perrier à Tulle) ;

- Brive : mise en place d'une filière complète en débutant par le niveau collège ;

- Limoges : mise en place d'une filière complète dans l'enseignement privé sous contrat. »

S'en tenant à Tulle, Brive et Limoges, elle spécifiait toutefois que « Toute autre demande d'ouverture d'un cursus bilingue/renforcé sera étudiée avec attention. »

Dans ses articles 5 et 6, la convention dispose également que tous les deux ans, le Rectorat doit organiser des enquêtes de repérage :

- de professeurs des 1er et 2nd degrés ayant des « *compétences en langue occitane* » avec certification ou habilitation des professeurs retenus ;

- de professeurs des 1er et 2nd degrés « *souhaitant se reconverter et exercer, après formation intensive en langue occitane* ».

Pour suivre la formation, les enseignants peuvent demander la bourse « ENSENHAR ». Il est dit à l'article 7 que « *Chaque année, l'Office Public de la Langue Occitane propose pour le moins 2 bourses pour l'académie de Limoges* ».

2024 : De maigres perspectives et la Creuse « hors-jeu » !

Sept ans plus tard, c'est-à-dire deux ans après la fin de la convention (prorogée depuis décembre 2022), force est malheureusement de constater :

- qu'aucun des « objectifs minimaux » de la convention n'a été pris en compte et bien sûr atteint,
- que les évolutions et les perspectives sont bien maigres, l'Académie n'avançant aucun objectif chiffré, nous annonçant tout confondu (école, collège, lycée) pour l'Académie, 140 élèves en occitan à la rentrée prochaine¹⁸ (prévision 2024 révélée lors du dernier Conseil Académique des Langues Régionales¹⁹ en juillet), alors qu'il y a 10 ans ceci était déjà l'effectif du seul collège de Seilhac,
- qu'à ce jour, seuls deux enseignants ont pu partir en formation,
- et, cerise sur le gâteau, on découvre que le département de la Creuse n'est pas considéré comme zone à développer malgré une volonté politique locale naissante en ce sens.

État des lieux chiffré à l'été 2024

En 2024, l'offre supplémentaire d'enseignement est la suivante :

- Tulle : Initiation pour les CM2 dans une école du secteur de Seilhac et dans une école du secteur de Tulle ; option occitan étendue à la Terminale au Lycée Edmond Perrier.
- Brive : Initiation pour les CM2 dans une école et option facultative au collège d'Arsonval de la 6e à la 3e.
- Limoges : Rien n'a changé, on s'en tient au maintien de l'existant avant convention, dans le privé.

Pour la première fois en 2023-2024, deux enseignants de l'Académie de Limoges ont pu bénéficier de la formation à l'occitan ENSENHAR, formation que l'Institut d'Estudis Occitans dau Lemosin, a animé, en collaboration avec l'IEO Dordogne Novelum.

Cependant, leurs perspectives d'enseignement de l'occitan sont bien faibles si l'on en croit le document de travail réalisé par l'Académie de Limoges à l'occasion du Conseil Académique des Langues Régionales (CALR) du mois de juillet :

- Enseignement renforcé (3h hebdomadaires) d'occitan « *à titre expérimental* » à l'école d'Ayen pour l'un, alors que sa commune avait demandé à l'Éducation Nationale « *une étude de faisabilité*

¹⁸ Sur un total de 113377 élèves (chiffres 2023-2024 de l'Académie de Limoges).

¹⁹ Le Conseil Académique des Langues Régionales (CALR) participe à la réflexion sur la définition des Orientations de la politique académique des langues régionales, ici l'occitan. L'IEO Limousin en fait Partie.

d'ouverture d'un cursus bilingue²⁰ français-occitan limousin » (délibération votée à l'unanimité lors du Conseil municipal du 7 décembre 2023),

- « Implantation à l'étude » d'1h d'initiation à l'occitan au collège d'Allasac pour l'autre.

Est-ce par ce manque d'ambition et de perspectives que l'Académie de Limoges va pouvoir mettre dignement en place un véritable enseignement d'occitan comme l'on pourrait y prétendre, au vu des décisions antérieures ?

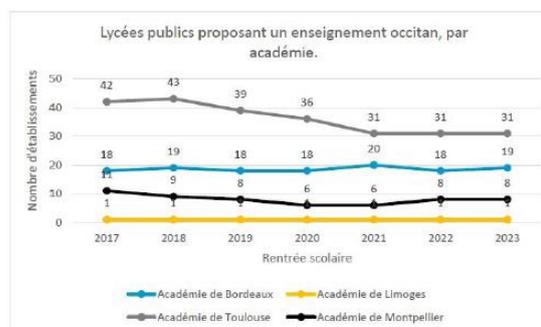
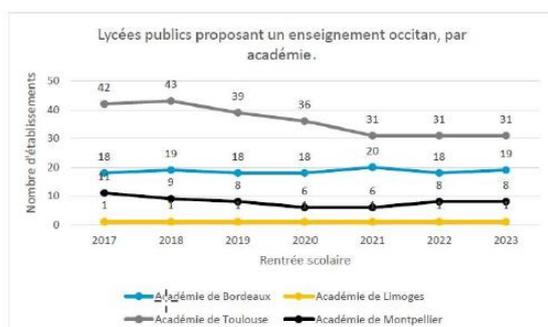
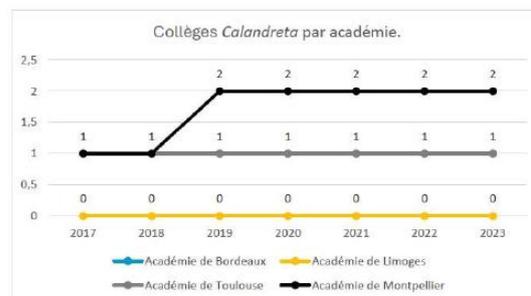
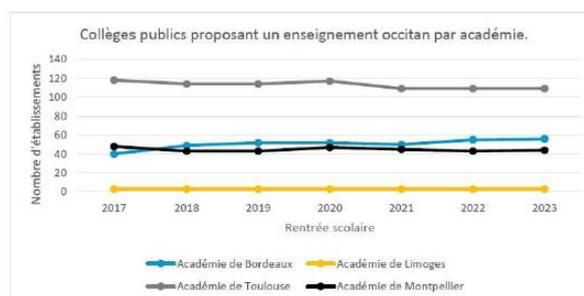
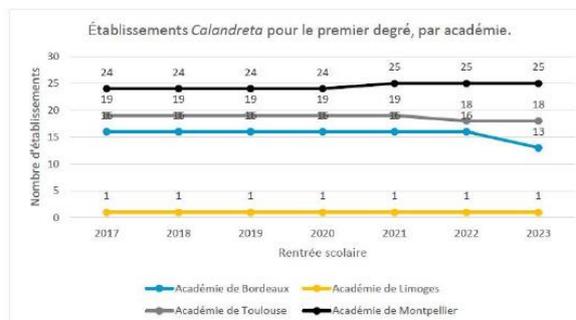
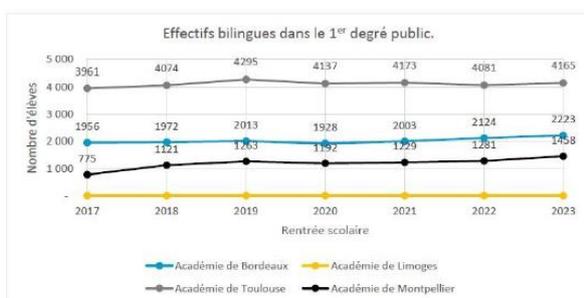
Le document du dernier CALR annonce également la suspension de l'enseignement d'occitan en 6e au collège d'Arsonval à Brive à la rentrée 2024. Les moyens mis en place à Brive ne pourraient-ils être transposés ailleurs, à Uzerche, Lubersac, Allasac, où des demandes et des attentes de parents sont formulées ?

L'OPLo vient de terminer un bilan des conventions académiques (État/Région/OPLo) pour le développement de l'enseignement de l'occitan sur la période 2017-2023 dans les académies de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie.

L'Académie de Limoges se distingue malheureusement de façon déplorable en matière de développement de l'enseignement de l'occitan, c'est la seule à n'avoir aucun objectif chiffré en la matière.

²⁰ Le cursus bilingue : les enseignements sont à parité horaire (12 heures en français et 12 heures en occitan).

Académie	Département	Objectif chiffré de la déclinaison académique
Bordeaux	Tous les départements	Ouverture d'un cursus bilingue par an par département
Limoges	Tous les départements	Aucun objectif -
Montpellier	Tous les départements	Augmentation des effectifs bilingues publics de 26 %
Toulouse	Ariège	1,5% des élèves du département en bilingue
	Aveyron	6,8% des élèves du département en bilingue
	Haute-Garonne	0,7% des élèves du département en bilingue
	Gers	2,2% des élèves du département en bilingue
	Lot	2,45% des élèves du département en bilingue
	Hautes-Pyrénées	3% des élèves du département en bilingue
	Tarn	3,5% des élèves du département en bilingue
	Tarn-et-Garonne	4,1% des élèves du département en bilingue
	Académie	Augmentation des effectifs bilingues publics de 26 %



La Creuse, grande oubliée de la Convention

Depuis 2017, à l'occasion des différents Conseils Académiques des Langues Régionales auxquels nous étions conviés, nous n'avons cessé de faire remarquer l'absence injustifiée de la Creuse dans la Convention.

En mars 2024, il se trouve que la commune de Fursac en Creuse a demandé, à son tour, à l'Éducation Nationale « une étude de faisabilité d'ouverture d'un cursus bilingue français-occitan limousin » (délibération votée à l'unanimité lors du Conseil municipal du 6 mars 2024).

En juillet 2024, deux professeurs des écoles de la Creuse, l'un de Fursac, l'autre de Guéret, ont postulé pour suivre la formation ENSENHAR 2024-2025.

Pourtant, nous apprenons lors du Conseil Académique des Langues Régionales (CALR) du 2 juillet que ces deux candidats ne seraient pas admis, leur secteur ne faisant pas partie des sites prioritaires de développement de l'occitan.

Alors qu'il y avait là deux enseignants volontaires dont un sur une commune clairement intéressée par la création d'une classe bilingue, en 2024-2025, l'Académie de Limoges n'enverra aucun candidat en formation à l'occitan. Quid des deux bourses annuelles proposées par l'OPLD pour l'Académie de Limoges ?

Mais en revanche, on demande quand même à l'IEO du Limousin d'animer la formation, pour deux enseignants qui seront affectés en Dordogne, un département voisin très attaché à la transmission de son patrimoine culturel.

La Creuse ne serait donc pas considérée comme zone à développer ? Aurait-elle un statut différent des autres territoires occitanophones de Nouvelle-Aquitaine et Tiré de Langue occitane : État des lieux 2020 - Résultats de l'enquête sociolinguistique relative à la pratique et aux représentations de la langue occitane en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie et au Val d'Aran d'Occitanie ? Pourquoi cette discrimination ? Les Creusois seraient-ils des citoyens de seconde zone ?

74% de Limousins favorables au développement de l'enseignement

Lenteur des procédures, refus inexplicables, manque de communication... on peut réellement s'interroger sur la volonté de l'académie de Limoges de développer l'enseignement de l'occitan en Limousin, et il faut bien constater que plutôt que de développer cet enseignement, tout est mis en oeuvre pour laisser dépérir une situation déjà catastrophique.

Et pourtant, les résultats d'une enquête sociolinguistique réalisée en 2020 par l'Office Public de la Langue Occitane indiquent que les départements du Limousin ont un taux de locuteurs plus importants que la moyenne interrégionale (entre 9 et 11% de sa population) et que près de 8 habitants sur 10 sont favorables à des actions publiques pour maintenir ou développer l'occitan. 74% sont pour le développement d'une offre d'enseignement de la maternelle au lycée.

À supposer que l'on veuille ignorer ces réponses, l'on peut se demander pourquoi, en Limousin, nous devrions accepter de ne pas saisir cette opportunité de proposer un réel enseignement de langue régionale lorsque l'on connaît, depuis des décennies, les bienfaits dus à ce type d'enseignement tant en développement des facultés cognitives et comportementales des élèves qu'en « rendement » au niveau des compétences pour tout ce qui concerne les acquis linguistiques en général ?

Qu'attendons-nous pour tirer profit de nos richesses latentes ?

Prochaine Convention : Enfin l'ouverture du premier cursus bilingue ?

La prochaine convention est actuellement en cours d'élaboration. Nous demandons que figurent dans les « objectifs minimaux » :

- le développement d'une filière d'enseignement en Creuse comme dans les deux autres départements : deux enseignants du département ont postulé pour se former, ils doivent pouvoir partir en formation,
- l'ouverture d'au moins deux cursus bilingues par an dans l'Académie reposant sur deux impératifs prioritaires :
 - D'une part : le report en intégralité des « objectifs minimaux » non-atteints de la Convention précédente (2017-2022) au sein de la nouvelle Convention (2025-2030). Cela comprend un développement sur les communes de Limoges, Brive, Tulle et Seilhac.
 - D'autre part : l'ouverture de cursus bilingues sur les communes qui ont manifesté leur intérêt pour ce type d'enseignement.

Les professeurs ayant des compétences ou qui sont volontaires pour se former existent.

L'Académie doit faire un vrai travail de repérage en communiquant de façon interne, mais également publiquement à ce sujet.

Enfin concernant les deux enseignants formés, et ceux déjà en poste ils doivent pouvoir enseigner l'occitan dans de réelles conditions conformes aux textes législatifs en cours, en utilisant les compétences existantes et avec un nombre d'heures correspondant aux possibilités d'enseignement offertes par l'Éducation Nationale sur le territoire national.



Bilan des conventions 2017/2022

Septembre 2024

Nous souhaitons vous remercier pour le travail accompli pour établir ce bilan, il est toujours intéressant de rassembler et clarifier les données éparses afin d'établir des comparaisons.

Ne pourrait-il pas être amendé d'un point rapide sur le début du travail conventionnel entre les régions et l'Education nationale? Cela permettrait, nous semble-t-il, d'enrichir la réflexion en incluant une vision de la dynamique globale sur les deux régions.

L'académie de Bordeaux s'est dotée d'une première ébauche de convention dès 2009, c'est d'ailleurs ce qui a donné naissance à notre association régionale Òc-Bi Aquitania.

Avoir des éléments de comparaison de l'ordre d'une quinzaine d'années, la moitié du temps convenu pour évaluer l'effet d'un politique linguistique constructive affinerait notre évaluation commune.

D'autre part, ne faudrait-il pas inclure dans ce bilan:

- la place et le nombre de conseillers pédagogiques spécifiques par département?**
- L'implication et le soutien des conseils départementaux?**
- L'organisation des instances de travail régulières et des CALR?**

- La bourse et la formation Ensenhar?
- Les établissements de formation des enseignants qui proposent cet enseignement aux enseignants stagiaires ou en formation continue?

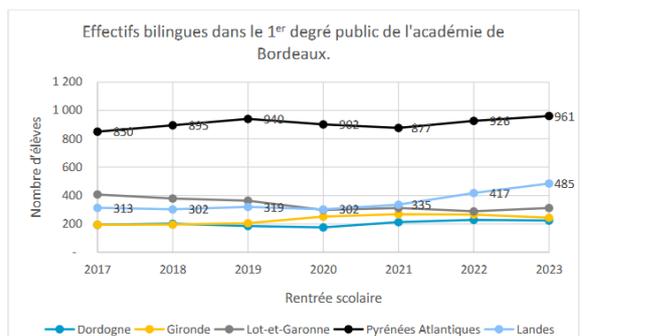
Vous trouverez ci-dessous des éléments plus techniques que nous avons relevés pendant la séance de travail d'hier.

- a) **Les couleurs utilisées** pour représenter les départements ne sont pas identiques dans tous les graphiques, cela crée une difficulté de lecture supplémentaire

- b) **Les données chiffrées** : nous avons remarqué **quelques approximations** :
 - dans les graphiques appelés **Nombre de cursus**, il nous semble, au vu des éléments que nous avons, qu'il y a un mélange de données entre:
 1. **Les cursus**, l'ensemble des classes d'un site bilingue de la maternelle au CM2
 2. **Les établissements**: ils relèvent de l'organisation matérielle des écoles dans la commune:
 - L'école primaire, de la maternelle au CM2, un seul établissement, une direction
 - L'école maternelle et l'école élémentaire, deux établissements, deux directions
 - L'école maternelle, puis deux établissements élémentaires, un cycle II, un cycle III, trois établissements, 3 directions
 3. **Les effectifs** : le nombre d'enfants suivant l'enseignement bilingue

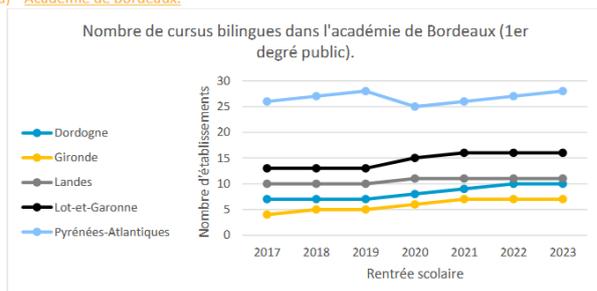
Exemple: sur l'académie de Bordeaux, regardons la ligne de la Dordogne et celle des Landes

Page 7 et page 13,



2.2. Par département.

a) Académie de Bordeaux.



Dans les Landes, il y a actuellement 11 cursus (dont 5 ont ouvert pendant la dernière période conventionnée) pour 485 élèves

En Dordogne, il y en a 6 cursus (dont 3 ont ouvert pendant la dernière période conventionnée) pour 206 élèves et 11 établissements

Or le graphique de la page 13 pourrait laisser croire l'inverse du développement réel.

Nous pensons qu'il y a confusion entre cursus et établissements

La ligne des Pyrénées Atlantiques fait apparaître une diminution des cursus entre 2019 et 2020; or les effectifs ont baissé à ce moment-là suite au COVID mais aucun cursus n'a été fermé.

Nous pensons qu'il y a confusion entre cursus et effectif.

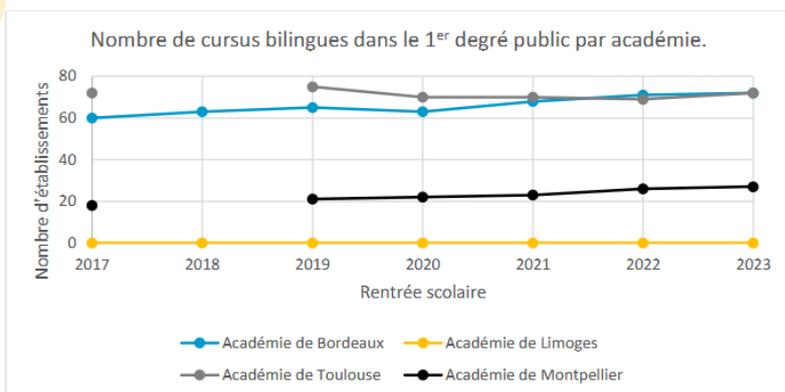
Page 12, sur le graphique **Nombre de cursus bilingues dans le 1er degré public par académie.**

L'académie de Toulouse a actuellement **53** cursus mais **79** établissements

L'académie de Bordeaux a actuellement **50** cursus bilingues (et **46** d'enseignement renforcé) mais ne comptabilise jamais les établissements dans les groupes de travail

Nous pensons qu'il y a confusion entre cursus et établissements

2.1. Par académie.



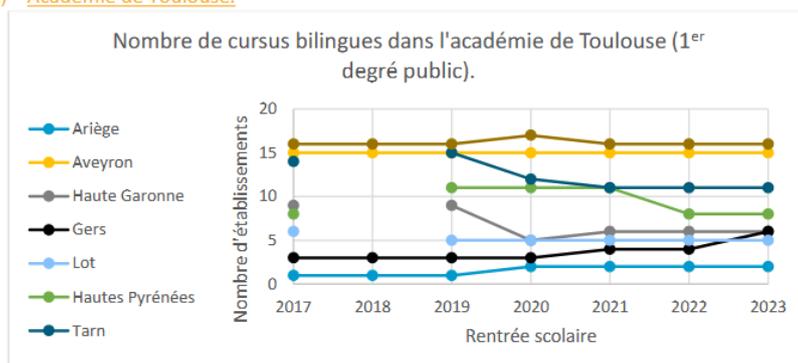
- c) Page 4, il y a confusion entre convention cadre et académiques ds le tableau **Rappel synthétique des objectifs de la Convention-cadre.**

Académie	Département	Objectif chiffré de la déclinaison académique
Bordeaux	Tous les départements	Ouverture d'un cursus bilingue par an par département
Limoges	Tous les départements	-
Montpellier	Tous les départements	Augmentation des effectifs bilingues publics de 26 %
Toulouse	Ariège	1,5% des élèves du département en bilingue
	Aveyron	6,8% des élèves du département en bilingue
	Haute-Garonne	0,7% des élèves du département en bilingue
	Gers	2,2% des élèves du département en bilingue
	Lot	2,45% des élèves du département en bilingue
	Hautes-Pyrénées	3% des élèves du département en bilingue
	Tarn	3,5% des élèves du département en bilingue
	Tarn-et-Garonne	4,1% des élèves du département en bilingue
	Académie	Augmentation des effectifs bilingues publics de 26 %

Tableau incomplet : L'académie de Limoges s'est engagée par convention sur 3 sites bilingues nommément cités

- d) Page 14, le Tarn et Garonne a disparu du tableau

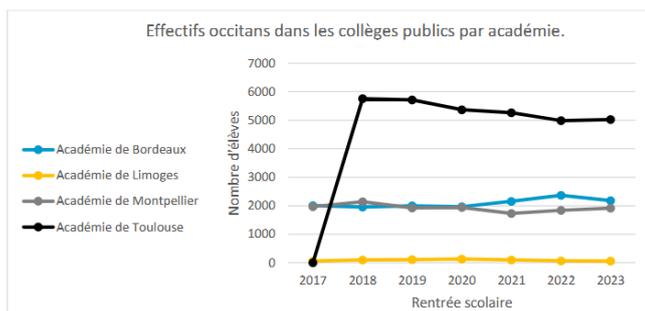
c) Académie de Toulouse.



- e) Page 22 et 23 : **Effectifs occitans dans les collèges publics** : il serait bon d'avoir les chiffres notés sur le graphique, en effet on peut croire qu'il n'y a aucun élève dans l'académie de Limoges même s'ils apparaissent page 25

1. Effectifs occitans dans les collèges publics.

1.1. Par académie.



En conclusion, il nous semblerait important de clarifier les données que nous partageons avec l'Education nationale de façon à homogénéiser nos analyses:

- De quelles données chiffrées avons-nous besoin et quand?
- Les statistiques de l'Education nationale incluent-ils des colonnes spécifiques à l'enseignement bilingue, d'initiation, renforcé, en option ou en langue vivante 2, en enseignement de spécialité et pouvons-nous rentrer dans la même logique?
- Chaque département semble avoir ses techniques de relevés des effectifs, pourrait-on travailler à une harmonisation ?

Avec nos excuses pour cette participation si tardive, très cordialement,

Pour l'équipe Ôc-Bi

Martine Ralu

Annexe 3 : Liste des participants au séminaire de prospective du 26/09/2024

Nom	Fonction	Institution	Participation
M. BRUYERES	Bureau des contenus pédagogiques et des langues - DGESCO	Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse	distanciel
Mme BISAGNI-FAURE	Rectrice	Académie de Bordeaux	Excusée
M. TANGUY	Secrétaire Général Adjoint	Académie de Bordeaux	présentiel
M. SARPOULET	IA-IPR occitan	Académie de Bordeaux et Académie de Limoges	présentiel
Mme DRUCKER-GODARD	Rectrice	Académie de Limoges	Excusée
Mme BEJEAN	Rectrice	Académie de Montpellier	Excusée
MME ARINO	IA-DASEN Pyrénées-Orientales en charge des langues régionales	Académie de Montpellier	distanciel
M. CAUSSE	IPR occitan	Académie de Montpellier	présentiel
Mme ROBERT	Rectrice	Académie de Poitiers	non confirmée
M. FOURAR	Recteur	Académie de Toulouse	non confirmée
Mme TAJAN	Secrétaire Générale Adjoint	Académie de Toulouse	présentiel
M. AGAR	IPR occitan	Académie de Toulouse	présentiel
M. DOUSSINE	IEN Tarn-et-Garonne, chargé de mission académique occitan	Académie de Toulouse	distanciel
M. ROUSSET	Président	Région Nouvelle-Aquitaine	non confirmée
M. ARMAND	Conseiller Régional, Président de l'Office public	Région Nouvelle-Aquitaine	présentiel
Mme DELGA	Présidente	Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée	Excusée
M. ASSIE	Conseiller Régional, Vice-Président de l'Office public	Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée	présentiel
Mme CHIBATTE	Cheffe de service Occitan-Catalan	Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée	distanciel
M. RIVIERE	Chargé de mission Occitan-Catalan	Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée	présentiel
M. PEIRO	Président	Département de la Dordogne	Excusé
Mme. ANGLARD	Vice-Présidente Culture, Langue et culture occitanes	Département de la Dordogne	distanciel
M. GIRARD	Chargé de mission Occitan	Département de la Dordogne	distanciel
M. GLEYZE	Président	Département de la Gironde	Excusé
M. DIAZ	Conseiller politique et technique du président	Département de la Gironde	non confirmée
M. EGRETEAU	Conseiller politique et technique du président	Département de la Gironde	non confirmée
M. CAHUZAC	Chargé de mission Occitan	Département de la Gironde	distanciel
M. FORTINON	Président	Département des Landes	non confirmée
Mme BORDERIE	Présidente	Département du Lot-et-Garonne	Excusée
M. CALMETTES	Conseiller départemental délégué aux langues régionales	Département du Lot-et-Garonne	distanciel
M. LASSERRE	Président	Département des Pyrénées-Atlantique	Excusé
Mme SÉMAVOINE	Conseillère départementale, déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne	Département des Pyrénées-Atlantique	distanciel
M. SALANNE	Collaborateur de cabinet	Département des Pyrénées-Atlantique	distanciel
Mme LAPLECHERE	Chargé de mission Occitan	Département des Pyrénées-Atlantique	présentiel

M. COSTE	Président	Département de la Corrèze	non confirmée
Mme SIMONET	Présidente	Département de la Creuse	non confirmée
M. LEBLOIS	Président	Département de la Haute-Vienne	non confirmée
Mme SANDRAGNÉ	Présidente	Département de l'Aude	Excusée
Mme CONQUET	Conseillère départementale déléguée à la culture	Département de l'Aude	présentiel
M. SOLER ALCARAZ	Conseiller politique	Département de l'Aude	présentiel
Mme LAURENT-PERRIGOT	Présidente	Département du Gard	non confirmée
M. MESQUIDA	Président	Département de l'Hérault	non confirmée
M. SUAOU	Président	Département de la Lozère	non confirmée
Mme TEQUI	Présidente	Département de l'Ariège	Excusée
Mme BORDES	Présidente de la commission Education	Département de l'Ariège	Excusée
Mme QUILLIEN	Vice-présidente de la commission Education	Département de l'Ariège	Excusée
M. VIALA	Président	Département de l'Aveyron	Excusé
Mme MAZARS	Conseillère départementale	Département de l'Aveyron	Visioconférence
M. ROUMAGNAC	Directeur de la culture	Département de l'Aveyron	présentiel
M. VINCINI	Président	Département de la Haute-Garonne	Excusé
M. BAGNERIS	Conseiller départemental, délégué à l'occitan	Département de la Haute-Garonne	présentiel
M. BERGOUGNAN	Chargé de mission Occitan	Département de la Haute-Garonne	présentiel
M. DUPOUY	Président	Département du Gers	Excusé
Mme. RIBES	Elue en charge de l'occitan pour le CD32	Département du Gers	présentiel
Mme RIVAIL	Chargée de mission Culture, tourisme et patrimoine	Département du Gers	présentiel
M. RIGAL	Président	Département du Lot	Excusé
M. PELIEU	Président	Département des Hautes-Pyrénées	Excusé
Mme PLANE	Commission Permanente	Département des Hautes-Pyrénées	distanciel
M. PUGIN	Chargé de mission Culture Occitane et Territoires	Département des Hautes-Pyrénées	distanciel
M. RAMOND	Président	Département du Tarn	non confirmée
M. WEILL	Président	Département du Tarn-et-Garonne	non confirmée
M. CROS	Vice-Président	Département du Tarn-et-Garonne	présentiel
M. HURMIC	Maire, Premier vice-président de Bordeaux Métropole	Mairie de Bordeaux	non confirmée
M. MOUDENC	Maire, Président de Toulouse Métropole	Mairie de Toulouse	Excusé
M. LATTES	Vice-Président de Toulouse Métropole, Adjoint au maire délégué à la culture occitane	Mairie de Toulouse	présentiel
M. PRUD'HOMME	Chef de service Arts vivants / Arts visuels	Mairie de Toulouse	présentiel
M. DELAFOSSE	Maire, Président de Montpellier Méditerranée Métropole	Mairie de Montpellier	non confirmée
M. BELLANGER	Adjoint au maire délégué à l'occitan	Mairie de Montpellier	non confirmée
M. LAGALAYE	Directeur	Office Public de la Langue Occitane	présentiel
Mme PUECH	Chargée de développement	Office Public de la Langue Occitane	distanciel
Mme ZERDAB	Chargée de développement	Office Public de la Langue Occitane	présentiel
M. FALXA	Chargé de développement	Office Public de la Langue Occitane	présentiel
M. BLACHON	Chargé de développement	Office Public de la Langue Occitane	présentiel

Annexe 4 : Restitution des échanges du séminaire du 26/09/2024

Le 26 septembre 2025 s'est tenu un atelier d'échanges sur les méthodes de prospective en hybride présentiel/distanciel au siège de l'Office public de la langue occitane, à Toulouse, dans l'hôtel de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée. L'Office public remercie Madame la Présidente Carole Delga et les services de la Région pour l'appui dans l'organisation de ce séminaire.

Prise de parole de M. Yann Bruyère (adjoint à la sous-directrice de l'innovation, de la formation et des ressources, DGESCO) :

Considère le bilan de la dernière convention comme positif. Il souligne qu'elle a été prolongée par un avenant jusqu'à juin 2025, ce qui laisse du temps pour la rédaction et la signature de la prochaine.

Benjamin Assié (conseiller régional Occitanie, 1^{er} vice-président de l'Office public de la langue occitane) :

Remercie la mobilisation des services et des représentants de l'éducation nationale et rappelle le cadre du jour : avancer concrètement sur la prochaine convention. Pour cela, il tient à souligner l'évolution du cadre législatif avec la loi Molac. Il faut d'ores et déjà penser la généralisation de l'enseignement, même si nous sommes conscients que cela ne se fera pas en cinq ans.

Il souhaite aussi évoquer le sujet de la socialisation, essentiel, qui pourrait être une nouveauté de la nouvelle convention. Elle a tout intérêt à s'attarder sur ce point, car un des enjeux est de développer l'usage de la langue autour de l'école.

Jean-Luc Armand (conseiller régional Nouvelle-Aquitaine, Président de l'Office public de la langue occitane) :

Rappelle qu'un calendrier a été établi par l'Office et adopté par ses membres. Aujourd'hui nous sommes dans une optique de prospective, à partir d'exemples précis notamment.

Tour de table des présentations.

Gautier Lagalaye (Directeur de l'Office public de la langue occitane) :

En réponse aux propos de M. Bruyère, il précise la présence de quelques communes occitanophones dans l'académie de Poitiers, en Charente limousine, dans le périmètre de l'ancienne convention, tout en ouvrant la question du maintien ou non de ce cadre qui sera à trancher.

La loi a évolué mais n'a pas connu de précision autre qu'une circulaire. Elle invite à la coopération entre les collectivités territoriales et l'État. Le cadre conventionnel est donc là pour encourager cela. En termes de calendrier, il rappelle la volonté d'une convention finalisée pour la rentrée 2025.

Dans le cadre nouveau de la loi, « l'État et collectivités concourent... », ce qui amène une notion d'équilibre entre l'action de chacun. Il y a ici un devoir de définition des rôles dans la Convention, c'est un point qui a été soulevé dans les analyses.

Une des pièces maîtresses des préconisations sera que tous les départements soient dotés d'une carte de développement de l'enseignement de l'occitan à 5 ans, établie de façon partenariale mais qui ne sera bien sûr pas figée. Un exemple sera présenté ensuite.

Revient sur l'article 7 de la loi Molac. Quelque chose de très clair, tous les élèves doivent pouvoir bénéficier d'une offre. Le débat se joue plutôt sur le « tout ou partie des territoires concernés ». La lecture de Mme Bertille, juriste, est ici pour l'instant celle de l'Office : ce sont les collectivités qui définissent ici la volonté et donc l'appartenance ou non à ces territoires dits concernés.

Pour la projection, l'Office a fait le choix de porter un regard à 25 ans, soit une génération et le temps qu'il faut souvent, dans le cadre français, pour constater les résultats de l'application d'une loi. Aussi, selon l'interprétation que l'on en fait, la loi n'est pas forcément aussi avancée que la situation dans certains des territoires. Il ne s'agit évidemment pas de reculer, et la convention devra assoir cela : faire appliquer la loi là où elle ne l'est pas, et aller plus loin dans les autres territoires. Il rappelle enfin l'enjeu essentiel du nouveau projet d'établissement de l'Office : pour le développement de l'occitan, il n'y a pas d'intérêt à uniquement développer des locuteurs. Il faut des locuteurs actifs, ce qui ouvre la voie à un volet de socialisation. Il termine en introduisant la présentation de la prospective.

Sylvain Blachon (chargé de développement à l'Office public de la langue occitane) :

Effectue une présente de la méthodologie de prospective, présentée en détail dans Partie 2, Chapitre 1 du présent rapport.

Gautier Lagalaye (Directeur de l'Office public de la langue occitane) :

Précise bien que ce sont des scénarios pour donner à voir ce que pourrait être une application de la loi, pour en prendre la mesure. Ce ne sont pas des objectifs fixés.

Fabienne Tajan (Secrétaire générale adjointe de l'académie de Toulouse) :

Précise que les prévisions INSEE ne se vérifient pas pour l'instant sur la partie population scolaire, la réalité constatée étant plus alarmante. Pour elle, l'enjeu essentiel est la ressource humaine, et elle rappelle que les postes offerts au CRPE ne sont pas tous pourvus.

M. Tanguy (Secrétaire général adjoint de l'académie de Bordeaux) :

Rejoint ce qui vient d'être dit, il va falloir avancer de façon très pragmatique.

Didier Agar (Inspecteur Pédagogique Régional occitan de l'académie de Toulouse) :

Souligne qu'à Toulouse, la convention n'a été signée qu'en 2021, ce qui n'a pas empêché les recteurs successifs de commencer à travailler sur la déclinaison de la convention cadre. Dans la projection qui vient d'être faite, une dimension importante à prendre en compte est celle de la mobilité des enseignants. Dans l'académie de Toulouse, on s'est rendu compte que pour maintenir un maillage (seulement +5%), il a fallu augmenter fortement la partie RH. Il faut le prendre en compte dans le besoin d'accroissement de la ressource humaine.

Pascal Sarpoulet (Inspecteur Pédagogique Régional occitan de l'académie de Bordeaux) :

Il y a 39 collèges publics dans les Landes, une perspective d'ouvrir autant de collèges (l'exemple en prévoyait 30) pose la difficulté suivante : il n'y aura pas suffisamment d'écoles pour les alimenter.

Gautier Lagalaye (Directeur de l'Office public de la langue occitane) :

L'attractivité du poste d'enseignant occitan est un enjeu majeur. De même que la continuité entre le premier et le second degré.

Dans l'enjeu de faire vivre la langue et de bien former des locuteurs actifs, il rappelle ici le changement de cap de l'Office.

Il faut alors travailler fortement sur la perspective « métier » de la langue, valoriser tous les pans de la société dans lesquels elle est déjà d'une utilité prégnante. Dans les enjeux de politique publique, l'idée

est ici de proposer une logique d'accompagnement à l'ensemble des collectivités, plutôt qu'une logique d'injonction.

Louis Salanne (Collaborateur du cabinet du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques) :

Aujourd'hui il y a une réelle volonté politique sur le Béarn mais aussi sur le Bas-Adour. Mais il souligne l'inquiétude et la déception sur l'application de la convention précédente. « Prudence » et « pragmatisme » ont été cités pour la définition de la prochaine convention, ce qui provoque l'inquiétude du département.

Gautier Lagalaye (Directeur de l'Office public de la langue occitane) :

Chaque collectivité signataire s'attache à définir ce qui peut être son action mais il y a aussi un intérêt à envisager l'action du bloc communal qui ne sera pas directement signataire. L'enjeu est ici de mobiliser ce bloc communal, tant pour l'accueil de l'enseignement que le développement d'actions de socialisation et de politique publique autour de la langue, au-delà de l'école.

Il y a un enjeu de clarification des rôles de chacun et chacune et de définition du métier de tout un chacun. Ne pas négliger ici les Universités et les INSPE, les acteurs de la formation professionnelle. L'Office se veut désormais animateur de ce réseau interrégional. La convention cadre est l'occasion de bien repositionner leur rôle, ce qui permettra d'être plus au clair dans les déclinaisons académiques et dans leur mise en œuvre.

Renaud Vauthier (Directeur général adjoint à l'éducation, à la culture et au sport pour le Conseil départemental des Landes) :

En termes de projection d'effectifs, on a des effectifs nettement en baisse dans le 1^{er} degré qui ne se vérifient pas dans le second degré alors que cela devrait. Le département se fait souvent interpellé comme s'il était à l'origine d'un manque d'enseignants en gascon, alors que ce n'est pas de son ressort. Il y a bien un objectif du Conseil départemental des Landes de s'associer à un conventionnement, à la condition bien sûr de connaître la convention cadre sur laquelle ce conventionnement se basera. Il est prêt à envisager une convention bilatérale avec l'Office, au besoin, et qui prendrait en compte les territoires voisins.

Benjamin Assié (Conseiller régional Occitanie, 1^{er} vice-président de l'Office public de la langue occitane) :

Les départements ne sont pas exclus, et c'est tout l'enjeu de leur présence ici. Là, les régions travaillent avec l'Éducation nationale, les 4 académies, et une vingtaine de départements, ce qui explique que les départements ne signent pas la convention cadre, mais leur rôle est essentiel puisqu'ils signent les conventions académiques, là où la convention cadre s'applique. Il est donc évident d'associer les départements à toutes les étapes. Ce qui se joue aujourd'hui sur la convention cadre concerne autant les départements que les régions. Il souhaite d'ailleurs que les départements et les Métropoles soient mieux associés que lors de la précédente convention. Un des buts du jour est justement de recueillir un maximum de demandes et de remarques de la part des départements et des métropoles pour la signature de la future Convention cadre.

Thierry Cahuzac (Chargé de mission occitan du département de la Gironde) :

On voit bien que la RH est un dossier essentiel pour le développement de l'enseignement de l'occitan. Le dispositif Ensenhar permet de compenser la faiblesse du côté CRPE. Il effectue une comparaison avec la Corse, et demande ainsi une application des mêmes règles en termes de formation des enseignants, ce qui amènerait à une multiplication par 10 dans l'académie de Bordeaux. Il y a une

responsabilité au niveau du Ministère de former des enseignants Ensehar et donc de doter de manière provisoire les rectorats concernés de moyens spécifiques pour les remplacements de ces enseignants en formation.

Benjamin Assié (Conseiller régional Occitanie, 1^{er} vice-président de l'Office public de la langue occitane) :

Il faut se dire ce que l'on attend les uns les autres en termes d'objectifs chiffrés, de cartes de développement. Le fait d'amener la question de la socialisation et ce qui se passe autour de l'école va davantage engager les collectivités. Ce sont pour lui les deux points essentiels sur lesquels il faut discuter.

Boris Bellanger (Adjoint au Maire de Montpellier) :

Veut être sûr qu'on parle bien de l'enseignement en occitan ou de l'occitan, et pas d'un enseignement de la culture occitane.

Didier Agar (Inspecteur Pédagogique Régional occitan de l'académie de Toulouse) :

La loi qui précise « enseignement de langue » doit se lire comme « enseignement de langue » ou « enseignement en langue ». Le Code de l'éducation va en tout cas dans ce sens.

Maria Conquet (Conseillère départementale de l'Aude) :

Souhaite s'inscrire pleinement dans toutes les compétences que le département a, à son niveau.

Yann Bruyère (Adjoint à la sous-directrice de l'innovation, de la formation et des ressources à la DEGESCO) :

À ce stade et du fait du contexte, il n'est pas envisageable de fixer des objectifs chiffrés pour le moment. Il faut attendre les orientations de la nouvelle Ministre. Il souligne l'intérêt du schéma de développement de la langue présenté avec toutes les couches en dehors de l'école.

Philippe Sour (Attaché de conservation du patrimoine pour le Département du Tarn) :

Il y a toujours un même problème concret. Nous avons une convention cadre qui s'étend sur 20 départements avec des situations différentes et complexes. Eux ont joué le jeu de la convention, ils n'ont pas attendu l'Office pour mettre en place leurs dispositifs. Ne pourrait-on pas prendre la problématique à l'envers ? Partir du terrain, de l'échelon départemental par exemple, et trouver un système pour se rapprocher et travailler directement à cette convention cadre. On a vu la pénibilité de pouvoir l'appliquer, le nombre de réunions qui n'ont débouché sur rien. Il faut du concret. Beaucoup d'acteurs associatifs ou institutionnels commencent à s'user de ce travail. C'est une réflexion qui lui semble importante.

Benjamin Assié (Conseiller régional Occitanie, 1^{er} vice-président de l'Office public de la langue occitane) :

Dans l'hypothèse où le Ministère ne serait pas favorable à des objectifs chiffrés, quelle serait l'alternative ? Pour les collectivités, la définition de résultats à atteindre est une forme de garantie. S'il s'agit de faire des objectifs de principe, la loi le fait déjà.

Fabienne Tajan (Secrétaire générale adjointe de l'académie de Toulouse) :

La dernière convention cadre n'avait pas d'objectifs chiffrés. Ceux-ci étaient renvoyés aux conventions académiques. Ce sont elles qui les définissaient.

Gautier Lagalaye (Directeur de l'Office public de la langue occitane) :

La proposition pour bâtir les cartes de développement part justement de l'échelle départementale et s'appuie sur les acteurs desdits départements. La seule vigilance à émettre est sur la faisabilité. Pour cela, se pose la question, au niveau du central, de la définition de ce qui est possible, de ce qui est envisageable dans les cinq ans, dans une fourchette pour le moins. Le central doit donner la voilure et dire a minima que l'acquis des 5 dernières années doit être dépassé, car une loi est intervenue en ce sens depuis.

Il ajoute qu'il défend un engagement chiffré de l'État, mais suggère que pour n'importe quel engagement chiffré, chacune des collectivités signataires s'engage également sur une politique chiffrée.

Thierry Cahuzac (Chargé de mission occitan du département de la Gironde) :

On a tous intérêt à ce que toutes les collectivités à tous les niveaux jouent un rôle dans l'enseignement de la langue ou à son utilité sociale. Au Pays-Basque, les associations ont par exemple réussi à obtenir un consensus politique qui fait que quelque soient les alternances, la politique publique en faveur de l'enseignement n'est pas remise en question.

Jean-Luc Armand (Conseiller régional Nouvelle-Aquitaine, Président de l'Office public de la langue occitane) :

Grâce aux outils mis en place par l'Office, on pourra plus facilement partir du terrain pour la définition de la prochaine convention. Très souvent, on voit que l'on forme des locuteurs qui ne sont pas actifs, et il faut y remédier grâce à la socialisation.

Yvette Ribes (Conseillère départementale du Gers référente à l'occitan) :

Quand on discute avec les Communautés de Communes de l'implantation possible d'un site, il faut davantage travailler tout ce qu'il y a autour en termes de socialisation.

Elle rappelle l'engagement du département en termes d'EAC.

Dans le Gers, au-delà de l'objectif chiffré qui était fixé, trois sites de développement potentiels ont été ciblés. Deux sur trois ont ouvert, et le troisième n'a pas abouti alors qu'il était acté. Pour ce département, cette méthode a donc porté ses fruits.

Elle pose aussi la question de la définition d'un nombre d'enseignants formés dans la future convention.

Mme Mazars (Conseillère départementale de l'Aveyron référente à l'occitan) :

Souligne l'importance de la dimension territorialisée du fait des spécificités de chacun des départements. Le Conseil départemental s'est donné pour objectif 40% des écoliers initiés à l'occitan d'ici la fin du mandat. Elle souhaite que la Convention permette la poursuite d'interventions faites par des associations extérieures à l'éducation nationale. Le Département débute une expérimentation avec 6 classes pour la poursuite de l'initiation en 6^{ème}. Elle propose aussi d'associer à la convention la notion d'expérimentation pour permettre à chacun de mettre en œuvre des dispositifs qui pourraient ensuite être repris.

Son collègue du département rappelle aussi qu'une convention sans objectif chiffré peut facilement rester lettre morte.

Pascal Bergougnan (chargé de mission occitan pour le département de la Haute-Garonne) :

Souligne les mérites de la concertation et l'association des Départements à la négociation de la convention. Le Département partage les objectifs exprimés par Benjamin Assié. L'occitan est en voie

de disparation et est classé comme tel par l'Unesco. Le fait de former des « locuteurs actifs » doit être spécifié au mot dans la convention cadre. Il souhaite également la présence de quelques objectifs chiffrés, qui seront précisés ensuite dans les déclinaisons.

Sébastien Girard (chargé de mission occitan pour le département de la Dordogne) :

Nous manquons cruellement d'une conseillère pédagogique, et le Département pense que c'est un lien indispensable pour un véritable partenariat entre collectivités et éducation nationale. Les Départements connaissent leur territoire, le secteur associatif, etc. Il pense que les Départements qui ont un CPD occitan sont mieux dotés, et souligne qu'il faudrait mettre l'accent là-dessus dans la convention.

Thierry Cahuzac (Chargé de mission occitan pour le département de la Gironde) :

Partage totalement ce que vient de dire M. Girard sur la question des CPD.

Il semblerait utile que la convention cadre fixe comme obligation pour les conventions académiques de prévoir un volet sur la formation des enseignants, considérant qu'il faut au moins un site de formation dans les académies, à la fois INSPE et préparation au CAPES. Les étudiants du rectorat de Bordeaux qui veulent préparer le CAPES doivent changer d'académie. Il faut redonner de la vigueur à un pôle de formation universitaire sur le rectorat de Bordeaux.

Gautier Lagalaye (Directeur de l'Office public de la langue occitane) :

Reste sur la table la façon de solliciter le Ministère de l'Enseignement Supérieur pour le mobiliser dans la future Convention, de même que les Universités.

Pour les CPD, le rapport final de l'Office montrera comment cette fonction est corrélée au développement de l'enseignement de l'occitan. Là aussi, méfiance sur les notions quantitatives : il y a des départements où le nombre d'enseignants ou d'élèves ne suffit pas. Il faut peut-être définir ici dans une logique d'équité, et pourquoi pas imaginer un CPD à temps plein sur deux départements. En tout cas, ne pas forcément s'enfermer dans la logique 1 département = 1 CPD à temps plein.

Rappelle le calendrier prévu sur la signature de la convention. Tout le défi de l'Office est de partir du terrain, notamment quand il y a des chargés de mission.

Rebondit et abonde dans le sens de l'expérimentation : oui à des territoires laboratoires.

Il souligne enfin la proposition de l'EN de mettre en place une évaluation des élèves.

Philippe Sour (Chargé de mission occitan pour le département du Tarn) :

Sur la question des CPD, il abonde sur l'importance d'avoir un ou une CPD occitan pour appuyer le développement de l'enseignement.

Colette Laplèche (Chargée de mission occitan pour le département des Pyrénées-atlantiques) :

Pense également qu'un CPD spécifiquement dédié à l'occitan est important, mais qu'il est aussi important d'avoir un ou une chargée de mission, les deux s'appuyant aussi sur Oc-bi. Ce triptyque est déjà pour elle une base au commencement d'un travail efficace.

Maria Conquet (Conseillère départementale référente à l'occitan pour le département de l'Aude) :

Rebondit sur le besoin d'avoir des objectifs chiffrés sur la question du recrutement des enseignants.

Vincent Rivière (Chargé de mission catalan-occitan pour la région Occitanie) :

Revient sur l'intérêt de mobiliser l'échelle locale pour développer la socialisation. La région avait commencé et continue d'essayer de mobiliser cette échelle, par des rencontres de communes en concertation avec les conseils départementaux et les directions académiques, l'Office, et également Oc-bi et le CREO. Une cinquantaine de communes ont ainsi été rencontrées, et 30 se sont ensuite positionnées en délibérant.

Petite réserve sur la prime au territoire le plus offrant. On a aussi des exemples de territoires supposés vierges de volonté qui peuvent être mobilisés : exemple de Vic-Fezensac où il n'y avait rien et qui a aujourd'hui une section bilingue et de la signalétique.

Benjamin Assié (Conseiller régional Occitanie, 1^{er} vice-président de l'Office public de la langue occitane) :

Rappelle l'interrogation qu'avait suscitée la création de l'Office et montre qu'aujourd'hui on voit clairement son importance.

Conclut ce séminaire.

Annexe 5 : Etat des lieux du nombre d'établissements du 1^{er} degré proposant un enseignement d'occitan à la rentrée 2024 et du nombre de communes qui en bénéficient dans chaque académie et chaque département

1er degré académie de Bordeaux RS 2024											
Département	Calandretas		Bilingue parité horaire		Renforcé		Extensif		Nb établissement	% d'ets offrant au moins 1 modalité	Nb communes avec au moins une modalité
	Nb ets	Nb communes	Nb ets	Nb communes	Nb ets	Nb communes	Nb ets	Nb communes			
24	2	2	12	6	1	1	0	0	15	4,0%	8
33	2	2	8	4	0	0	0	0	10	1,0%	5
40	0	0	17	11	5	5	0	0	22	6,3%	16
47	2	2	12	8	0	0	0	0	14	4,3%	8
64	9	9	29	22	47	46	0	0	85	14,0%	75
Total	15	15	78	51	53	52	0	0	146	5,6%	112

1er degré académie de Limoges RS 2024											
Département	Calandretas		Bilingue parité horaire		Renforcé		Extensif		Nb établissement	% d'ets offrant au moins 1 modalité	Nb communes avec au moins une modalité
	Nb ets	Nb communes	Nb ets	Nb communes	Nb ets	Nb communes	Nb ets	Nb communes			
19	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0,5%	1
23	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	0
87	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0,3%	1
Total	1	1	0	0	1	1	0	0	2	0,3%	2

1er degré académie de Montpellier RS 2024											
Département	Calandretas		Bilingue parité horaire		Renforcé		Extensif		Nb établissement	% d'ets offrant au moins 1 modalité	Nb communes avec au moins une modalité
	Nb ets	Nb communes	Nb ets	Nb communes	Nb ets	Nb communes	Nb ets	Nb communes			
11	9	7	8	3	3	3	49	42	69	19,3%	47
30	3	2	5	3	2	2	8	6	18	3,1%	11
34	13	9	10	6	1	1	48	39	72	10,7%	45
48	0	0	6	4	8	7	39	32	53	50,5%	34
66	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	0
Total	25	18	29	16	14	13	144	119	212	12,4%	137

1er degré académie de Toulouse RS 2024											
Département	Calandretas		Bilingue parité horaire		Renforcé		Extensif		Nb établissement	% d'ets offrant au moins 1 modalité	Nb communes avec au moins une modalité
	Nb ets	Nb communes	Nb ets	Nb communes	Nb ets	Nb communes	Nb ets	Nb communes			
9	2	2	2	2	0	0	0	0	4	2,4%	4
12	2	2	15	8	2	2	171	138	190	60,3%	142
31	6	5	12	3	1	1	9	8	28	3,3%	16
32	0	0	7	5	1	1	19	14	27	13,5%	16
46	1	1	5	3	0	0	0	0	6	3,1%	3
65	2	2	11	8	6	6	63	57	82	34,3%	67
81	4	4	14	9	1	1	0	0	19	6,2%	11
82	0	0	16	8	0	0	42	37	58	25,4%	43
Total	17	16	82	46	11	11	304	254	414	16,5%	302

Annexe 6 : Etat des lieux du nombre d'établissements du 2nd degré proposant un enseignement d'occitan à la rentrée 2024 et du nombre de communes qui en bénéficient dans chaque académie et chaque département

2nd degré académie de Bordeaux RS 2024						
Département	Collèges		Lycées		Nb établissement	Nb communes avec au moins 1 ets du 2nd
	Nb ets	Nb communes	Nb ets	Nb communes		
24	15	14	4	4	19	14
33	10	10	4	4	14	11
40	10	10	2	2	12	11
47	7	7	1	1	8	8
64	26	23	4	4	30	24
Total	68	64	15	15	83	68

2nd degré académie de Limoges RS 2024						
Département	Collèges		Lycées		Nb établissement	Nb communes avec au moins 1 ets du 2nd
	Nb ets	Nb communes	Nb ets	Nb communes		
19	2	2	1	1	3	2
23	0	0	0	0	0	0
87	1	1	1	1	2	1
Total	3	3	2	2	5	3

2nd degré académie de Montpellier RS 2024						
Département	Collèges		Lycées		Nb établissement	Nb communes avec au moins 1 ets du 2nd
	Nb ets	Nb communes	Nb ets	Nb communes		
11	8	7	1	1	9	7
30	11	11	1	1	12	12
34	23	17	4	3	27	17
48	7	7	2	1	9	7
66	0	0	0	0	0	0
Total	49	42	8	6	57	43

2nd degré académie de Toulouse RS 2024						
Département	Collèges		Lycées		Nb établissement	Nb communes avec au moins 1 ets du 2nd
	Nb ets	Nb communes	Nb ets	Nb communes		
9	6	6	4	4	10	6
12	16	15	7	4	23	15
31	20	18	6	6	26	22
32	9	9	1	1	10	9
46	10	10	1	1	11	10
65	20	15	6	4	26	15
81	21	18	7	4	28	18
82	12	9	4	4	16	11
Total	114	100	36	28	150	106